

# Classes de découvertes

Tous les **aspects pratiques** (budget, législation, pédagogie...) pour :

- **bien préparer son séjour**
- **en profiter sur place**
- **valoriser son expérience au retour**



# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>AVANT LE SÉJOUR</b> .....	7
<b>1. Élaborer son séjour</b> .....	9
1.1 Des objectifs pédagogiques en lien avec le projet de classe .....	11
1.2 S'associer aux acteurs de la communauté éducative .....	16
1.3 Faire appel à un prestataire extérieur .....	18
<b>2. Financer son séjour et investir les parents</b> .....	21
2.1 Élaborer un budget prévisionnel .....	23
2.2 Le soutien inconditionnel de la coopérative scolaire et des parents .....	23
2.3 Les aides de la JPA et de l'ANCV .....	26
<b>3. De l'administratif à la logistique</b> .....	28
3.1 À qui les responsabilités ? .....	28
3.2 Le dossier de demande d'autorisation .....	29
3.3 Un mot à ne pas oublier : anticipation .....	33
3.4 Une classe, une thématique, des activités .....	37
<b>SUR PLACE</b> .....	45
<b>4. La vie en collectivité</b> .....	46
4.1 Les règles de vie .....	47
4.2 La gestion des biens personnels .....	52
4.3 Le rôle des parents accompagnateurs .....	54
<b>5. On se déplace !</b> .....	58
5.1 Les moyens de locomotion .....	59
5.2 Accidents : les gestes de premiers secours .....	65
<b>6. Des programmes aux animations pédagogiques</b> .....	70
6.1 Un programme pédagogique à respecter .....	70
6.2 On est tous à l'école en classe de découvertes ! .....	75
6.3 Un projet, une évaluation .....	75
6.4 Un projet d'échanges avec des écoles étrangères .....	76
<b>DU SOUVENIR AUX APPRENTISSAGES</b> .....	81
<b>7. Valoriser son séjour</b> .....	82
7.1 Communiquer encore et toujours .....	83
7.2 Internet : du blog au site de classe .....	85
7.3 Le droit à l'image : photographies et vidéos .....	86
<b>8. Des pistes pédagogiques</b> .....	90
8.1 Le journal de bord .....	90
8.2 Le carnet de voyage .....	91
<b>INDEX</b> .....	93
<b>SITES DE RÉFÉRENCE</b> .....	95

# DES SOLUTIONS CLÉS EN MAIN

pour financer votre

## Classe de découvertes



Porte-clés  
Naturanimos

Porte-clés  
Pompons

• Opération simple et sans risque  
• Un bénéfice assuré !



Sacs Malins



Porte-clés  
Baskets Fun



Zippers Charme

Visitez et commandez sur notre site

[www.lasouris-verte.fr](http://www.lasouris-verte.fr)



Partenaire N° 1 des Enseignants  
& Associations Scolaires

# Introduction

## • Les classes de découvertes : une école de la citoyenneté

Il y a des temps de vie en collectivité et des temps d'apprentissages qui influencent fortement notre enfance et notre adolescence. « Il me suffit de fermer les yeux pour me revoir faire nettement mon premier chasse-neige sur les pentes vosgiennes. C'était lors d'une classe transplantée, en CM1 ; les pistes étaient verglacées et bordées de grands sapins gelés ; je portais un épais manteau gris, acheté pour l'occasion, ainsi qu'une cagoule bleu marine... et j'ai fini le nez dans un ruisseau. Impérissable ! De même, j'ai des souvenirs aussi précis de mon premier échange franco-allemand : une chambre immense avec un lit et une télé pour moi seul (alors que je dormais habituellement avec l'un de mes frères) ; des après-midi passés à faire du sport ; de surprenants cours de dactylo durant lesquels s'élevaient des staccatos endiablés ; des assiettes de spätzle, presque à chaque repas, accompagnées de boissons gazeuses aromatisées au citron... Tout un ensemble de découvertes qui ont contribué à faire de moi ce que je suis aujourd'hui. » C'est cela une classe de découvertes, comme le suggère ce témoignage : un temps d'apprentissages et de socialisation unique, tout à la fois hors et dans l'école, qui marque à jamais un enfant.

Nous pourrions nous arrêter là, mais ces exemples très personnels ne sauraient convaincre les plus dubitatifs. Alors insistons à nouveau sur l'importance de ce dispositif dans la structuration identitaire et sociale d'un enfant. Recherchez dans vos souvenirs ces moments d'apprentissages et de vie collective et demandez à vos collègues, professeurs des écoles, à ceux qui ont eu la chance de partir avec leur classe, ce qu'ils pensent de ces longs séjours scolaires... Ils seront enthousiastes et unanimes : « Une classe de découvertes, c'est un projet passionnant et d'une richesse énorme qui apporte beaucoup aux gamins. C'est le sou-

venir qu'ils ont de leur passage en primaire et une expérience initiatique forte. » Voilà, tout est dit ! Il faut rendre accessible ce dispositif, cette école de la citoyenneté, le mettre en place dans son établissement et permettre à ses élèves de s'ouvrir à d'autres milieux et d'explorer de nouveaux savoirs.



## • Une valeur ajoutée à travailler !

Toutefois, si partir en classes de découvertes était aisé pour chacun d'entre vous, voire une situation pédagogique ordinaire, des séjours seraient mis en place dans toutes les écoles primaires et les structures d'accueil viendraient vite à manquer. Mais, à l'évidence, ce n'est le cas, car ces séjours restent trop souvent l'apanage de certains établissements

et de certaines équipes pédagogiques. Au grand dam de nombreux professionnels et militants de l'éducation populaire qui, depuis presque soixante ans, vantent les bienfaits de ce temps de vie et œuvrent à sa démocratisation.

Les raisons de ce délaissement sont multiples : il y a l'investissement professionnel et humain et les connaissances spécifiques qu'exige ce dispositif, le manque de soutien institutionnel dans certains départements, la fastidieuse recherche de financements, la méconnaissance de ce type de projet, la lourdeur administrative du dossier à transmettre à l'Éducation nationale, la prise de risques pédagogiques et humains que sous-tend toute classe de découvertes...

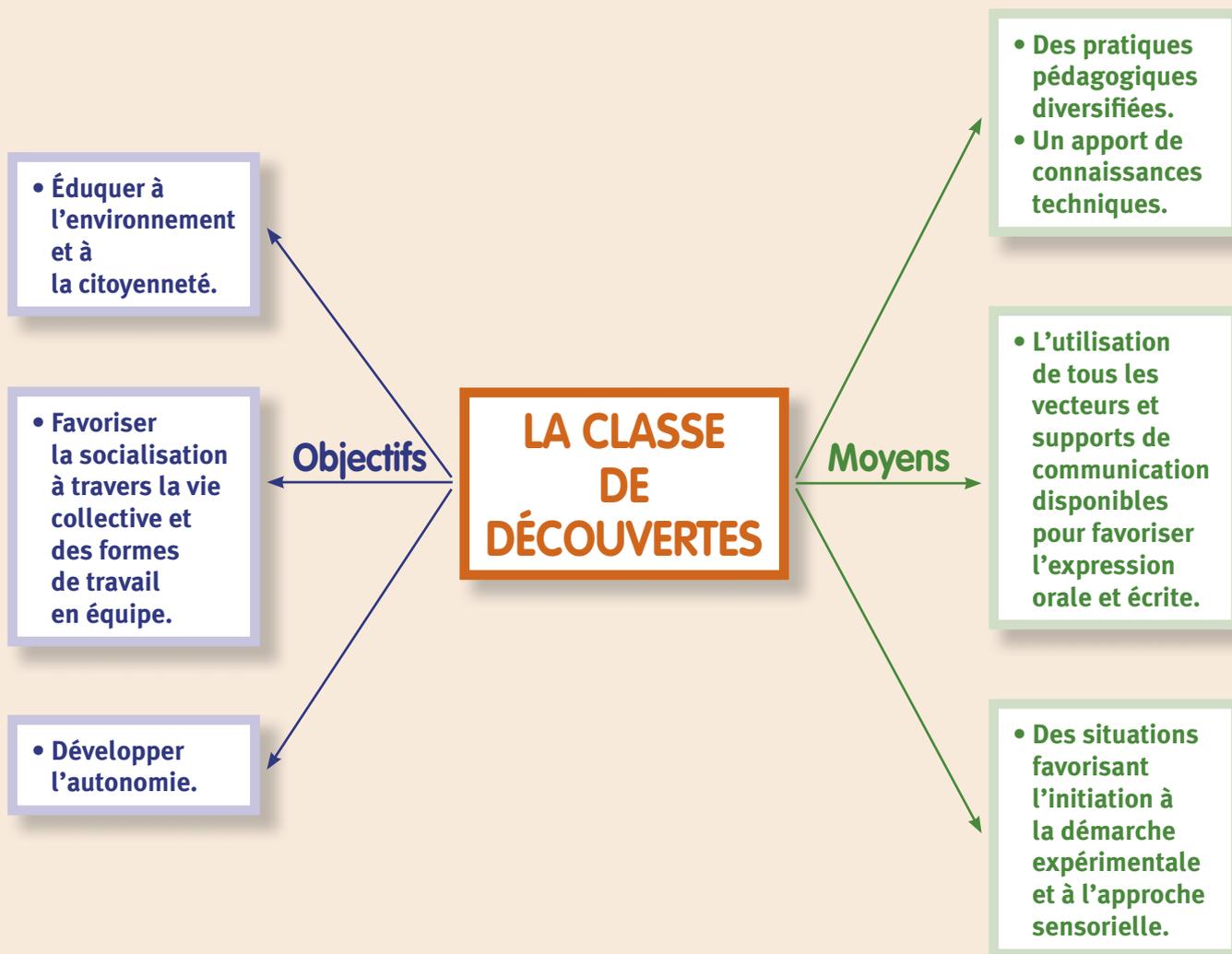
Pourtant, ces obstacles ne sont rien en comparaison du bénéfice que vos élèves tireront d'un tel séjour : ils deviendront plus autonomes, découvriront les règles du savoir-être et du vivre ensemble, réinvestiront des connaissances de base, seront acteurs de leur environnement...

« La classe de découvertes, c'est une véritable valeur ajoutée de l'École », pour reprendre les mots du ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel.

Ainsi, il semblait opportun, pour la rédaction de *La Classe* et de *La Classe Maternelle*, de réunir au sein de quelque 90 pages le plus grand nombre de ressources et de témoignages pratiques, afin de vous donner la possibilité d'organiser en toute sérénité, et le plus efficacement possible, une classe de découvertes. Quelle thématique choisir et pourquoi ? Comment élaborer un budget prévisionnel et le planning pédagogique des activités ? Quelles erreurs faut-il éviter ? De quelles pièces le dossier d'autorisation de demande de départ est-il constitué ? Comment gérer les adultes accompagnateurs, l'argent de poche, les temps de vie quotidiens, les déplacements en groupe, etc. ? Ces pages devraient faciliter votre appropriation de ce dispositif, et surtout en démontrer toute la richesse humaine et toute la profondeur pédagogique. Bien entendu, les professeurs des écoles les plus expérimentés, ceux qui partent maintenant depuis plusieurs années, connaissent déjà les rouages et les bienfaits de ce dispositif ainsi que les écueils logistiques à surmonter. Gageons cependant qu'ils trouveront aussi là de précieux conseils afin de rendre ces séjours encore plus exceptionnels, encore plus uniques dans la scolarité de leurs élèves !



© Christian Schwiier - Fotolia



## AVANT

- Créer une nouvelle dynamique de classe.
- Élaborer le projet.
- Choisir un site.
- Préparer le séjour.

## PENDANT

- Vivre un autre quotidien, en dehors du milieu familial.
- Vivre des situations porteuses de sens.
- Découvrir un nouvel environnement.
- Aller à la rencontre des autres.
- Ressentir le besoin et le plaisir d'apprendre.
- Expérimenter et s'approprier des savoirs, des compétences.

## APRÈS

- Transposer les démarches.
- Réinvestir les acquis.
- Communiquer les expériences.
- Approfondir ses connaissances.



# LA MANCHE

## WESTNORMANDIE

> Vos séjours scolaires à partir de 50 € !



**Manche Tourisme**, organisme public du département de la Manche, a conçu **un large choix de programmes à vivre avec vos élèves**.



Activités ludiques et sportives



Découvertes historiques et culturelles

Manche Tourisme, immatriculé au registre des opérateurs de voyage et de séjours sous le n°IM050100001

Conception graphique : CDT50 - Crédits photographiques (tous droits réservés) : Th. Houyel et Ph. Hamel pour le CDT50 - P. Bunel - 09/11

> Renseignements et réservations :  
Isabelle Gardie / 02 33 05 98 23  
[www.manchetourisme.com/scolaires](http://www.manchetourisme.com/scolaires)

**MANCHE**  
**TOURISME**

# Avant le séjour



On débute généralement la préparation d'une classe de découvertes pendant les premières semaines de septembre ou au milieu de l'année scolaire précédente. C'est une période dédiée à la réflexion et à la logistique matérielle et financière, dont la durée varie grandement en fonction du projet.

En effet, les dispositifs les plus exceptionnels (un voyage à l'étranger ou un séjour de plus d'une semaine, situé loin de votre département d'origine) exigent parfois plusieurs années de préparation. Mais il est inutile ici d'effrayer les plus frileux, ces cas sont rares et l'œuvre de professeurs des écoles chevronnés ayant de nombreuses classes de découvertes à leur actif.

Quoi qu'il en soit, la liste des préparatifs et des documents administratifs à renseigner est longue, même pour les séjours situés à proximité, et certaines pièces, notamment les demandes de subventions et la demande d'autorisation de départ, sont à remettre aux intéressés plusieurs semaines voire mois avant le début du séjour. Il faut donc être particulièrement rigoureux, investi et précis, et mettre en place une organisation sans faille pour que ce temps scolaire soit une réussite. En outre, c'est aussi pendant cette préparation que vous allez fixer les objectifs pédagogiques du projet et investir les parents au cœur de ce dispositif chargé d'enseignements et d'acquisitions pour les élèves. L'avant-séjour, c'est la clé de voûte d'une classe de découvertes !





éthic étapes

nos hébergements sont agréés  
Jeunesse et Sports et Education Nationale

# 49 éthic étapes pour vos séjours scolaires en France



Vous organisez une classe de découverte et recherche un programme « clé en main » ou simplement un lieu pour accueillir votre classe ?

Les éthic étapes vous accueillent toute l'année dans les plus belles régions de France.

## éthic étapes, pourquoi ?

Organismes à but non lucratif agréés Jeunesse et Sports et Education Nationale, ouverts toute l'année et situés dans les plus belles régions de France, les éthic étapes sont conçus pour l'accueil d'enfants : chambres de 2 à 6 lits, logement des accompagnateurs à proximité des enfants, salles de classes, restauration adaptée, accès sécurisé, activités variées et équipements de loisirs sur place.

L'action éducative et la sensibilisation au développement durable sont au cœur de notre action. Dans chaque éthic étapes, des interlocuteurs expérimentés faciliteront l'organisation de votre séjour et donneront vie à votre projet pédagogique.

Découvrez quelques-unes de nos adresses :

### éthic étapes La Roche du Trésor Pierrefontaine les Varans (25)

(41 chambres - 159 lits)

T 03 81 56 04 05

E roche.du.tresor@wanadoo.fr

### éthic étapes La Presqu'île - Quiberon (56)

(25 chambres - 130 lits)

T 02 97 52 43 54

E quiberon@echangesdecouvertes.fr

### éthic étapes Espace Saint EX - Autun (71)

(53 chambres - 116 lits)

T 03 85 86 58 30

E groupes-espacesaintex@orange.fr

### éthic étapes Neige et Soleil - Bramans (73)

(107 chambres - 380 lits)

T 04 79 05 26 42 E info@neige-et-soleil.com

### éthic étapes CIS - Valcenis (73)

(105 chambres - 333 lits)

T 04 79 05 80 88 E info@cis-valcenis.com

### éthic étapes Val de Loire - Blois (41)

(36 chambres - 112 lits)

T 02 54 52 37 00

E accueil@ethicetapes-blois.fr

### éthic étapes CIS de Champagne Reims (51)

(84 chambres - 216 lits)

T 03 26 40 52 60 E info@cis-reims.com

### éthic étapes Lac de Maine - Angers (49)

(59 chambres - 155 lits)

T 02 41 22 32 10 E infos@lacdemaine.fr

### éthic étapes Val de l'Hort - Anduze (30)

(29 chambres - 92 lits)

T 04 66 61 61 06 E valdelhort@wanadoo.fr

### éthic étapes Le Cart - Sommières (30)

(42 chambres - 105 lits)

T 04 66 80 03 02 E le-cart@wanadoo.fr

### éthic étapes RIJ L'Escale - Poissy (78)

(15 chambres - 61 lits)

T 01 39 65 07 34 E escale@sfr.fr

# 1. Élaborer son séjour

*Une classe de découvertes est un moment privilégié pour les apprentissages, durant lequel les enfants comme l'enseignant s'ouvrent à un environnement nouveau et partagent différents temps de vie. Il faut donc que ce séjour scolaire, égal ou supérieur à cinq jours, soit pensé et préparé avec beaucoup de soin et une bonne dose de finesse pédagogique. C'est un temps fort de la vie d'un élève, tout à la fois hors de l'école et dans l'école.*

Dernièrement, l'une des nouvelles publiées dans *L'Expresso*, la lettre d'information du *Café pédagogique*, a retenu notre attention. Le site évoquait les classes de découvertes britanniques : « Pour avoir réduit son guide d'encadrement des voyages scolaires de 150 à 8 pages seulement, le ministère anglais de l'Éducation est l'objet de critiques des syndicats d'enseignants. » Les contestataires arguent que ces simplifications administratives suscitent plus d'accidents, que les parents d'élèves sont moins enclins à inscrire leur enfant à ces sorties et que les procès se multiplient.

Heureusement, nous n'en sommes pas là en France. Primo, il n'existe pas véritablement de guide d'encadrement des voyages scolaires : il faut se référer, lorsqu'on élabore et prépare une classe de découvertes, à la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 et à la circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005 (ce que nous ne manquerons pas de faire...). Ensuite, bien que les classes de découvertes se soient affirmées ces dernières années un peu partout sur le territoire français [ndlr : les différentes politiques institutionnelles et associatives d'incitation y étant pour beaucoup], elles ne sont pas encore si fréquentes que cela dans les établissements scolaires du primaire. C'est pourtant une chance de pouvoir en vivre une dans le premier degré et certains parents d'élèves n'hésitent pas à insister avec verve auprès des directeurs d'école pour qu'ils organisent au moins une classe transplantée durant la scolarité de leurs enfants.

Attention, à travers ce constat, nous ne jetons la pierre à quiconque, car élaborer une classe de

découvertes exige beaucoup de temps et d'investissement professionnel. Il est difficile de quantifier les heures de préparation et la liste des préparatifs est diablement longue... On citera ceux qui nous viennent immédiatement à l'esprit, comme la définition des objectifs pédagogiques et leur mise en œuvre durant le séjour, la rédaction des différentes pièces composant la demande d'autorisation de départ, la structuration de la logistique (hébergement, transports, financements...), etc.



« Les études menées ces derniers mois [ndlr : il y a maintenant presque une dizaine d'années] sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour. Cette durée est donc une des composantes essentielles du projet pédagogique et des apprentissages visés. Il est apparu utile, à cet égard, de distinguer deux types de séjours :

- les séjours scolaires courts (d'une durée inférieure à cinq jours, soit de une à trois nuitées) permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages ;
- les classes de découvertes, d'une durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus), permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

La présente circulaire s'appuie sur les arrêtés du 25 janvier 2002 relatifs aux programmes de l'école primaire et sur la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 qui reste applicable aux conditions d'organisation des sorties scolaires sous réserve des quelques aménagements apportés. Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes constituent en effet des sorties scolaires avec nuitées et relèvent donc des procédures définies par la circulaire de 1999 pour cette catégorie de sorties. »

*Circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005*

Une telle entreprise, le mot n'est pas trop fort, peut refroidir plus d'un professeur des écoles. Sans compter qu'il est bien entendu impossible de se lancer à la va-vite : une classe de découvertes se pense durant l'année scolaire précédente et se prépare bien avant la rentrée de septembre. Rappelons que c'est un temps fort de la scolarité de chaque élève : cela doit donc être une pleine et entière réussite, un moment aussi exceptionnel qu'intense du point de vue des apprentissages mais aussi de la découverte de l'environnement et de la vie en collectivité. Comme le rappelle justement le rapport *Les classes de découvertes. Un enjeu économique pour le tourisme. Un élément de cohésion sociale*, publié en 2008 par le Conseil national du tourisme : « La rupture avec le milieu habituel de référence enrichit la pédagogie. Au contact direct avec les éléments d'un milieu nouveau (relief, climat, faune, flore, géologie, hydrographie, habitats, activités humaines...), les enfants peuvent mettre en relation des connaissances habituellement morcelées dans les diverses disciplines scolaires, et appréhender la complexité du réel. La transplantation dans de nouveaux espaces à explorer suscite des démarches d'investigation actives, des travaux en groupe qui consolident et élargissent les savoirs antérieurs. »

C'est pourquoi nous commençons dans le vif du sujet, en évoquant d'emblée la réflexion pédagogique qui précède toute classe de découvertes et, par là même, le choix de la thématique du séjour. Plus qu'un préambule, c'est un temps essentiel à la construction de ce projet.



## 1.1 Des objectifs pédagogiques en lien avec le projet de classe

**Une classe de découvertes est un authentique temps d'école. C'est pourquoi un tel dispositif est nécessairement lié aux objectifs énoncés par les projets d'école et de classe. Ainsi, il est ancré dans les apprentissages et les acquisitions, et trouve une véritable légitimité scolaire.**

« L'école n'est pas un centre de loisirs et les activités pratiquées à l'occasion d'une sortie scolaire viennent nécessairement en appui des programmes. Elles s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe. Cette période privilégiée de l'année scolaire peut avoir des objectifs multiples mais ne peut pas se résumer à un catalogue d'activités. Le séjour est le temps fort d'un projet qui peut s'étaler tout au long de l'année.

On distingue trois grandes périodes : la préparation du séjour, le séjour et l'après-séjour. Le projet permet d'exploiter au mieux la richesse de chacune de ces périodes. »

Ce court texte, tiré du site Internet [www.classe dedecouverte.org](http://www.classe dedecouverte.org), résume à lui seul l'importance du choix de la thématique et des objectifs pédagogiques que vous allez poursuivre lors de cette sortie scolaire. Nous insistons sur le mot « poursuivre » car un séjour, quelle qu'en soit la durée et quel que soit le lieu où vous pensez vous rendre, sera organisé en continuité des apprentissages dispensés en classe, tout au long de l'année.

### SOYONS PRÉCIS

« Une classe de découvertes, c'est :

- acquérir plus d'autonomie ;
- savoir être et vivre ensemble ;
- devenir acteur de son environnement et de son avenir ;
- parfaire des compétences méthodologiques ;
- affiner les concepts de temps et d'espace ;
- réinvestir des connaissances de base ;
- s'approprier des techniques et maîtriser des outils. »

*La ligue de l'enseignement,  
[www.classedecouverte.org](http://www.classedecouverte.org)*

### SOYONS PRÉCIS

« Chaque sortie, quelle qu'en soit la durée, nourrit un projet d'apprentissages, souvent pluridisciplinaire, au travers d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre des sujets d'étude ou des activités pratiquées doit être limité. »

*Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999*

Comme on s'en doute, une classe de découvertes s'articulera la plupart du temps autour d'une dominante. Des activités trop diversifiées risquent en effet de briser l'unité du séjour, et de le transformer en une succession d'actions sans liens logique et pédagogique. Ce qu'aucun d'entre vous ne désire !

Précisons que nous entendons par dominante une thématique proche des grands domaines du socle commun de connaissances et de compétences, à savoir : l'éducation physique et sportive ; l'éducation artistique et l'action culturelle ; l'histoire-géographie et le patrimoine ; la découverte du monde, des sciences expérimentales et de la technologie, de la nature et de l'environnement ; la littérature, la lecture et l'écriture ; la langue étrangère ou régionale.

#### • Un choix pas si difficile

La thématique du séjour, les objectifs et les acquisitions pédagogiques... Vue sous cet angle, cette réflexion effrayera plus d'un professeur des écoles. « Il va falloir que j'y réfléchisse dès que possible. Peut-être ce soir, après les heures de soutien, car je présume que cela ne viendra pas dans la minute ! Sans compter qu'il faut que je mette cela noir sur blanc et que la fin de l'année scolaire approche. J'aurai d'autres chats à fouetter d'ici peu. Rendez-vous avec les parents, bilan des évaluations à retranscrire, etc. »

Pourtant, lorsqu'on élabore une classe de découvertes, on pense d'emblée aux possibles activités que les élèves effectueront et surtout pourquoi, aux lieux qu'ils vont découvrir, aux personnes qu'ils vont rencontrer et aux interactions qu'il sera possible de mettre en place. Ces images sont l'essence même du futur séjour. Elles alimentent votre réflexion et esquissent peu à peu l'axe pédagogique de la classe de découvertes. « Pourquoi ne pas partir à

la montagne, l'année prochaine, à la mi-janvier ? La plupart de mes élèves n'ont jamais pratiqué le ski et les montagnes en hiver sont l'occasion de découvrir un patrimoine naturel unique. Sans compter que j'ai prévu plusieurs séances en extérieur autour de la faune et de la flore en novembre. Les élèves auront de cette manière une vision élargie et approfondie de leur environnement, et l'opportunité d'effectuer des comparaisons. » Cela va de soi, c'est un exemple, mais il démontre à merveille comment une classe de découvertes voit le jour. Les objectifs pédagogiques se dessinent d'eux-mêmes alors que les activités se précisent. Laissez germer et prenez un maximum de notes. Au fil des semaines, le séjour se structurera petit à petit.

### **Le collectif l'emporte !**

Plusieurs éléments sont toutefois à prendre en compte lors de cette phase de réflexion.

Si cette classe de découvertes est la première que vous organisez, nous vous invitons fortement à en discuter avec l'équipe pédagogique de manière formelle (conseils d'école, réunions...) et informelle (récréations, le soir après la fin des cours, etc.). Les conseils des autres professeurs des écoles et des professionnels de l'éducation gravitant autour de l'établissement sont précieux et peuvent vous éviter de vous aventurer trop profondément dans des projets irréalisables.

Notons ensuite que ce dispositif peut être l'opportunité d'unir des classes de plusieurs établissements du même secteur géographique. Dans ce cas, cette réflexion rassemblera logiquement tous les enseignants (acteurs) concernés et, ensemble, vous construirez votre projet. Cela semble évident à chacun d'entre nous, mais il est préférable de le rappeler au moins une fois. Faire preuve de diplomatie reste l'une des clés de la réussite de tout projet collaboratif. Les modalités de cette réflexion commune seront elles aussi arrêtées avec précision. Dans tous les établissements que nous avons

côtoyés, elle s'articulait autour de plusieurs réunions, un soir de la semaine. « On y discutait tour à tour des possibles financements, des activités qu'on prévoyait de mettre en place et des difficultés rencontrées sur l'instant. Chacun des enseignants de l'école avait une ou plusieurs tâches propres... Mais lorsqu'un problème surgissait, c'est ensemble que nous en parlions et que nous le résolvions. »

De même, si votre séjour concerne des enfants de maternelle ou du cours préparatoire, n'oubliez pas les différentes contraintes liées à ce jeune public. Un travail de séparation devra être effectué en amont (en direction des élèves mais aussi des parents) ; un trop-plein d'activités les fatiguera vite (le dosage est à peaufiner) comme de longs trajets ; il faut veiller à respecter les rythmes de la journée durant tout le séjour et aménager des temps ludiques ainsi que des temps calmes... Dans ce cas précis, la durée du séjour et le lieu d'hébergement sont deux éléments véritablement prioritaires. Deux nuits sur place semblent être un maximum et un environnement porteur à lui seul de nombreuses découvertes un choix judicieux (une ferme pédagogique, par exemple).

Comme nous venons de nous en rendre compte, cette première réflexion permet de dégager l'axe pédagogique de votre future classe de découvertes mais aussi certaines des acquisitions qui seront travaillées durant le séjour. Voilà, le projet est sur les rails ! Une seule règle est maintenant d'actualité : laissez mûrir l'architecture du dispositif et passez à l'étape suivante, à savoir la définition précise des objectifs pédagogiques de la future classe de découvertes.

### • **Une thématique, des objectifs précis**

L'ébauche de l'axe pédagogique n'est bien entendu qu'une amorce. En effet, il est nécessaire que la thématique du séjour et les objectifs pédagogiques visés soient en parfaite adéquation avec votre projet de classe et le projet de l'école.

## **SOYONS PRÉCIS**

## **GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS**

« Le choix du lieu de la sortie, de sa durée ainsi que la période de l'année scolaire dans laquelle elle s'inscrira constituent des éléments déterminants pour la réussite du séjour scolaire court ou de la classe de découvertes, à mettre en cohérence avec les activités programmées dans l'école d'origine. »

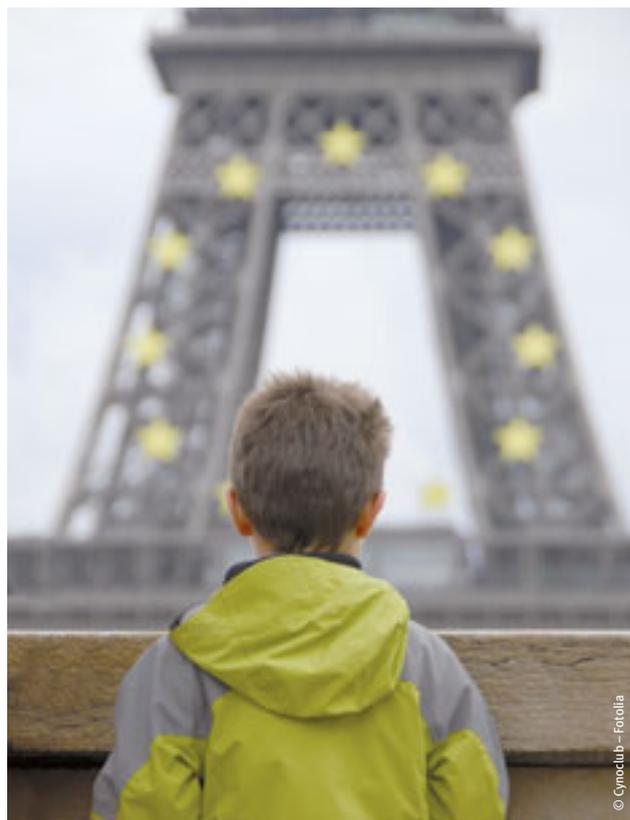
*Circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005*

Ici, il n'existe aucune recette miracle, hormis peut-être une relecture attentive du projet d'école de manière à vérifier que vous ne déviez aucunement des objectifs et des actions qu'il prône. D'un autre côté, est-il possible de l'oublier alors qu'il est au cœur de votre pratique quotidienne... Il semble aussi logique qu'en réfléchissant à l'axe ou aux possibles activités et découvertes à initier, les objectifs pédagogiques se lient d'eux-mêmes aux projets de classe et d'école.

L'organisation d'une classe de découvertes n'est pas un acte anodin. Il y a fort à parier que l'émergence de ce projet soit en lien direct avec votre pratique et les besoins pédagogiques de vos élèves, voire que l'idée du projet réponde à une demande avérée ou implicite. Par exemple, si votre établissement est en milieu rural et votre classe composée d'une majorité d'enfants issus de milieu modeste, les amener à visiter Paris et certains monuments issus de notre patrimoine sera sûrement lié aux projets d'école et de classe (faire acquérir un patrimoine culturel commun à l'ensemble des élèves, accroître les connaissances culturelles et linguistiques des élèves tant à l'oral qu'à l'écrit, etc.). En outre, une telle classe de découvertes trouvera une réelle continuité pédagogique en menant, conjointement aux visites de monuments, des activités en lien avec la littérature et le français (rédaction d'un journal de classe), la découverte du patrimoine (se construire un répertoire de mots en rapport avec les arts et les réutiliser), l'histoire et la géographie (approfondissements autour d'une période historique précise), etc.

Cet exemple paraîtra réducteur à certains, car il est peu original. Cependant, force est de constater que la grande majorité des classes de découvertes répondent à des besoins sociaux et pédagogiques immédiats. Pensons aux nombreuses classes de neige ou de mer... De même, l'originalité n'est pas un critère de réussite pédagogique. Une idée simple et comblant un besoin avéré a autant de force qu'un projet complexe et approfondissant des connaissances ciblées.

Une classe de découvertes a pour principaux objectifs de faire acquérir aux élèves plus d'autonomie, de leur apprendre le savoir-être et le vivre ensemble et/ou de les amener à devenir acteurs de leur environnement. La découverte d'un lieu inconnu est ainsi un axe pédagogique tout à fait valable, chargé d'acquisitions et de possibles réinvestissements.



### • Un lieu, un budget, des activités

Nous n'avons pas encore évoqué le choix du lieu où se tiendra votre classe de découvertes. Pourtant, c'est l'un des fondements de ce type de projet, comme le rappelle Philippe Meirieu : « Partager, avec d'autres, l'exploration de réalités insoupçonnées [...], se trouver confronté aux mystères de nouveaux paysages ruraux ou urbains. »

Déjà, rappelons qu'il n'est pas nécessaire de s'éloigner de son établissement pour amener les élèves à découvrir un environnement inconnu. De nombreuses heures de trajet (la majorité du temps effectuées en transport en commun) engendrent de la fatigue et de la nervosité, et il faudra sûrement plus d'une nuit de sommeil aux enfants pour récupérer. De même, un brutal changement de climat peut lui aussi jouer sur le comportement des élèves. Ce sont des éléments physiologiques à ne surtout pas négliger.

De surcroît, le choix du lieu est étroitement lié aux objectifs pédagogiques que vous souhaitez mettre en place. Il influera sur la réceptivité des enfants mais aussi sur votre budget ! C'est tellement évident qu'on a tendance à l'oublier. Néanmoins, inscrivez en lettres d'or que « sans argent ni aides financières, vous ne pourrez pas partir ».



© Csaba Peterdi - Fotolia

Trouver un juste milieu entre le lieu et la durée du séjour et vos possibles rentrées financières est donc une nécessité. Il y a de fortes chances que plus vous partirez loin, plus le séjour sera court... Une classe de découvertes de 9 à 11 jours, dans une région située à plusieurs heures de route, nécessite des aides financières importantes et reste une exception. Mais nous y reviendrons plus tard, dans un prochain chapitre (pages 21-27).

### **Explorez plusieurs pistes**

Récapitulons ! Le lieu de la classe de découvertes sera sûrement l'un des moteurs de ce dispositif pédagogique. « L'année dernière, pendant les vacances, j'ai découvert une région magnifique. Chargée d'histoire, dépaysante à souhait et où les activités nautiques sont nombreuses. Y emmener les enfants serait l'occasion de leur faire découvrir un environnement inconnu, de mener des activités sur un plan d'eau mais aussi en eaux vives et de travailler le vivre ensemble tout autant que des compétences propres aux mathématiques et aux sciences expérimentales. Sans compter que j'ai déjà pris contact avec plusieurs associations locales... » Le projet a l'air prometteur. Toutefois, ne vous focalisez pas sur le lieu et gardez bien à l'esprit le contenu et les objectifs pédagogiques du

séjour. Car si le coût de la classe de découvertes n'est pas amorti, il faudra vous rabattre sur un autre site (plus proche et moins onéreux). Alors, essayez de prévoir des solutions de rechange. Vous devrez répondre à cette équation en élaborant le séjour, sans pour autant perdre la richesse pédagogique de votre projet.

### **• Au début... Pendant... À la fin...**

Les dates du séjour sont un autre point de ce dispositif à ne pas négliger. On peut par exemple partir peu après la rentrée, au milieu de l'année scolaire ou encore au mois de juin, juste avant les derniers jours de classe. Chacun de ces temps revêt une importance pédagogique différente. Ainsi, le choix de la date est une décision à ne pas prendre à la légère.

### **Au début de l'année scolaire**

Organiser une classe de découvertes durant les premières semaines de l'année est une excellente opportunité pour cimenter un groupe. Hors de l'école et en vivant une expérience forte et commune, les enfants apprendront à se connaître mais surtout à mieux découvrir l'autre. La classe, en tant que groupe social, aura durant ces quelques jours l'occasion de se créer une identité propre et unique. Cette émulation sera bénéfique pour les enfants, et leurs acquis présents et futurs. De plus, donner suite à ce projet, une fois de retour en classe, est particulièrement stimulant d'un point de vue pédagogique : la classe de découvertes peut devenir un véritable moteur pour un certain nombre d'apprentissages et de réinvestissements.

Emmener ses élèves en classe de découvertes, peu après la rentrée scolaire, exige cependant une bonne dose de préparation et d'assurance, car ce moment est généralement déjà considéré comme assez chargé par beaucoup de professeurs des écoles. En outre, les préparatifs du séjour devront s'effectuer plus tôt l'année précédente... C'est donc le moment rêvé pour partager un temps scolaire fort et unique, mais aussi une période professionnelle délicate et parfois synonyme de prise de fonction.

### **Au milieu de l'année scolaire**

La majorité des classes de découvertes et des séjours scolaires courts se déroulent en hiver et au printemps (de décembre à avril) pour la bonne

# LA RÉPARTITION DES VOYAGES SCOLAIRES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

## REGARD SUR

« Les établissements scolaires pratiquant l'étalement des voyages tout au long de l'année en tirent les avantages suivants :

- *Le projet pédagogique au cœur de la démarche* : En réalisant un voyage en début d'année scolaire, les classes ont l'avantage de pouvoir exploiter les bénéfices du voyage tout au long de l'année.
- *La qualité des prestations* : Cette qualité se fait davantage sentir lorsque les lieux ne sont pas sur-fréquentés. L'organisateur peut plus facilement offrir un séjour correspondant au projet pédagogique et aux exigences de l'établissement scolaire : hébergement, visites, activités... Le groupe scolaire tire également profit du confort des visites en basse saison, en évitant les retards dus à des lieux denses (queues dans les musées et les sites touristiques, embouteillages...).
- *Des tarifs plus attractifs* : Comme pour les voyages en général, partir en basse saison présente un avantage non négligeable sur le tarif. »

*L'Office national de garantie des séjours et des stages linguistiques*

et unique raison que le rythme de l'année scolaire est à ce moment-là plus modulable et plus souple. Ces quelques jours de classe en moins peuvent être aisément rattrapés par la suite, de façon discrète et moins éprouvante pour les élèves.

Cette période n'est pas pour autant la moins onéreuse et la plus appropriée. Déjà, rappelons que c'est en hiver et au printemps que les enfants sont généralement le plus souvent malades. De nombreuses heures de trajet et un brutal changement climatique peuvent les fragiliser et les fatiguer. En outre, d'un point de vue touristique, cette période s'apparente à la haute saison : les équipements et les services disponibles sont plus nombreux, mais les prix de ces derniers sont logiquement plus élevés.

Organiser une classe de découvertes au milieu de l'année scolaire reste cependant une invitation à réinvestir les savoirs acquis les mois précédents et à les évaluer par le biais de situations nouvelles et/ou quotidiennes. De cette manière, il vous sera ensuite possible de mettre en place des séances de soutien ciblées ou de mettre l'accent sur des notions spécifiques.

### À la fin de l'année scolaire

Les dernières semaines de l'année scolaire ne sont pas de tout repos : il faut impérativement avoir fait le tour des programmes, votre agenda est chargé (les rendez-vous avec les parents d'élèves, les préparatifs de la traditionnelle fête de fin d'année, etc.), une certaine fatigue intellectuelle se fait res-

sentir... Pourtant, organiser une classe de découvertes à ce moment peut être l'aboutissement d'un travail autour de l'environnement et du patrimoine qui a débuté en septembre, ou l'occasion d'évaluer des compétences précises à travers des activités originales (les mathématiques via la voile ou l'orientation).

Malgré toutes les difficultés qu'une telle période engendre, la fin de l'année scolaire est un moment idéal pour une classe de découvertes. Surtout si cette dernière clôt une grande période de la vie de l'élève (Grande Section et CM2) et si elle renforce son estime de soi et sa place dans l'école. Un tel séjour sera tout à la fois une juste conclusion et une transition.

### • **Entreprendre, un acte pédagogique**

Comme nous venons de le constater, une classe de découvertes ne se prépare pas sur un coin de table : c'est un projet pluridisciplinaire, pédagogiquement dense et se déroulant hors de l'école. Sans compter que votre rôle est déterminant dans la construction de ce temps scolaire. En effet, vous en énoncez les grandes lignes, en élaborez sa structure pédagogique, en choisissez le lieu, la date et la durée...

La préparation d'un tel projet exige logiquement des savoir-faire particuliers. Ces derniers peuvent, entre autres, être acquis via les temps de formation. C'est pourquoi nous vous invitons fortement à consulter le volet départemental académique de formation qui vous permettra sûrement d'acquérir

des compétences en rapport direct avec le projet que vous menez. En outre, les équipes de circonscription ainsi que certains conseillers pédagogiques peuvent vous apporter le soutien nécessaire à la mise en œuvre d'une classe de découvertes (ou d'une activité spécifique). Rappelons que ces acteurs jouent un rôle important dans la finalisation même du projet pédagogique : ils agissent comme conseils et comme garants de la conformité avec les objectifs de l'école, pendant son élaboration et lors de sa validation. Ces possibles soutiens ne sont donc pas à omettre, il est même conseillé de parler avec ces acteurs dès les premiers balbutiements de votre projet.

### **Devenir porteur de projet**

Les classes de découvertes ne se sont pas véritablement accrues durant cette dernière décennie, et ce malgré les multiples politiques incitatives, régionales et nationales. Peut-être parce que votre charge de travail s'accroît, d'année en année, et freine votre esprit d'initiative ; peut-être parce qu'une classe de découvertes, c'est partir dans l'inconnu, s'aventurer sur de nouvelles pistes pédagogiques et sortir d'une pratique quotidienne mise en place au fil des années.

Pourtant, il existe mille et une bonnes raisons de partir en classe de découvertes. On ne peut regretter de vivre un tel temps scolaire et de donner à ses élèves la chance de connaître une expérience unique et commune. Une opportunité de se forger hors et dans l'école. « Ils apprennent à vivre ensemble pendant plusieurs jours, ils acquièrent

une autonomie et vivent selon un rythme différent de celui de la maison... Ils découvrent aussi des activités nouvelles qu'on n'a pas la possibilité de mettre en place en classe », comme le suggère une professeure des écoles de l'agglomération rennaise.

C'est pourquoi il est grand temps d'aborder les différents partenaires qui peuvent vous soutenir et vous conseiller lors de l'élaboration de ce projet. Ils sont nombreux et vous les côtoyez régulièrement : ce sont les différents acteurs de la communauté éducative qui œuvrent, chaque jour, à la réussite de l'École.

## **1.2 S'associer aux acteurs de la communauté éducative**

***Élaborer une classe de découvertes n'est pas un travail solitaire. Vous serez amenés à côtoyer, à échanger, à consulter et à solliciter de nombreux acteurs institutionnels et associatifs, rémunérés et bénévoles. Nous nous devons de détailler leur rôle et leurs fonctions au sein de ce projet exceptionnel.***

Tous les professeurs partant chaque année en classes de découvertes vous l'affirmeront : la réussite de ce projet nécessite une véritable synergie entre les forces vives de l'école. Il ne faut donc pas y réfléchir seul, en s'appuyant de temps à autre sur les connaissances et acquis de ses collègues et du directeur de l'établissement. Faites appel aux

## **SOYONS PRÉCIS**

## **GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS**

« Le rôle [du professeur des écoles] ne se limite pas à la durée stricte de la sortie scolaire mais s'étend de la préparation jusqu'à l'exploitation qui en sera faite après le retour. »

« Dans cet esprit, le maître doit porter une attention particulière au choix du lieu de la sortie scolaire, de sa durée et de la période dans l'année scolaire de façon à les mettre en parfaite adéquation avec les objectifs du projet pédagogique. Si la sortie est proposée ou organisée par un partenaire extérieur, le maître veillera à ce que les offres qui lui sont faites soient cohérentes avec ses objectifs et avec les éléments du programme auxquels il rattache l'activité de la classe de découvertes. »

« Au-delà de l'exploitation pédagogique indispensable qui doit suivre, un bilan est établi et communiqué aux collectivités et organismes qui ont contribué à la mise en œuvre du projet. Il importe également de présenter aux parents les apports de la sortie scolaire sous forme de rencontres-bilans, expositions, comptes rendus écrits des élèves, films, etc. »

*Circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005*

## REGARD SUR LE PARTENARIAT

« Le départ en classes de découvertes demande un investissement personnel important des enseignants : présence et responsabilités pleines et entières, 24 heures sur 24, pendant toute la durée du séjour. Les sorties scolaires occasionnelles sont une extension du temps scolaire habituel et donc un espace de militantisme pédagogique facultatif librement consenti par l'enseignant... C'est pourquoi l'enseignant, utilisateur de ce formidable outil pédagogique, demande une participation et un soutien sans faille des partenaires de son projet de départ ! »

*La Jeunesse au plein air,*  
[www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)

partenaires réguliers de l'école, qu'ils soient institutionnels ou publics, locaux ou départementaux ! Bien sûr, nous entendons par là les parents, la mairie, les responsables associatifs, les inspecteurs de circonscription et les conseillers pédagogiques, les délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) ou encore les prestataires privés que vous êtes susceptibles de solliciter. Une fois que les relations seront établies et la dynamique mise en place, certaines de vos craintes se volatiliseront et d'autres idées et pistes pédagogiques viendront peu à peu se greffer au projet initial.

### • Les partenaires institutionnels

Du directeur de l'école à l'inspecteur d'académie, nous l'avons déjà souligné, toute une chaîne se met en place lorsque vous organisez une classe de découvertes. Le conseiller pédagogique et l'équipe de circonscription ont un rôle privilégié puisque ce sont eux qui seront vos interlocuteurs pendant l'élaboration et lors de la validation du projet. Notons que cette mécanique, parfois pesante, est une véritable chance sur laquelle il faut s'appuyer en toutes circonstances.

### • Les parents d'élèves

Les parents vont vous confier leur enfant, il est normal que certains soient inquiets (surtout lorsque les élèves n'ont pas encore quitté, plusieurs jours durant, le domicile familial). Ainsi, les informer avant, pendant et après la classe de découvertes est nécessaire. Nous reviendrons plus longuement



sur cet aspect dans les chapitres « Un mot à ne pas oublier : anticipation » (page 33) et « Valoriser son séjour » (page 82).

De même, les parents d'élèves doivent être des acteurs à part entière de ce projet. Par exemple, ils participeront à l'organisation d'éventuelles kermesses et vide-greniers..., manifestations qui contribuent à alimenter les fonds de l'association de parents d'élèves et par là même à diminuer le coût du séjour.

Ils peuvent aussi vous accompagner durant le séjour comme encadrants bénévoles, ce que nous détaillerons prochainement.

### • Les partenaires associatifs et locaux

Quels que soient votre projet et les objectifs pédagogiques que vous souhaitez mettre en œuvre, les partenaires associatifs et/ou locaux sont une ressource précieuse. En effet, ils sont des vecteurs de connaissances (ils sont spécialisés dans une activité précise que les élèves sont amenés à pratiquer), d'informations (ils connaissent le lieu du séjour et peuvent vous mener vers des sites auxquels vous

# UN PROJET MÊLANT DÉCOUVERTE D'UN MILIEU ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

## REGARD SUR

« Tous les mardis après-midi, les élèves du Cycle 3 de l'école Sainte-Thérèse posent leur stylo plume, attachent leur casque, enfourchent leur vélo... Et en piste pour une séance VTT. »

« Dans le cadre de l'éducation physique et sportive, l'équipe enseignante a choisi de travailler en partenariat avec les associations sportives locales. Après le rugby, le judo, les quilles et la pétanque, c'est au tour de l'association Activités de plein air section VTT. Chaque semaine, Bernard Dousset, président de la section VTT, accompagné d'un membre de l'association, vient animer en collaboration avec les enseignants une séance de pratique du vélo dans les cours de récréation de l'établissement. Ce cycle VTT à l'école a été planifié par les professeurs en amont de la classe transplantée intitulée "À la découverte de la forêt landaise". Durant leur séjour, les élèves enrichiront leurs connaissances sur la forêt des Landes et sur les traditions landaises. Ils pratiqueront aussi plusieurs activités sportives de plein air : canoë, accrobranche, course d'orientation, tir à l'arc et randonnée VTT. Toutes les classes recevront également une initiation aux danses landaises et aux échasses avec les Pastous et Pastourettes d'Aurice. »

*Sud Ouest, avril 2011*

n'aviez pas pensé) et de documentation (ils sont à même de vous aiguiller vers d'autres ressources et prestataires, adaptés et de qualité). Faites toutefois attention à ce que ces partenaires n'investissent pas trop la classe de découvertes. Vous êtes le responsable pédagogique du projet et vous seul êtes apte à juger de la pertinence de telle activité ou sortie durant le séjour.

### 1.3 Faire appel à un prestataire extérieur

***La majorité des enseignants organisant une classe de découvertes font appel à une association ou une structure de loisirs capables de leur proposer une gamme de séjours (un lieu d'hébergement, des activités et un encadrement) en rapport avec la thématique et les objectifs pédagogiques fixés. Cependant, il n'est pas toujours aisé de savoir à qui faire appel et à qui faire confiance. Voici quelques conseils pour vous repérer.***

En organisant votre classe de découvertes, vous serez très rapidement confronté à une décision peu évidente : souhaitez-vous préparer le séjour seul ou avez-vous décidé de faire appel à un partenaire ? Par partenaire, nous entendons une association agréée, voire une société spécialisée dans les loisirs, qui se chargera de vous proposer à la fois un

lieu d'hébergement et un panel d'activités pédagogiques en lien direct avec la thématique de votre projet. Bien entendu, c'est ce dernier choix, malgré le coût que cela engendre, que la grande majorité des professeurs des écoles effectue. Pourquoi ? Tout simplement parce que faire appel à un organisateur spécialisé gomme de nombreux soucis et diminue grandement votre charge de travail. Normalement, vous n'avez plus à vous préoccuper de la sécurité et de la conformité du lieu d'hébergement, des moyens de transport ou du respect de l'enfant et de ses aptitudes, de savoir si les intervenants seront qualifiés et à même de proposer aux élèves des activités ayant une réelle teneur pédagogique... On vous propose une prise en charge, de l'arrivée du groupe jusqu'à la fin du séjour (et parfois après le retour en classe).

Ces organismes, spécialisés dans les séjours scolaires mais aussi les centres de loisirs et les colonies de vacances, ne manquent pas de vous solliciter chaque année, via des courriers électroniques, des lettres publicitaires ou la visite d'un représentant. La présentation de leurs services est souvent alléchante et il n'est pas évident de faire un choix conforme à ses exigences. Cet organisme respectera-t-il réellement les principes de laïcité et d'ouverture ? Saura-t-il s'adapter à mes objectifs pédagogiques ? Le contenu des activités est-il complémentaire des apprentissages dispensés à l'école ? Etc. Les interrogations ne manquent pas, et le prix forfaitaire d'un séjour par enfant ne

doit en aucun cas motiver en premier lieu votre choix. Seules la qualité des services éducatifs et la richesse de leur contenu importent ! Nous parlons bien ici de classe de découvertes, c'est-à-dire d'un temps scolaire de vie collective et d'apprentissages privilégiés, et non de vacances !

Heureusement, chaque inspection d'académie possède un répertoire départemental des centres d'accueil en conformité avec les normes de sécurité (librement consultable sur leur site Internet). C'est un élément qui fera sûrement pencher la balance et vous amènera à faire un choix sûr. De plus, il existe aussi quelques critères de sélection, fixés par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, comme nous le verrons ci-dessous.

### • Des agréments, un gage de qualité

Les deux agréments que nous vous présentons brièvement sont donnés en fonction de critères spécifiques et très précis. Ils sont un gage de qualité pour quiconque souhaite partir en classe de découvertes : les services de ces associations agréées sont jugés comme en adéquation avec les programmes, leurs professionnels sont formés et les structures accueillent, sans discrimination aucune, tous les publics.

#### L'agrément de jeunesse et d'éducation populaire

Les associations ayant reçu l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire remplissent un certain nombre de critères fixés par l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel (*Journal officiel* du 18 juillet 2001). Ces critères sont notamment :

- l'existence et le respect de dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience ;
- le respect du principe de non-discrimination ;
- un fonctionnement démocratique ;
- la transparence de leur gestion ;
- l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes à leurs instances dirigeantes.

Les associations agréées sont aussi ouvertes à tous, gérées démocratiquement (renouvellement régulier des membres qui composent les instances dirigeantes), s'adressent aux jeunes et/ou concernent le domaine de l'éducation populaire. « Pour l'appréciation de ce dernier critère, on considère



que, si le domaine de la jeunesse peut être délimité en fonction du public concerné, le domaine de l'éducation populaire recouvre tout ce qui touche à la formation globale des hommes et des femmes, à leur épanouissement et à leur prise de responsabilités dans la Nation comme dans leur vie personnelle : ce champ d'action n'est pas strictement délimité et peut être très divers (formation professionnelle, formation du citoyen, formation à la responsabilité...). À noter que les associations n'ayant pas pour objet exclusif la jeunesse ou l'éducation populaire peuvent cependant faire l'objet d'un agrément à ce titre, dès lors qu'elles pourront démontrer qu'elles mènent un certain nombre d'actions significatives et de qualité, dans l'un ou l'autre de ces domaines. »

Il est possible de découvrir les associations ayant reçu l'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire directement sur le site du ministère, à l'adresse suivante : <http://www.associations.gouv.fr/639-l-agrement-de-jeunesse-et-d.html/>

## L'agrément AECEP

Les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (AECEP), agréées par le ministère de l'Éducation nationale, œuvrent, sur tout le territoire, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus... dans les champs scolaire et périscolaire. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires importants. Leurs activités sont très variables : accompagnement scolaire, formation des délégués d'élèves, éducation à la citoyenneté, ateliers de pratiques artistiques, activités sportives, classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs, initiation à l'environnement et au développement durable, accompagnement et accueil de personnes handicapées, etc.

Une association agréée AECEP remplit obligatoirement des critères précis : son caractère d'intérêt général est avéré, de même que son caractère non lucratif ; ses services sont de qualité, compatibles avec les activités du service public et complémentaires des programmes ; elle respecte les principes de laïcité et d'ouverture à tous, sans discrimination. Notons que cet agrément est accordé pour cinq ans, et renouvelable si les conditions sont toujours respectées.

Quelque 70 associations nationales possèdent cet agrément. On citera les plus connues : la Ligue de l'enseignement, la Fédération nationale Léo-Lagrange, l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) et la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (PEP). Toutes sont des membres à part entière de la confédération Jeunesse au plein air (JPA) et proposent une gamme très complète de séjours et de classes de découvertes.

## • Et si...

Bien entendu, toutes les structures de loisirs sur le territoire proposant des séjours scolaires et des classes de découvertes n'ont pas reçu l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire et/ou AECEP. Nous n'irons pas pourtant dire que leurs services et activités ne sont pas, eux aussi, de qualité et en lien direct avec les apprentissages dispensés à l'école.

Toutefois, l'absence de ces agréments rend plus difficile votre décision. En effet, vous devez estimer par vous-même les qualités pédagogiques et sécuritaires de leurs séjours (le répertoire départemental peut aussi vous y aider). Il est néanmoins envisageable de se fixer des critères de sélection, simples mais efficaces :

- privilégier les associations à but non lucratif et capables d'accueillir tous les publics ;
- consulter le projet éducatif de l'association ;
- vérifier que chaque séjour proposé possède son projet pédagogique propre, en fonction du lieu, de la tranche d'âge des enfants, des activités prévues, de la personnalité du directeur et de son équipe ;
- vérifier la qualité de l'encadrement (diplômes, compétences...) ;
- interroger d'autres enseignants ayant bénéficié des services de l'association ou de la structure d'accueil.

Ces quelques critères devraient répondre à vos principales interrogations et vous donner les moyens de prendre votre décision. Une dernière remarque : quel que soit le séjour proposé, vous devez pouvoir en modifier des éléments, si celui-ci ne respecte pas les aptitudes des élèves et/ou les objectifs pédagogiques que vous vous êtes fixés. Il s'agit là d'un critère primordial, comme vous vous en doutez.

## SOYONS PRÉCIS

### L'organisation d'un séjour dans une structure non inscrite dans le répertoire départemental est-elle possible ?

L'accueil dans des structures ne figurant pas dans le répertoire départemental n'est pas interdit. Toutefois, les dossiers de demande d'autorisation de sortie doivent faire l'objet d'une vigilance particulière de la part des services académiques afin de s'assurer, notamment que ces centres d'accueil satisfont à toutes les conditions de sécurité. La circulaire du 5 janvier 2005 précise que l'inscription d'un centre d'accueil dans le répertoire départemental ne doit pas être assimilée à un agrément, ce registre devant être considéré comme un outil d'aide à la décision pour les enseignants souhaitant élaborer un projet de sortie.

*Vos sorties scolaires : vos questions, nos réponses, <http://eduscol.education.fr>*

## LES RÉPONSES DU MINISTÈRE

## 2. Financer son séjour et investir les parents

*Monter des dossiers de subventions, rechercher des partenariats financiers et logistiques, élaborer un budget prévisionnel équilibré, solliciter le soutien de la Jeunesse au plein air et de l'ANCV... C'est le nerf de la guerre lorsqu'on prépare une classe de découvertes, car le coût par enfant doit être le plus bas possible et permettre à tous d'y participer sans réserve. Une classe de découvertes, même si c'est un temps exceptionnel, n'est pas tenue d'être un gouffre financier.*

**S**ans aucun soutien financier, un projet de classe de découvertes pourrait ne jamais voir le jour, car certaines familles seraient dans l'incapacité de payer à leur(s) enfant(s) un tel séjour. Chaque professeur des écoles en est conscient. Toutefois, il est bon de ne pas laisser cet élément de côté lorsqu'on construit son projet.

Heureusement, il existe de nombreuses sources de financement, institutionnelles et privées, même si la municipalité et les actions mises en place par la coopérative scolaire (tombolas, vide-greniers, lotos...) restent souvent majoritaires au sein du budget.



### • Les dépenses

En guise de préambule, rappelons que les dépenses occasionnées pendant une classe de découvertes sont de plusieurs ordres. Il y a en premier lieu l'hébergement et la nourriture, ce qui représente environ 65 % des dépenses totales. Ensuite, il y a le coût du voyage (aller et retour) ainsi que des déplacements et sorties sur place. À cela, on ajoute les salaires d'éventuels intervenants extérieurs spécialisés et la location du matériel que certaines activités physiques exigent (le ski, les sports nautiques, le cyclotourisme, l'escalade, l'équitation, etc.). Dernier point : il ne faut pas omettre l'achat et/ou la location de matériels pédagogiques (caméras, appareils photo, photocopies, panneaux d'exposition...). Quand on estime les dépenses d'une classe de découvertes, on ne se limite pas au seul séjour, car en amont et après la sortie, il existe aussi des frais à ne pas oublier.

### • Les recettes

Les sources de financement d'une classe de découvertes sont très variables. Il existe une multitude d'institutions et d'organismes ayant développé des aides au départ, mais il règne une grande inégalité dans ce domaine. Ces financements sont souvent étroitement liés aux ressources locales et régionales ; et comme nous le savons tous, la balance est loin d'être équilibrée dans ce domaine.

La première source de financement de la grande majorité des classes de découvertes reste sans nul doute le budget de fonctionnement de l'école. Néanmoins, on y ajoutera volontiers les participations des collectivités locales comme le conseil municipal ainsi que les conseils général et régional. Ces dernières ne peuvent s'obtenir que plusieurs mois avant le départ, pensez-y donc très tôt.

La deuxième source de financement demeure la coopérative scolaire de l'établissement. Attention, l'importance de cette participation est plus que variable d'une école à l'autre. C'est aussi une des raisons pour lesquelles il est impératif d'investir les parents d'élèves dans le projet. Une coopérative scolaire active organisera plus de manifestations, et par là même augmentera sa contribution financière au projet.

Ensuite, les familles peuvent bénéficier d'aides provenant de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA), mais aussi du Centre communal d'action sociale (CCAS), des comités d'entreprise, de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP, anciennement DDASS), du Secours populaire... Les demandes sont effectuées individuellement et certaines pièces justificatives peuvent vous être demandées (par les familles) bien avant le séjour. Notez que les aides de la Caisse d'allocations familiales varient d'une Région à l'autre, en fonction de ses priorités et de ses barèmes. Rien ne vaut un coup de téléphone pour connaître le montant qu'il est possible d'obtenir pour un enfant et par famille. Soutenez les

familles en difficulté financière et n'hésitez pas à leur prodiguer des conseils si besoin (avec finesse et diplomatie).

Il est aussi possible de solliciter le sponsoring d'entreprises privées, le soutien d'associations à vocation caritative comme le Rotary ou le Lions Club, et des commerçants locaux. Leur participation peut être financière et/ou matérielle. Sachez cependant qu'il sera sûrement nécessaire de faire des compromis et de mettre noir sur blanc les conditions de leur engagement. Et attention, si les subventions d'entreprises privées peuvent être autorisées, elles le sont sous réserve de ne pas être assorties d'obligation publicitaire.

Pour les classes de découvertes dont la thématique première est le patrimoine et l'environnement culturel, n'hésitez pas à envoyer une demande de subventions au Centre des monuments nationaux ([www.monuments-nationaux.fr](http://www.monuments-nationaux.fr)). Le montant de l'aide n'est pas élevé, mais il peut équilibrer votre budget.

Nous n'avons pas encore évoqué la participation des familles au sein du budget du séjour. Pourtant, cette participation sera le premier poste des recettes. C'est aussi celui que vous allez chercher à diminuer le plus possible. Réduire l'investissement financier des familles est une priorité. Notons que si plusieurs parents d'élèves rencontrent de véritables difficultés pour financer ce voyage, il est possible de composer des formules plus souples. Proposez, par exemple, une participation par famille et non par enfant partant. De même, essayez d'obtenir un maximum de ristournes, de dons ou de mécénats. Honnêtement, il n'y a aucune bonne raison de ne pas tout tenter !

## REGARD SUR

Chaque année, la ville de la Roche-sur-Yon apporte son soutien aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées désireuses d'organiser des classes de découvertes. Ce soutien se traduit par une participation financière pour chaque enfant concerné mais aussi par une aide à l'organisation du séjour.

De la sorte, elle contribue à faire découvrir aux enfants scolarisés dans la commune des milieux différents, à les sensibiliser à l'importance de l'environnement, à la nécessité de protéger la nature ainsi qu'à l'état des relations entre l'homme et son milieu.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, 21 classes, soit 460 enfants, sont parties en classes de découvertes, sur des thématiques et des sites différents : classe de neige (Isère), classe autour du volcanisme (La Bourboule), classe de chars à voile et de mer (Noirmoutier et Les Sables-d'Olonne), classe environnement (Mareuil-sur-Lay)... Ainsi, le budget total des classes découvertes s'est élevé à 200 000 €, dont plus de 50 % (105 000 €) financés par la ville.

[www.ville-larochesuryon.fr](http://www.ville-larochesuryon.fr)

## LE SOUTIEN D'UNE COMMUNE

## 2.1 Élaborer un budget prévisionnel

***Le budget prévisionnel est un document comptable, à intégrer dans vos demandes de subventions. En outre, c'est un élément à part entière du dossier que le directeur de l'école transmettra à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Il doit être réaliste, précis et rigoureux.***

Le budget prévisionnel est un élément clé de votre projet, qui sera réalisé en parfaite cohérence avec la durée et les activités de la classe de découvertes. Le préparer n'est pas une tâche aisée, car le premier jet est souvent déficitaire. Il faudra alors, dans un second temps déployer des trésors d'imagination et de justesse pour équilibrer les dépenses prévisionnelles (ou charges) et les recettes. C'est pourquoi nous vous proposons un modèle de budget prévisionnel. Vous y trouverez notamment tous les indicateurs et données financières à mentionner, ainsi que quelques conseils pratiques (page 25).

### • Les dépenses imprévues

Pensez à prévoir un poste correspondant aux dépenses imprévues. Attention : la somme allouée à ce poste ne doit en aucun cas excéder 10 % du budget global. Ce montant vous permettra de couvrir tous les frais non comptabilisés dans le budget, comme le téléphone, l'affranchissement de courriers, les fournitures de bureau... ainsi que les dépenses que vous n'aviez pas anticipées (avant la sortie mais aussi sur place).

## 2.2 Le soutien inconditionnel de la coopérative scolaire et des parents

***Les parents d'élèves et la coopérative scolaire sont essentiels à la bonne marche de votre projet. Il faut donc les impliquer le plus tôt possible. Dès la rentrée pour un séjour en fin d'année scolaire, voire au milieu de l'année précédente lorsque la sortie est prévue pour les premières semaines de septembre.***

Il était important de revenir une nouvelle fois sur le rôle de la coopérative scolaire et des parents

d'élèves dans l'élaboration de votre classe de découvertes car de leur pleine implication, dépend grandement la réussite de votre projet.

Pour s'en convaincre, on citera les mots de cette enseignante qui explique, sur une vidéo réalisée par une chaîne locale des Pyrénées-Orientales, comment elle est parvenue à organiser une classe de neige. « Le coût global de ce séjour était de 300 € par enfant. Au final, eux ne paient qu'un tiers de cette somme. Au départ, le prix pour un enfant était fixé à 120 €. Mais les actions de financement de la coopérative ont très bien marché, le coût a donc été rabaisé à 90 €. »

Les fameux lotos, tombolas, ventes de gâteaux... que la coopérative scolaire organisera tout au long de l'année sont de véritables opportunités pour diminuer le coût du voyage par élève. C'est implicite, il est vrai, mais il faut que vous-même et les parents d'élèves preniez conscience de cette dynamique. Sans cet investissement, il y aura sûrement une classe de découvertes mais chacun devra payer un peu plus.

Cette relation professeur/parents lors de l'élaboration du projet est à travailler et entretenir. Si vous leur expliquez tôt dans l'année scolaire (voire l'année précédente) que vous pensez organiser une classe de découvertes et que vous leur donnez un maximum d'informations (lieu, thématique,

## LES ACTIONS DE LA COOPÉRATIVE

### REGARD SUR

**Organiser un loto, une tombola, une brocante, un vide-grenier, une kermesse, un spectacle de rue, la vente de calendriers et de cartes (d'anniversaire, de bonne année, de Saint-Valentin, etc.), de gâteaux, de pains au chocolat, voire demander à une grande surface la possibilité d'emballer les cadeaux de Noël des clients au profit de la classe de découvertes... sont tout un ensemble d'actions qui peuvent être mises en place par la coopérative scolaire et les familles. En outre, ces différentes activités sont des temps d'apprentissage de la vie en collectivité qui peuvent être travaillés en amont, lors de séances spécifiques en classe (coopérer avec un ou plusieurs camarades ; comprendre les notions de droits et de devoirs et les mettre en application ; s'impliquer dans un projet collectif...).**

activités, intérêts pédagogiques pour les élèves, etc.), il y a fort à parier que des mains secourables se présenteront d'elles-mêmes. Il faut simplement canaliser leur énergie et garder à l'esprit votre rôle de porteur de projet. Proposez à la coopérative scolaire de préparer des actions exceptionnelles et spécifiques, en lien direct avec le thème du projet. De même, si les élèves doivent réaliser de petits objets destinés à la vente, essayez de rester dans la thématique. Les enfants, tout comme les parents, se rendront de cette façon compte de l'importance de ce futur moment de vie scolaire... et s'y investiront pleinement.

### • Les parents accompagnateurs

Les parents d'élèves sont des partenaires à part entière de l'école. Comme il est dit dans les textes officiels : ils ont un droit à l'information mais aussi de participation dans la vie scolaire. Il est logique qu'ils puissent par exemple vous accompagner durant le séjour en tant qu'accompagnateur bénévole. Néanmoins, il est recommandé de clarifier la situation, si le cas se présente. N'oublions pas qu'ils seront placés sous votre responsabilité. De plus, vous travaillerez sous leur regard. Ainsi, il est essentiel de leur préciser en amont les règles que vous mettez en place et les raisons qui les motivent, comme les objectifs pédagogiques du projet. C'est pourquoi nous vous invitons à informer les parents d'élèves dès les premières semaines de classe (ou dès que le projet est bien structuré), en leur présentant le dispositif, son intérêt éducatif et un budget prévisionnel aussi détaillé que possible. Cette première réunion sera l'occasion de les rassurer, de les séduire et de les investir.



N'oubliez pas que chaque parent accompagnateur doit être mentionné sur la demande d'autorisation (page 43) et qu'ils seront tout au long du séjour en situation de responsabilité (sécurité et surveillance).

Le nombre minimum d'accompagnateurs encadrants (rémunérés et/ou bénévoles) pour un groupe d'enfants est réglementé, nous vous renvoyons donc aux pages 56-57 de cet ouvrage pour plus de détails.

## REGARD SUR

## LES FONCTIONS DE LA COOPÉRATIVE

« La coopérative scolaire finance du matériel et des activités communes : sorties, abonnements, livres, jeux de société, goûters d'anniversaire, fêtes d'école, etc. Attention, les coopératives scolaires ne doivent pas se substituer aux communes et investir dans du matériel d'enseignement collectif. Par exemple, les manuels scolaires ne sont pas de son ressort. De même, la maintenance d'une photocopieuse relève du fonctionnement, tout comme l'achat de mobilier, le paiement du téléphone, etc.

[...] Les coopératives ne sont pas habilitées à gérer des fonds publics et leurs ressources proviennent de dons manuels, cotisations, subventions sur projet, et du produit des fêtes. Les versements, notamment les cotisations des parents, doivent toujours être volontaires et libres. Par ailleurs, les élèves dont les parents n'auraient pas participé au financement de la coopérative ne peuvent en aucun cas être écartés d'une activité proposée par la coopérative. »

*La responsabilité de l'enseignant : le guide juridique de l'école, Éditions du Puits Fleuri & La Classe*

# Budget prévisionnel

Classe de découvertes

Année : 20..... / 20.....

École : .....

Données pratiques	
Durée du séjour (nuitées incluses)	.....
Nombre d'enfants participants	.....
Nombre d'adultes encadrants	.....
Enseignants et parents	.....
Autres (auxiliaires de vie, animateurs, etc.)	.....

Indicateurs et données financières			
Coût du séjour à la journée	..... €	Frais d'hébergement par jour et élève	..... €
Coût du séjour à la journée sans le transport	..... €	Frais d'alimentation par jour et élève	..... €
Coût par élève	..... €	Frais d'activités pédagogiques par jour et élève	..... €
Participation par famille	..... €	Base de subventions par jour et élève	..... €

Recettes		Dépenses	
<b>Participation des familles</b>	..... €	<b>Transports</b> (pour se rendre sur le lieu du séjour et sur place)	..... €
<b>Cofinancements</b>	..... €	<b>Hébergement</b>	..... €
<i>Coopérative scolaire</i>	..... €	<b>Alimentation</b>	..... €
<i>Activités exceptionnelles (fêtes et animations en relation avec le séjour)</i>	..... €	<b>Activités pédagogiques</b> (coût des sorties et des visites de monuments)	..... €
<i>Collectivités (commune, conseils général et régional)</i>	..... €	<b>Services et prestations</b> (coût des intervenants, location de matériels...)	..... €
<i>Aides associatives (JPA, Secours populaire, etc.)</i>	..... €	<b>Matériel pédagogique</b> (fournitures avant, pendant et après le séjour)	..... €
<i>Mécénat et sponsoring (soutiens financiers exceptionnels)</i>	..... €	<b>Divers</b> (ce poste ne doit pas excéder 10 % du budget)	..... €
	..... €		..... €
	..... €		..... €
	..... €		..... €
<b>Total</b>	..... €	<b>Total</b>	..... €

## Suivi des encaissements

Il est impératif d'effectuer un suivi des encaissements, tout à la fois des cofinancements et de la participation des familles, mais aussi des paiements soldés et à solder.

À cette fin, préparez deux tableaux (informatique ou papier) que vous complétez au fil des semaines. Cela vous permettra de tenir une comptabilité rigoureuse et de savoir à chaque instant quelles sont exactement les recettes et dépenses du séjour.

## Un tableur pour plus de souplesse

N'hésitez pas à préparer plusieurs documents informatiques sur des tableurs (à l'instar d'Excel ou du logiciel fourni dans la suite OpenOffice, OOo Calc) afin de tenir la comptabilité de la classe de découvertes. Avec de la pratique et l'aide d'une personne expérimentée (au besoin), vous devriez sans difficulté exploiter des feuilles de calcul qui traiteront automatiquement, en fonction des entrées et des dépenses, l'ensemble de vos données financières. C'est très utile !

### REGARD SUR

**Des bénévoles peuvent obtenir un agrément afin d'encadrer toutes les activités physiques et sportives alors que les emplois vie scolaire ou aides éducateurs et les ATSEM qui disposent d'une connaissance des élèves et de compétences qui ont été à l'origine de leur recrutement ne peuvent intervenir. Pourquoi ?**

« I - Un emploi vie scolaire ou un aide éducateur, salarié de droit privé, ne bénéficie pas de la dispense de diplôme prévue par l'article L363-1 du Code de l'éducation en faveur des fonctionnaires. S'il n'est pas titulaire du diplôme requis, il ne peut donc pas être pris en compte dans le taux d'encadrement spécifique et/ou renforcé exigé pour les activités physiques et sportives. Il peut, en revanche, être pris en compte pour le taux d'encadrement de la vie collective.

Quant aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), sans méconnaître le concours précieux et très apprécié qu'ils apportent au bon fonctionnement des écoles maternelles, il convient de préciser qu'ils appartiennent à un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale qui ne leur permet pas de participer à l'encadrement des activités physiques et sportives. Ils ne peuvent donc pas être comptabilisés dans le taux d'encadrement spécifique et/ou renforcé exigé pour les activités physiques et sportives. Ils sont, en effet, chargés de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux scolaires et du matériel servant directement aux enfants ainsi que de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène de ces enfants. C'est d'ailleurs, à ce titre, qu'ils peuvent être pris en compte dans le taux d'encadrement de la vie collective.

#### II - Cas particuliers des intervenants bénévoles

Les conditions de diplôme fixées par l'article L363-1 du Code de l'éducation ne s'appliquent qu'aux personnes rémunérées. Elles ne sont donc pas applicables aux intervenants extérieurs bénévoles, puisqu'ils n'interviennent pas contre rémunération.

Toutefois, ces intervenants bénévoles sont également soumis à l'agrément de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Cet agrément est lié à la participation à un stage spécifique et/ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré. »

*Vos sorties scolaires : vos questions, nos réponses, <http://eduscol.education.fr>*

### 2.3 Les aides de la JPA et de l'ANCV

***La Jeunesse au plein air œuvre, depuis sa création en 1938, « pour que les vacances et les loisirs éducatifs soient reconnus comme des temps éducatifs complémentaires à celui de l'école et de la famille ». L'association milite pour une complémentarité éducative, à savoir que les loisirs, fondés sur des pratiques éprouvées, prolongent l'éducation dispensée à l'école.***

La Jeunesse au plein air (JPA), en partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), développe depuis 2005 une politique d'aide aux départs des élèves des établissements du premier et du second degré. Ce soutien financier aux familles trouve son origine dans la volonté

affirmée de l'association de voir partir un maximum d'enfants en classes de découvertes. Ainsi, elle participe activement à la réussite financière de ce type de projet pédagogique. Comme elle le mentionne sur son site, une priorité est donnée aux territoires relevant du dispositif « politique de la ville » ou territoires prioritaires de l'Éducation nationale. « En 2010, 6 700 élèves du premier degré ont été aidés pour un départ en classe de découvertes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin, pour une somme totale de 540 000 €. Et 300 élèves reconnus en situation de handicap ont reçu une aide d'un total de 48 000 €, pour un séjour dans la même période. »

Loin de s'arrêter à ce soutien financier, la Jeunesse au plein air propose aussi à tous les enseignants du premier et du second degré des formations et de nombreuses ressources pratiques sur son site Internet pour organiser un séjour.

Comme il est mentionné dans l'ouvrage *Spécial classes de découvertes*, édité dernièrement par cette confédération, voici les critères d'attribution de cette aide JPA/ANCV et son montant. Les dossiers de demande d'aides JPA/ANCV sont téléchargeables (format Word ou pdf) à l'adresse suivante : [www.jp.a.asso.fr](http://www.jp.a.asso.fr) (rubriques : nos actions/école/ classe de découvertes).

### • Les critères d'attribution

- Le séjour est a minima de quatre nuitées.
- Il a lieu sur le territoire européen.
- L'aide est individuelle et ciblée.
- Elle s'adresse aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.
- En revanche, si l'aide concerne un enfant en situation de handicap qui a fait l'objet d'une reconnaissance par la commission des droits et de l'autonomie dite CDA, qu'il soit dans une classe ordinaire ou dans une classe d'intégration scolaire (CLIS) ou un institut médico-éducatif (IME), le quotient familial doit être inférieur ou égal à 800 €.

- Un cofinancement est obligatoire (commune, caisse d'allocations familiales, fonds propres de l'établissement scolaire, comité d'entreprise...).
- L'aide est attribuée en chèques-vacances de l'ANCV. L'enseignant doit vérifier que la structure d'accueil du séjour est conventionnée pour percevoir les chèques-vacances, ce qui est très souvent le cas.
- Seul l'établissement scolaire peut-être l'instructeur du dossier de demande d'aide, il est le porteur du projet.

### • Calcul du montant de l'aide

L'aide demandée pour un élève ne peut excéder 30 % du coût brut de son séjour. Le porteur du projet doit adapter la demande d'aide pour chaque élève au regard du quotient familial de sa famille. Exceptionnellement, pour un enfant reconnu en situation de handicap, l'aide pourra être supérieure à 30 % du coût brut du séjour, au regard du surcoût lié au handicap et de la situation de la famille.



# 3. De l'administratif à la logistique

*La préparation d'une classe de découvertes exige très logiquement d'effectuer un grand nombre de démarches administratives et de structurer au mieux toute la logistique propre à ce type de séjour scolaire. C'est un travail qui demande que vous complétiez, par exemple, une demande d'autorisation de départ, vérifiez les garanties des contrats d'assurance, rédigez une fiche de renseignements et une autorisation de soins à destination des parents d'élèves...*

**N**ous avons commencé dans les chapitres précédents par évoquer les multiples raisons éducatives et humaines qui peuvent vous amener à organiser une classe de découvertes, les différentes questions à se poser lorsqu'il s'agit de construire un tel projet et les objectifs pédagogiques sous-jacents... Nous avons même détaillé l'importance des partenaires et les besoins financiers relatifs au séjour. Il est donc temps d'aborder les volets administratif et logistique du projet. Ils sont essentiels mais souvent repoussés tant que possible, car les demandes d'autorisation, les fiches de renseignements et autres communications officielles... n'ont rien de stimulant. C'en est fini de la réflexion, l'heure est maintenant à la finalisation du séjour. À vos stylos et traitements de texte !

## 3.1 À qui les responsabilités ?

***Organiser une classe de découvertes implique tout un ensemble de responsabilités. Il y a celles qui sont propres à l'exercice de votre métier, pédagogique et professionnelle, mais aussi celles qui sont inhérentes à toutes les sorties scolaires. Évoquer ces responsabilités, c'est se prémunir au mieux d'éventuels risques et oublis.***

Vous, professeur des écoles, êtes l'initiateur de ce projet et en êtes responsable à plusieurs titres. Déjà, d'un point de vue pédagogique : toutes les activités pratiquées lors de sorties scolaires contribuent à la mise en œuvre des programmes et sont placées sous votre entière responsabilité. Une classe de découvertes n'échappe pas à la règle. Ainsi, en réfléchissant aux visées pédagogiques du séjour, il vous faut aussi prévoir, à destination des élèves, un temps de préparation (physique et/ou intellectuelle) et d'éventuels prolongements après le séjour. De même, il est plus que conseillé d'évaluer les acquis des enfants et de veiller à ce que les objectifs visés soient atteints au terme de la classe de découvertes.

Vous en êtes aussi le responsable d'un point de vue professionnel et individuel. Ce qui sous-entend que vous devez mettre en œuvre le projet, validé par l'inspecteur de l'Éducation nationale. Mais aussi que vous devez contrôler toutes les procédures administratives et financières du séjour, les conditions d'hébergement, les tâches et les fonctions des intervenants bénévoles ou rémunérés, et veiller à ce que les conditions d'encadrement et de sécurité soient respectées en tout lieu et en toutes circonstances. De même, vous êtes bien entendu responsable des élèves pendant la durée du séjour et des adultes accompagnateurs (placés sous votre responsabilité par le directeur de l'école).

## • Assurances et garanties

Ces différentes responsabilités, communes à toutes les activités et sorties scolaires, exigent que vous preniez le temps de vérifier et de contrôler chaque aspect du séjour. N'hésitez pas en cas de doute à faire appel aux compétences de votre directeur d'école ou encore de l'inspecteur de circonscription. De même, pensez par exemple à contrôler les garanties d'assurance de la coopérative si elle gère habituellement cet aspect des sorties scolaires. Il est préférable de se rendre compte avant le début du séjour d'un oubli, que de devoir téléphoner à un agent d'assurance au dernier moment pour effectuer un avenant au contrat.

### En guise de rappel

« L'établissement scolaire public représente l'État, il est donc assuré par lui-même. Il assume ses responsabilités dans la mise en œuvre de la scolarité, y compris durant les sorties scolaires et les classes de découvertes. De même, les parents accompagnateurs sont sous la responsabilité de l'État. Les professeurs des écoles peuvent en complément être assurés à l'autonome de solidarité qui assure une assistance et une protection juridique ainsi que la responsabilité civile dans un cadre professionnel et une protection en cas de dommages corporels. » Pour plus de renseignements, rendez-vous à l'adresse suivante : [www.autonome-solidarite.fr/](http://www.autonome-solidarite.fr/)

L'organisme accueillant le séjour a l'obligation de contracter une assurance garantissant les participants contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile et des accidents corporels. Ce document vous sera normalement présenté par le directeur de l'organisme d'accueil, sinon demandez-le !

Du côté des parents d'élèves, une assurance en responsabilité civile est obligatoire et il leur est recommandé de recourir aussi à une individuelle accident (contrat distinct) qui couvre les risques pris par leur enfant sur lui-même. Cette dernière garantie est exigée pour que l'élève puisse participer aux activités facultatives tout au long de l'année scolaire. Ainsi, cette attestation, justifiant la couverture du risque pendant la classe de découvertes, vous est logiquement fournie à la rentrée par les parents d'élèves, puisqu'elle vous sera utile lors de chaque sortie, quelle que soit sa durée.

Notons qu'à l'école maternelle et élémentaire, seule la coopérative scolaire est habilitée à proposer des

assurances au sein de l'école. Toutefois le directeur s'assure de la diffusion des différentes propositions aux parents d'élèves.

### *En cas d'accident*

Nous évoquerons de manière plus approfondie ce point dans le chapitre « Accidents... » (page 65). En effet, malgré les précautions et mesures de sécurité prises, nul n'est à l'abri de l'accident. C'est pourquoi il est préférable d'anticiper au maximum les risques les plus communs.

## 3.2 Le dossier de demande d'autorisation

***Ce dossier, remis dans un premier temps à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, vous permettra d'obtenir l'autorisation écrite de départ de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du département d'origine. Sans cette validation officielle, inutile de préparer vos bagages !***

Comme nous l'avons précisé sur les pages précédentes, votre projet pédagogique de classe de découvertes doit être validé par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, et ce bien avant le départ. Cette validation s'effectue sur la base d'un dossier de demande d'autorisation que le directeur de votre établissement lui transmet. C'est sans nul doute la communication administrative la plus importante mais aussi la plus lourde, puisqu'elle se compose de plusieurs pièces précises qui présenteront le séjour à l'inspecteur, de manière détaillée et complète.

Ce dossier doit impérativement comprendre la demande d'autorisation de départ dûment complétée (cf. annexe 2 de la circulaire de 1999, pages 42-43), le dossier pédagogique, la fiche d'information sur le transport (cf. annexe 3 de la circulaire de 1999, page 63) et éventuellement une attestation de prise en charge, si le transport est organisé par une collectivité territoriale ou par un organisme d'accueil, le programme détaillé du séjour (avec les éventuels déplacements prévus), le budget prévisionnel et l'autorisation des parents en cas d'hébergement dans des familles d'accueil.

# Une charte pour un accueil de qualité

*L'inspection académique de Loire-Atlantique a mis en place en 2005 une charte d'accueil et de qualité des classes de découvertes sur le département. Ainsi, les enseignants désirant passer quelques jours en Loire-Atlantique sont en mesure de choisir en toute quiétude leur structure d'accueil. Zoom sur cette initiative départementale en compagnie de Francis Huot, conseiller pédagogique.*

**La Classe :** *Quelles sont vos missions au sein de l'Éducation nationale ?*

**Francis Huot :** Je suis conseiller pédagogique en éducation physique à l'inspection académique de Loire-Atlantique, depuis maintenant 13 ans, et plus particulièrement spécialisé dans les activités de pleine nature. Cependant, compte tenu de mes compétences dans le domaine des activités physiques, on m'a confié la charge des classes de découvertes. Bien entendu, j'ai d'autres missions, comme la sécurité dans les installations sportives. En outre, j'ai été sollicité lors de la rédaction de la circulaire de 2005 relative aux séjours scolaires courts et aux classes de découvertes dans le premier degré. Ce travail m'a permis d'encadrer la mise en application du texte sur le département.

**LC :** *Quelles spécificités distinguent le département de Loire-Atlantique en matière de classes de découvertes ? Pourrait-on le qualifier de représentatif à l'échelon national ?*

**Francis Huot :** On va dire que la Loire-Atlantique est une exception, enfin plutôt un département particulier, et ce à plusieurs titres. En premier lieu, au plan de la qualité, car nous avons fait le choix d'accompagner les structures d'accueil des classes de découvertes. En effet, nous avons mis en place en 2005 une charte qui garantit la qualité pédagogique (activités adaptées au programme scolaire en vigueur) et la qualité d'accueil (sécurité des lieux, équilibre nutritionnel des repas, etc.) des structures de loisirs adhérant à ce texte. En deuxième lieu, car nous sommes un gros département en termes d'accueil. On reçoit de nombreuses classes de primaire et de secondaire, disons autant que les départements bretons. À titre d'exemple, l'année dernière, nous avons accueilli plus de 800 séjours, c'est-à-dire quelque 19 000 élèves. Quand on regarde

la répartition de ces derniers, on se rend compte qu'environ la moitié des classes viennent d'autres départements... C'est une situation que de nombreuses inspections nous envient. Toutefois, précisons qu'avant la mise en place de cette charte d'accueil des classes de découvertes, le nombre de séjours organisés sur le département était en baisse constante d'une année sur l'autre. Depuis, la situation s'est considérablement améliorée ; nous sommes revenus à des chiffres supérieurs ou égaux au début des années 2000. On note même une certaine fidélisation des classes sur les séjours.

**LC :** *Cette charte d'accueil ne fait-elle pas double emploi avec certains agréments de l'éducation populaire, comme par exemple l'AECEP, ou encore avec le répertoire départemental de structures d'accueil qu'établit chaque inspection académique ?*

**Francis Huot :** Non, car ce n'est pas un agrément ou un label, c'est une charte que les structures adhérentes s'engagent à respecter. De plus, on peut modestement considérer que nous sommes pertinents quand il s'agit de juger ce qu'on attend des classes de découvertes en matière de qualité pédagogique. Quant au répertoire départemental de structures d'accueil des inspections, c'est bien une obligation nationale. Toutefois, les critères d'apparition sur cette liste sont juste moraux... On vérifie que les structures respectent les normes de sécurité en vigueur, mais ces inspections ont lieu une fois de temps en temps. C'est un élément de sélection de séjour pour les enseignants, il est vrai, cela nous semblait néanmoins insuffisant.

**LC :** *Vous effectuez donc un suivi des structures de loisirs qui adhèrent à la charte d'accueil des classes de découvertes ?*

**Francis Huot :** De notre côté, nous les évaluons et les inspectons chaque année, de manière à vérifier qu'elles ne dérogent pas aux critères fixés et qu'elles s'adaptent aux nouveautés du programme scolaire. Il n'y a pas de reconduction automatique. En outre, nous obligeons les centres de loisirs suivis à faire des efforts réguliers car nous mettons chaque année l'accent sur des points précis. Par exemple, nous sommes en train de nous concentrer sur la mise en place dans ces structures des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) qui permettent d'assurer la sécurité des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours. En effet, ces centres de loisirs ne sont pas plus à l'abri que les écoles d'une explosion chimique ou encore d'un camion-citerne qui se renverse ! Ce n'est pas tout, on a obligé les structures adhérentes à mettre des alarmes aux portes ouvertes sur l'extérieur la nuit. Ainsi, dès qu'un élève sort, ou pire fugue, le professeur est averti et peut immédiatement contacter la gendarmerie. On sait dans ces cas-là que la première heure est cruciale. De même, nous demandons aux centres adhérents d'avoir toujours quelqu'un sur place la nuit, car il peut y avoir une coupure de courant ou un enfant malade, n'importe quoi, et l'enseignant ou les accompagnateurs ne sauront pas nécessairement où trouver ce qu'il leur faut pour remédier à la situation. La personne du centre (généralement un animateur) aura la bonne réponse et s'occupera ainsi d'assurer le dépannage. Notons que c'est un surcoût financier considérable pour ces structures de loisirs.

Ces obligations sécuritaires ne sont qu'un exemple de suivi et de critère de qualité, car nous portons aussi notre attention sur la taille des chambres, la qualité de la nourriture qui est réalisée sur place par un cuisinier. Il n'y a ni liaison froide ni liaison chaude. C'est un élément auquel nous tenons, car ce professionnel effectuera par extension un travail pédagogique en direction des élèves et des classes accueillies. Il leur enseignera l'équilibre nutritionnel des repas, ce qu'est la nourriture biologique, leur préparera des dîners thématiques... Pour finir, j'ajouterai que les structures de loisirs n'ouvrant pas à l'année ne peuvent signer la charte. Heureusement, malgré ces multiples obligations humaines, sécuritaires, pédagogiques... leur taux de remplissage est bon. Précisons que cette charte joue pour ces structures le rôle d'une vitrine publicitaire, ce qui n'est pas négligeable.

**LC :** *Y a-t-il un site Internet qui référence les structures adhérant à cette charte ?*

**Francis Huot :** Le comité de pilotage de cette charte d'accueil, placé sous la direction de l'inspecteur académique, comprend tous les services de l'État (on notera qu'il y a même la gendarmerie et les affaires maritimes) et associe d'autres collectivités et administrations. On y trouve par exemple le conseil général et l'une de ses émanations, le Comité départemental de l'office de tourisme (CDO). Ce dernier chapeaute notamment un site Internet, [www.ohlaloireatlantique.com](http://www.ohlaloireatlantique.com), sur lequel on trouve la charte d'accueil, une brochure à destination des enseignants détaillant tous les séjours et journées proposés en Loire-Atlantique... mais aussi les structures adhérentes et les conditions de réservation. Vous verrez, il existe une rubrique pour le primaire et une autre pour le secondaire.

**LC :** *Pourquoi une telle charte ne se généralise-t-elle pas à tout le territoire ?*

**Francis Huot :** C'est une raison politique, au sens noble du terme. Il appartient en effet aux structures décentralisées de mettre en œuvre les valeurs et les choix politiques de l'Éducation nationale. Cette délégation de pouvoir fait que chaque inspection académique arrête les moyens et définit les dispositifs qui seront siens. Par exemple, il y a d'autres chartes d'accueil et de qualité des classes de découvertes en Savoie ou dans les Côtes-d'Armor. Simplement, leurs critères diffèrent des nôtres.

**LC :** *Quelles grandes difficultés rencontrent les professeurs des écoles en préparant une classe de découvertes ?*

**Francis Huot :** C'est indéniablement la préparation de leur dossier d'autorisation, de leur projet pédagogique, des différentes pièces qu'on leur demande... Il est vrai qu'il y a une certaine lourdeur administrative dans l'ensemble, mais quand on prend le temps de leur expliquer les fondements de cette démarche, tout leur paraît plus simple. Dans notre département, nous formons les conseillers pédagogiques de circonscription afin qu'ils puissent efficacement aider les enseignants dans leur préparation. De même, nous

.../...

.../...

proposons aux professeurs des temps de formation spécialement dédiés à la constitution du dossier. Dernier point, nous faisons aussi preuve de souplesse quant au rendu du dossier, surtout en période de pointe. Par exemple, pour les séjours d'automne, nous réduisons d'une semaine le délai de transmission du dossier à l'inspection académique (4 semaines pour une classe de découvertes ayant lieu dans le département, etc.). Cette réduction ne pourrait avoir lieu sans un effort de nos services.

**LC :** *Vers qui les enseignants de primaire peuvent-ils se tourner en cas de demandes spécifiques, comme une précision réglementaire ?*

**Francis Huot :** Pour répondre aux questions réglementaires, nous avons édité un dossier *Sécurité et responsabilité dans les écoles*, présent dans chaque établissement mais aussi sur Internet (à l'adresse suivante : <http://www.ia44.ac-nantes.fr>, taper le nom du dossier dans la recherche). Il répond à toutes les interrogations des enseignants, et ce dans chaque secteur réglementaire. C'est une spécificité départementale. Toutefois, si une question restait en suspens, le professeur

des écoles se tournerait vers son inspecteur de circonscription qui lui-même se tournerait ensuite vers moi.

**LC :** *Quels sont, selon vous, les intérêts d'une classe de découvertes ? Et comment convaincre les enseignants de se lancer dans ce projet ?*

**Francis Huot :** Il existe un grand nombre de raisons pédagogiques de partir en classe de découvertes, et les circulaires de 1999 et de 2005 l'expliquent très bien dans leur préambule. À mes yeux, le premier point reste l'éducatif, c'est-à-dire l'apprentissage des attitudes sociales. Car, qu'y a-t-il de mieux qu'un temps de vie en collectivité pour apprendre les règles du vivre ensemble ? Le deuxième point, c'est la véracité des choses : on n'apprend pas tout devant un ordinateur ou dans une classe. Il faut être confronté à la réalité, éveiller la curiosité... pour apprendre autrement. Une classe de découvertes donne du sens aux apprentissages, mais elle ouvre de la même façon les enfants aux richesses de la vie et leur permet d'exercer leurs compétences dans un milieu qui n'est pas artificiel.

*Propos recueillis par Florent Contassot*

## LA TRANSPARENCE DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL

« Le centre présente aux enseignants qui font une demande de séjour une information écrite précise concernant :

- une brève présentation de la nature juridique de la structure (association, société...),
- les objectifs éducatifs de la structure ou de l'association lorsqu'ils sont déterminés,
- les ressources pédagogiques disponibles sur place ou à proximité (notamment sur les dominantes),
- les conditions d'hébergement et les possibilités d'adaptation à des publics spécifiques,
- les conditions de restauration (nourriture adaptée, repas équilibrés, prise en compte des allergies ou régimes particuliers...),
- les conditions de transport sur place,
- l'organisation, le fonctionnement de la structure,
- les personnels mis à disposition,
- l'organisation de la sécurité et des secours,
- les contraintes éventuelles liées à la configuration du site ;
- la cohabitation éventuelle avec un autre groupe.

Il favorise, autant que possible, la rencontre sur place avec les enseignants avant le séjour. Le centre s'engage à répondre favorablement à toute demande des enseignants pour participer à l'animation d'une réunion avec les parents d'élèves afin de présenter la structure. Il dispose d'une personne de référence qui assure le suivi des projets de la préparation à la réalisation. »

*Extrait de la Charte d'accueil et de qualité des classes de découvertes en Loire-Atlantique*

Le dossier de demande d'autorisation sera transmis à l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription au moins cinq semaines avant le départ si le séjour a lieu dans le même département. Ce délai est porté à huit semaines au moins avant le départ pour un séjour dans un autre département et à 10 semaines pour un séjour à l'étranger.

### • Une chaîne complexe

L'autorisation de partir en classe de découvertes sera délivrée par écrit par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du département d'origine.

Votre dossier de demande d'autorisation lui sera transmis par l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, qui aura donné au préalable son avis sur le contenu et l'organisation pédagogiques.

Attention : les sorties scolaires avec nuitée(s) qui ont lieu dans un autre département ou les sorties à caractère itinérant avec hébergements multiples sur plusieurs départements doivent recevoir l'avis favorable de l'inspecteur d'académie du ou des départements d'accueil. Il appartient à l'inspecteur d'académie du département d'origine de recueillir ce ou ces avis avant de délivrer l'autorisation de départ.

Un refus n'est pas forcément synonyme de fin pour votre classe de découvertes, comme on peut le lire dans cet extrait des textes officiels : « Les demandes d'autorisation seront traitées rapidement afin que, le cas échéant, l'organisateur puisse au plus tôt fournir les pièces complémentaires ou apporter les aménagements nécessaires au projet. Les décisions en retour, portant soit autorisation, soit refus motivé par écrit, devront parvenir à l'école concernée, par l'intermédiaire de l'inspecteur de l'Éducation nationale, dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour le départ lorsque la classe de découvertes se déroule dans le même département. Ce délai est porté à trois semaines pour les séjours ayant lieu dans un département différent et pour les sorties à l'étranger. »

### • Les rôles des inspecteurs d'académie

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de votre département, a un rôle bien spécifique lors de la validation de votre dossier de demande de départ. De même que l'inspecteur d'académie du ou des



départements d'accueil, lorsque la classe de découvertes prévoit de se dérouler dans d'autres départements.

Pour mieux comprendre leurs fonctions et obligations, retrouvez sur la page suivante un extrait de la circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005.

## 3.3 Un mot à ne pas oublier : anticipation

***Une classe de découvertes, comme tout projet pédagogique, exige rigueur et précision. Les tâches à effectuer, les informations à transmettre, les dossiers à compléter... ne manquent pas. Anticiper votre charge de travail en préparant un planning est le plus sûr moyen de ne rien omettre.***

Monter un projet comme une classe de découvertes ne se fait pas en une semaine ni même en un mois. Il faut du temps et de l'investissement, de la rigueur et bien souvent de la persévérance.

Parfois, même avec une organisation parfaitement rodée, il est possible de rater un point précis de

logistique voire d'oublier un élément qui prendra durant le séjour toute son importance et, ainsi, brisera le cheminement pédagogique que vous aviez consciencieusement préparé. C'est pourquoi nous vous invitons à effectuer à plusieurs reprises le point sur les tâches en cours, surtout lorsque plusieurs enseignants travaillent sur le projet, et celles qu'il vous reste à accomplir. De même, ces pauses sont l'occasion de vérifier que vous n'avez rien oublié et, par exemple, que vous avez prévu différents outils pour communiquer avec les familles (avant, pendant et après) et que tous les élèves, malades ou en situation de handicap, pourront vivre pleinement leur séjour. Deux points parfois négligés.

Rappelons une nouvelle fois qu'une classe de découvertes, comme tous les projets collaboratifs, s'échafaude petit à petit et se complète au fil des jours. Dans cette optique, la planification des tâches dans le temps est à mettre en place, avant même de se lancer.

### • Préparer un planning

Vos responsabilités pédagogique et professionnelle dans une classe de découvertes sont d'excellentes raisons de se fixer dès que possible des règles de travail et d'élaborer un planning complet des tâches, afin de ne rien laisser de côté. En voici un exemple :

## SOYONS PRÉCIS

## GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS

« Le rôle de l'inspecteur d'académie d'origine est d'abord de favoriser et accompagner les projets. Lorsque le projet a été élaboré et lui est transmis, il doit vérifier qu'un dossier complet a été constitué, composé :

- de la demande d'autorisation de départ (annexe 2 de la circulaire de 1999) ;
- du projet pédagogique ;
- de la fiche d'information sur le transport (annexe 3), et, éventuellement, d'une attestation de prise en charge, si le transport est organisé par une collectivité territoriale ou par un centre d'accueil ;
- du programme détaillé du séjour, incluant, le cas échéant, la liste des déplacements prévus pendant le séjour ;
- du budget prévisionnel ;
- d'une autorisation des parents en cas d'hébergement prévu dans des familles d'accueil.

L'ensemble du dossier ainsi constitué (qu'il n'y a pas lieu de compléter par des documents supplémentaires, non prévus par les textes) est transmis à l'inspecteur d'académie d'accueil.

Il appartient, au préalable, à l'inspecteur d'académie d'origine :

- de valider le projet pédagogique ;
- de vérifier les qualifications des intervenants [ndlr : rémunérés et bénévoles], lorsqu'ils accompagnent le groupe depuis le département d'origine ;
- de vérifier que le transporteur est bien inscrit au registre préfectoral des sociétés de transport.

À terme il délivre, par écrit, l'autorisation de sortie, après avoir reçu l'avis favorable de l'inspecteur d'académie d'accueil.

L'inspecteur d'académie d'accueil est chargé des vérifications portant sur :

- la structure d'accueil et les équipements sportifs : vérification de conformité avec les réglementations de sécurité existantes au vu de la déclaration faite par le responsable de la structure, et contrôle de la capacité d'accueil en nombre de classes et en effectif ;
- les intervenants du département d'accueil, en particulier sur les qualifications requises en fonction de la discipline enseignée ;
- les transporteurs du département d'accueil, pour les transports organisés pendant le séjour : vérification d'inscription au registre préfectoral des sociétés de transport du département d'accueil ;
- le bon déroulement du séjour : l'inspecteur d'académie d'accueil est l'interlocuteur référent de la classe pour tout ce qui concerne les conditions de déroulement du séjour.

Son avis favorable, transmis à l'inspecteur d'académie d'origine, est nécessaire pour la délivrance de l'autorisation de sortie scolaire. »

*Circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005*

## Au début de l'année scolaire (ou lors de la fin d'année précédente)

- Concevoir le projet pédagogique de la classe de découvertes (dominante et objectifs poursuivis), en lien avec les projets d'école et de classe.
- Se renseigner sur la qualité et la conformité des éventuels organismes d'accueil et leur capacité à répondre à vos besoins pédagogiques.
- S'informer des différents soutiens financiers dont peut bénéficier l'école.
- Élaborer un budget prévisionnel, précis et intégrant toutes les charges inhérentes au projet.
- Vérifier et finaliser les conditions d'organisation prévues avec l'organisme d'accueil et les éventuels partenaires locaux (associations, clubs...).
- Informer par courrier et/ou oralement les parents d'élèves de votre intention d'organiser un séjour (lieu, durée, objectifs pédagogiques, besoins financiers, etc.).
- Enregistrer les inscriptions et encaisser un acompte (proposer des solutions ou les aides possibles aux parents rencontrant des difficultés financières).

## Huit semaines avant le départ

- Organiser une réunion d'information avec les parents d'élèves pour leur présenter en détail le séjour.
- Établir une liste (ou trousseau) de matériel individuel à emporter par enfant et la transmettre aux parents.
- Demander aux parents tous les documents nécessaires au séjour (fiche de renseignements, fiche sanitaire et autorisation écrite des parents pour apporter les soins nécessaires).

- Transmettre votre demande d'autorisation de départ complétée au directeur de l'école (cinq semaines avant la date du départ si le séjour a lieu dans le département, huit semaines si le séjour a lieu dans un autre département, 10 semaines si le séjour a lieu dans un pays étranger ; attention : les éventuels congés scolaires ne sont pas pris en compte dans ce délai).

## Deux semaines avant le départ

- Transmettre les coordonnées et informations utiles aux parents d'élèves (heure de départ, heure de retour, numéro de téléphone portable et adresse électronique en cas d'urgence, blog du séjour...).
- Vérifier par oral que tous les parents ont réussi à rassembler les documents nécessaires au séjour et qu'ils ne rencontrent aucun souci particulier (matériel et humain).

### • Communiquer avec les familles

Ne pas associer les parents d'élèves à votre classe de découvertes est impensable. Ne serait-ce que pour répondre à leurs interrogations (coût et durée du séjour, modalités de financement, activités prévues...) ou pour éviter un éventuel refus. Il est primordial de ne laisser aucun enfant de côté lorsqu'est projetée une classe de découvertes. N'oublions pas que c'est un temps de socialisation unique dans la scolarité de chaque élève.

Organiser une réunion d'information bien avant le départ semble la solution idéale. Évoquer de vive voix son projet permet de rassurer et d'expliquer avec chaleur. Ainsi, l'Éducation nationale a transformé cette réunion d'information en obligation. Vous y aborderez librement les objectifs pédagogiques poursuivis mais aussi les conditions maté-

## SOYONS PRÉCIS

## GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS

« Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées. Pour les sorties avec nuitée(s), cette réunion d'information est indispensable. L'enseignant adresse une note d'information aux parents, précisant toutes les modalités d'organisation de la sortie et comportant une partie détachable. Les horaires et le lieu de départ et de retour doivent y être mentionnés. Après avoir pris connaissance de la note d'information, les parents donnent leur accord pour que leur enfant participe à la sortie, en remettant à l'enseignant la partie détachable qu'ils auront datée et signée. »

*Bulletin officiel, hors-série n° 7 du 23 septembre 1999*

rielles du projet et son cofinancement. Ce dernier point est crucial, car toutes les familles n'ont pas le même pouvoir financier. En outre, lors de cette réunion, vous prendrez un soin particulier à répondre avec précision et clarté à toutes les interrogations parentales, mêmes les plus saugrenues.

De même, vous devez garder un lien avec les familles pendant le séjour. Utiliser un blog, un site Internet ou une page de réseau social spécialement créés pour l'occasion, transmettre des courriers électroniques quotidiens et accompagnés de photos et de commentaires rédigés par les enfants... sont les modalités de communication les plus appréciées et les plus courantes. Nous évoquons la mise en place de ce lien plus en détail dans le chapitre « Valoriser son séjour » (page 82).

### • Les élèves en situation de handicap

La loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a apporté en 2005 une évolution fondamentale quant à l'accueil des personnes en situation de handicap. Sa mise en place s'est faite progressivement sur tout le territoire, mais on peut aujourd'hui affirmer que la grande majorité des structures de loisirs sont en mesure d'accueillir physiquement les personnes en situation de handicap et ont élaboré des modes d'intervention spécifiques à ce public.

« Les séjours en classe de découvertes constituent pour ces enfants, comme pour tout élève, un moment et un lieu privilégié de participation et d'appartenance à la classe. » L'élève en situation

de handicap ou atteint de troubles de la santé doit pouvoir préparer et vivre son séjour comme tous les autres élèves. Une évidence qui, malgré tout, demande un travail de préparation conséquent et précis.

Voici les consignes édictées par l'inspection académique de Rennes pour faciliter cette intégration.

*Avant le départ, vous penserez à :*

- Informer le centre de la présence d'un enfant en situation de handicap ou malade.
- Vous informer sur les conditions d'accueil, de restauration, de déplacements.
- Prendre en compte les besoins particuliers de l'élève notamment s'il est accompagné par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), s'il suit un régime, s'il a besoin de soins réguliers.
- Vous informer en amont auprès de la famille et du médecin scolaire de la faisabilité du projet.
- Élaborer un projet pédagogique qui prévoit des activités prenant en compte les spécificités liées au handicap.
- Prévoir un ou des modes de transport adaptés.

*Avant d'accueillir des élèves handicapés, le responsable du lieu pensera à :*

- Former et sensibiliser son personnel à l'accueil du public accueilli.
- Prévoir un plateau technique dans un environnement proche du centre (médecins, infirmiers).
- S'assurer de l'accessibilité des locaux.
- La faisabilité des demandes formulées par l'enseignant et/ou la famille (régime, soins...).

## REGARD SUR

## LES INQUIÉTUDES D'UNE MAMAN

« Mes deux garçons sont partis en juin dans une ferme pédagogique avec leur classe. Ils étaient alors respectivement âgés de 3 ans et 5 mois et de 6 ans et demi. Je sais qu'ils avaient la chance de partir mais je me suis inquiétée car ils n'avaient jamais dormi à l'extérieur sans nous. [...] Je me revois encore faire le sac de mon petit en coinçant les couches et les doudous entre deux pyjamas... Je peux vous assurer qu'ils sont rentrés enchantés. Ils en parlent encore ! L'institut nous a transmis un cd-rom contenant plus de 500 photos très parlantes. Je m'étais posée la question de l'intérêt de ce genre de déplacement (surtout chez un enfant de 3 ans). Eh bien quand je vois la façon dont mon petit en parle, je n'ai plus aucun doute ! Ce déplacement a fait l'objet d'une discussion en classe, ce qui nous [moi et mes enfants] a préparés à ce séjour. Il faut essayer de ne pas montrer son angoisse et tout se passera bien. J'ai aussi pris conscience de l'énorme travail de la part de la maîtresse sur place mais aussi en amont et après. Cet investissement est à lui seul une preuve de l'intérêt pédagogique de ce type de séjour ! »

<http://forum.magicmaman.com>

*Pendant le séjour, l'équipe d'encadrement veille à porter une attention particulière et régulière :*

- À la gestion de la vie quotidienne de l'enfant en situation de handicap.
- Aux modes et conditions des déplacements.
- Aux conditions climatiques, aux horaires.
- Au respect des consignes médicales et alimentaires.
- À renouveler les conseils et les informations aux différents personnels.
- Au respect strict des règles de sécurité (un exercice d'évacuation pourra être réalisé dès l'arrivée du groupe).

### 3.4 Une classe, une thématique, des activités

***Quand on feuillette les brochures et les catalogues des différents organismes d'accueil, on se rend vite compte que les séjours et thèmes proposés sont nombreux. Cela en donne presque le tournis ! On remarque cependant que la plupart des prestataires exploitent sous divers angles la région où se situe le lieu d'hébergement. De même, la thématique est toujours approchée via des activités éducatives variées, tout à la fois physiques et intellectuelles. On notera cependant que les séjours à l'étranger sont plutôt rares pour la tranche d'âge qui vous concerne.***

Nous avons listé ci-après les principales thématiques des classes de découvertes organisées durant ces dernières années, et les activités les plus appréciées par les enseignants. C'est une source d'inspiration pour quiconque prépare sa classe de découvertes et surtout une invitation à partir !

#### • Les grands classiques

##### La classe verte

C'est un thème en vogue et une classe de découvertes au budget très modulable. Elle se déroule à la campagne ou encore à la montagne. On peut y adjoindre, en fonction des objectifs pédagogiques arrêtés, des activités comme l'équitation, des randonnées à vélo ou à pied, le kayak, l'escalade, l'orientation... Néanmoins, la pratique d'une

activité sportive spécialisée réclame une infrastructure complexe et une équipe d'encadrement permanente.

La classe verte est aussi la formule qui permet sans mal d'occuper des locaux non gérés par un organisme et de mettre en place, sans connaissances ni aides spécifiques, de nombreuses activités de découvertes du milieu. « La nature livre ses richesses à qui sait les explorer. »

##### La classe de neige

« Historiquement, ce sont les plus anciens séjours scolaires ; en effet, les premières classes de découvertes [transplantées] à la montagne et en hiver sont apparues dans les années 1950. Leur création était alors liée au développement d'une politique générale des loisirs. » Quand on parle de classe de neige, on pense tout de suite à la pratique du ski. Toutefois, il faut noter qu'aujourd'hui, cette activité s'accompagne dans la majorité des cas de la découverte du milieu naturel et du patrimoine de la région visitée. C'en est fini du ski pour le ski !

Quoi qu'il advienne, ce type de séjour n'est pas à la portée financière de toutes les écoles, les charges étant nombreuses : location de matériels, rémunération des intervenants extérieurs, trajet long si l'établissement scolaire se situe loin des zones de haute montagne, hébergement onéreux en pleine saison... Mais le dépaysement engendré et le plaisir des enfants gommement généralement toutes ces difficultés.



## **La classe de mer**

Généralement, une classe de mer est associée à une activité nautique, comme la pratique de l'optimist ou de la voile. De même, l'activité sportive première est un tremplin pour découvrir un nouveau milieu naturel, et non un entraînement à la compétition. Un tel séjour, par ses activités physiques spécialisées, exige un encadrement précis ainsi que des intervenants formés et diplômés. En outre, les adultes accompagnateurs suivent la plupart du temps en amont une formation spécifique pour encadrer et suivre les enfants.

Bien entendu, la découverte de la mer et de ses multiples ressources naturelles est une thématique appréciée, qu'on ait décidé ou non de pratiquer une activité nautique.

### **• Des thématiques ciblées**

#### **La classe spéléologie**

La spéléologie est une activité physique intense et éprouvante, surtout en compagnie d'élèves du niveau élémentaire. Cependant, elle a longtemps été la thématique première de nombreuses classes de découvertes, appelées « classes noires ». Un temps de vie extraordinaire pour les enfants, où ils ont la possibilité de découvrir l'environnement souterrain (étude karstique, paléontologie, etc.), tout en se dépassant physiquement (escalade, canyoning...).

Toutefois, les textes officiels se sont considérablement durcis durant ces dernières années, afin de limiter les risques et les possibles accidents lors de ce type de séjour. C'est pourquoi, si vous envisagez de mettre en place une telle activité, nous vous invitons fortement à contacter la fédération française de spéléologie, à l'adresse suivante : <http://ffspeleo.fr/>

#### **La classe patrimoine**

Lancées en 1982, les classes patrimoine s'appelaient au départ classes de monuments historiques. Elles ont pour objectif « de faire découvrir les richesses aux jeunes d'un site, son environnement, les témoins historiques et artistiques qui le marquent, la vie qui l'anime aujourd'hui. Elles constituent un des aspects importants de la sensibilisation des jeunes au patrimoine. Il est en particulier souhaitable que les élèves, dont l'environ-

nement habituel ne permet pas de contacts autres qu'exceptionnels avec les richesses patrimoniales, puissent en bénéficier. »

Durant ces séjours, les enfants étudient donc la nature en observant attentivement l'empreinte de l'homme sur celle-ci, et la façon dont les monuments s'intègrent au paysage. Ils y découvrent l'architecture, l'urbanisme ainsi que des notions d'espace, de volume, de rythme ou encore de proportions.

Il est également conseillé de faire participer les jeunes élèves à la restauration d'un monument, de manière à leur donner une approche sensible de la réalité historique. Si la durée du séjour le permet, élargissez les objectifs pédagogiques du séjour au milieu dans sa globalité : le paysage naturel est transformé par l'homme ; l'homme et ses activités sont conditionnés par le milieu.

#### **La classe musée**

Cette thématique offre aux élèves un large panorama du patrimoine dans le temps. On peut ainsi axer son séjour autour de l'évolution technologique de la préhistoire à nos jours ou des grandes découvertes et inventions.

En général, on y mêle un travail théorique et des rencontres avec des professionnels du patrimoine (archéologues, conservateurs ethnographe). Bien entendu, on essaie aussi d'y intégrer des activités plus physiques et manuelles, en rapport avec la thématique première.

#### **La classe « autour des arts »**

La création artistique au cœur d'une classe de découvertes ? Pas de souci, si la classe ou le groupe élabore durant la durée du séjour un projet commun et précis. On peut ainsi exploiter différentes techniques (peinture, sculpture, mosaïque...) autour d'un thème spécifique, en compagnie d'intervenants professionnels, et approfondir en parallèle d'autres connaissances comme une langue étrangère ou des compétences scientifiques.

#### **La classe « au fil de l'eau »**

Étudier l'eau et toutes les ressources qui en découlent est une thématique appréciée, que de nombreux enseignants lient aujourd'hui au thème du développement durable. Ainsi, passer plusieurs jours à proximité d'une rivière ou d'un plan d'eau

est riche du point de vue des apprentissages. En outre, les activités s'adaptent à tous les niveaux du primaire : de l'observation aux premières études scientifiques, de l'initiation à la natation à la pratique de la voile ou du kayak.

### **La classe péniche**

Certains prestataires de loisirs n'ont pas hésité, dans les régions où les canaux constituent un élément essentiel du patrimoine, à proposer des classes de découvertes sur des péniches. C'est une formule originale qui permet d'approcher la découverte du milieu sous un angle différent (étude du patrimoine et de l'environnement, tout en découvrant au quotidien le milieu des bateliers et des éclusiers).

### **La classe randonnée**

Ces séjours favorisent la mobilité, à pied ou à vélo, et la découverte du milieu via une activité physique peu onéreuse. L'hébergement peut varier d'une journée à l'autre, ou être le même durant toute la durée du séjour (un parcours différent est découvert chaque jour à partir du même lieu de départ). Il est conseillé de préparer ses élèves à ce type de séjour éprouvant, en travaillant par exemple leurs qualités physiques et en mettant en place plusieurs séances d'endurance.

### **La classe nature musicale**

Quoique plus ciblée, cette thématique n'en demeure pas moins une excellente occasion d'approcher de manière très différente une composante du programme : la musique. Cette dernière devient une activité quotidienne, où on mêle pratique d'un ou plusieurs instruments et différentes activités de découvertes (écoute du bruit des insectes et des végétaux... enregistrement de sons naturels et de sons liés aux activités humaines, etc.).

L'enseignement musical est nécessairement dispensé par des intervenants formés. Il est aussi adapté à la durée du séjour et tient compte de l'âge et du niveau musical des enfants.

### **La classe scientifique**

Ces séjours, adaptables à tous les élèves de primaire, s'articulent autour d'un thème scientifique ou technologique. Ils font souvent appel, de façon complémentaire, à d'autres lieux ressources, voire des associations spécialisées dans l'astronomie ou les modèles réduits.

### **La classe rencontre**

Il est possible, à travers une classe de découvertes, de faire se rencontrer des jeunes issus de culture et de milieu différents, et de les amener à vivre ensemble dans un même lieu. Ces élèves peuvent apprendre à se connaître en amont, via par exemple une correspondance papier ou électronique. C'est un projet simple mais porteur de nombreuses valeurs sociales et humaines.

On peut aussi faire se rencontrer des élèves et des personnes âgées, voire des élèves et des adultes en situation de handicap. Ils partageront ainsi des activités communes (découverte du milieu, activités sportives, musicales, théâtrales) et exprimeront leur ressenti grâce à des débats, des exposés... Un temps de socialisation fort et chaleureux !

### **La classe à l'étranger**

Quitter son pays pour partir à la découverte d'une région étrangère est une expérience aussi unique que difficile à mettre en place, surtout à l'école primaire. Si vous cherchez un peu, vous trouverez quelques exemples de classes à l'étranger et des collègues capables de vous renseigner sur les démarches et les difficultés relatives à ce type de séjour.

### **La classe urbaine**

La découverte d'une ville concerne plutôt en premier lieu les classes vivant à la campagne, loin d'une grande agglomération. La plupart du temps, il ne s'agit pas de découvrir n'importe quelle ville, et Paris reste ainsi une destination privilégiée. Pendant un tel séjour, on s'intéresse au patrimoine, bien sûr, mais aussi à la vie en milieu urbain. En parallèle à cette découverte du milieu, il est possible de mener de nombreuses activités langagières : rédaction d'un carnet de bord, de description de lieux phares, préparation de panneaux d'exposition (prises de photographies *in situ* par les élèves ou réalisation d'une vidéo) qui seront présentés à la fête de fin d'année, etc.

### **La classe lecture-écriture**

Il existe aujourd'hui quelques prestataires proposant des classes de découvertes sur le thème de la lecture et de l'écriture. On y découvre bien entendu tous les métiers propres au livre (de l'auteur à l'imprimeur), mais aussi un ou plusieurs écrivains ou

une thématique spécifique (l'océan dans la littérature). Généralement, on complète cette acquisition par une mise en pratique de savoirs, à travers notamment la rédaction d'un court roman à plusieurs mains ou collectif, voire la création d'une émission de radio.

### • Les activités les plus prisées

#### L'éducation physique et sportive

La voile et le char à voile ; la spéléologie ; les sports nautiques en eaux vives ; le ski ; l'équitation ; l'escalade ; l'orientation et la randonnée pédestre ; le kayak et le rafting ; l'accrobranche ; les arts martiaux ; le tennis ; l'optimist ; le biathlon...

#### L'éducation artistique

Le cirque ; le cinéma muet ; le théâtre ; les marionnettes ; l'expression corporelle ; le chant choral ; le cinéma d'animation ; la photographie et l'environnement ; les arts plastiques ; l'arbre et l'objet ; un mouvement artistique ; à la découverte de la musique ; la radio et les faiseurs de sons...

#### L'histoire-géographie et le patrimoine

Les lieux de mémoire ; sur les traces d'un personnage historique ; la préhistoire ; sur les traces d'un peuple de l'Antiquité (Romains, Gaulois...) ; un peintre et son œuvre ; l'histoire de la Résistance ; les châteaux de la Loire ; l'archéologie ; une cité médiévale, Carcassonne ; les châteaux forts ; vivre la Renaissance ; le patrimoine d'une région...

#### La découverte du monde, de la nature et de l'environnement

Le volcanisme ; l'eau ; les milieux marins, montagnards... et le développement durable ; l'astronomie ; les secrets de la forêt ; le jardin ; la sécurité routière ; les fermes pédagogiques ; la gestion des insectes au sein de l'environnement ; le monde des



chiens polaires ; l'archerie ; les cycles de l'eau ; la cuisine ; les premières découvertes ; la météorologie ; les cerfs-volants ; le sport expliqué par les sciences ; les métiers oubliés ; la non-violence et la gestion des conflits...

#### La littérature, la lecture et l'écriture

L'océan et la littérature ; raconte-moi la montagne ; l'écriture à travers le temps ; les légendes d'une région ; le Paris des lettres et des écrivains...

#### À l'étranger

L'anglais et la voile ; Barcelone ; l'Andalousie ; le printemps grec ; au pays des Berbères ; le Portugal ; les villes du Sud...

# Modèle de fiche de renseignements

## Enfant

Date de naissance : .....

Taille : .....

Pointure des chaussures : .....

Remarques : .....

.....

.....

## Parents

Monsieur ou Madame : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

N° de Sécurité sociale : .....

Je bénéficierai d'une aide de mon comité d'entreprise :  Oui  Non

Je souhaiterais remplir une demande d'aide financière :  Oui  Non

Votre enfant présente-t-il des allergies ? :  Oui  Non

Si oui, lesquelles ? : .....

A-t-il un traitement médicamenteux en cours ? :  Oui  Non

Préciser la posologie et les conditions de prise : .....

.....

Remarques : .....

.....

.....

.....

## AUTORISATION

J'autorise mon enfant .....

à participer à la classe de découvertes se déroulant du ..... au ..... prochain.

Le départ de l'école est fixé le ..... à ..... précises.

Le retour à l'école est prévu le ..... à .....

Je soussigné, ....., avoir pris connaissance des conditions de transport, d'hébergement et d'encadrement ainsi que du programme d'activités prévues.

Par la présente, je donne mon accord pour que mon enfant soit conduit en cas de nécessité dans le centre hospitalier le plus proche. Et j'autorise en cas de besoin toute intervention médicale, chirurgicale et anesthésique.

Fait à ..... le .....

Signature :

# Demande d'autorisation de départ en sortie scolaire avec nuitée(s)

Téléphone : ..... Télécopie : .....

Maternelle       Élémentaire       Élémentaire avec section enfantine

Classe concernée : ..... Effectif de la classe : .....

Nom et prénom des enseignants qui partent (souligner le nom de celui qui assure la coordination du projet) :

.....  
.....

Le projet pédagogique est à joindre obligatoirement au dossier de demande d'autorisation. Il doit comporter :

- 1) Projet pédagogique et éducatif.
- 2) Programme détaillé du séjour.
- 3) Actions ultérieures : évaluation et exploitation des acquis pédagogiques et éducatifs de la sortie scolaire avec nuitée(s).

Lieu(x) d'hébergement		
Nombre d'élèves participant à la sortie : ..... Date de départ de l'école (jour et heure) : ..... ..... Itinéraire détaillé : ..... ..... .....	Jour et heure d'arrivée sur le lieu d'hébergement : ..... ..... Date de retour à l'école (jour et heure) : ..... ..... Itinéraire détaillé : ..... ..... .....	Durée (nombre de nuitées) : ..... .....
Structure d'hébergement (figurant sur le répertoire départemental)		
Nature (préciser : organisme, hôtel, centre, gîte, chalet...) : ..... Nom de l'établissement d'accueil : ..... Adresse : ..... Téléphone : .....		
Financement	Assurance	
Coût total : ..... Participation d'une collectivité territoriale (préciser) : ..... ..... Participation d'une association (préciser) : ..... ..... Autres financements (préciser) : ..... ..... Participation familiale : .....	<input type="checkbox"/> Il a été vérifié qu'il a été souscrit une assurance responsabilité civile/individuelle accidents.	

<b>Encadrement</b>		
<b>Nom et prénom</b> (date de naissance pour les personnes participant à l'encadrement)	<b>Qualification</b> (pour les intervenants extérieurs)	<b>Rôle</b>
1) Enseignant(s) :		
.....	.....	.....
.....	.....	.....
2) ATSEM (le cas échéant) :		
.....	.....	.....
.....	.....	.....
3) Adultes prévus pour l'encadrement de la vie collective :		
.....	.....	.....
.....	.....	.....
4) Intervenants extérieurs dans le cadre des enseignements :		
.....	.....	.....
.....	.....	.....

### Observations éventuelles

Fait à ..... le .....

Signature de l'enseignant coordonnateur du projet :

Date de transmission par le directeur d'école à l'I.E.N. de la circonscription : .....

Signature du directeur de l'école :

Avis de l'I.E.N. de la circonscription sur le contenu et l'organisation pédagogique :

Favorable       Défavorable      Date : .....

Motif : .....      Signature

Observations éventuelles : .....

Avis de l'I.A. d'accueil (ou des I.A. de chaque département traversé lorsque la sortie scolaire avec nuitée(s) est à caractère itinérant avec hébergement sur plusieurs départements) :

Favorable       Défavorable      Date : .....

Motif : .....      Signature

Observations éventuelles : .....

Décision de départ de l'inspecteur d'académie du département d'origine :

Accord       Refus      Date : .....

Motif : .....      Signature

Observations éventuelles : .....

# Vos droits et vos devoirs dans un seul et même volume actualisé !

La connaissance intégrale du droit n'est certes pas une absolue nécessité à l'exercice du métier d'enseignant, **mais hélas, l'école et le droit se rencontrent aussi dans les prétoires**, et l'actualité en témoigne régulièrement.

Il est évident que nous sommes entrés dans une période de judiciarisation excessive. **De plus en plus d'enseignants sont soumis aux tribunaux** d'une part, mais aussi sont amenés à **faire valoir leurs droits face à l'institution qui les emploie**.

Les relations entre l'école et le droit ne sont pas nouvelles. La loi du 16 juin 1881 rend l'école publique gratuite et la loi du 28 mars 1882, obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. Si, pendant longtemps, la principale préoccupation de notre société a été de permettre à la plus grande majorité d'accéder à l'instruction, on ne peut cependant que constater qu'en parallèle du « droit à l'école » s'est développé un véritable « droit de l'école ».

Construit par un réseau complexe de textes et de jurisprudences, le droit de l'école apparaît bien obscur pour de nombreux professionnels de l'éducation alors qu'il est devenu un des paramètres incontournables de l'action éducative.

L'ouvrage **La responsabilité de l'enseignant : le Guide juridique de l'école** livre l'essentiel du droit de l'école, de la sortie de classe à la maîtrise de la formation, en passant par la responsabilité pénale des enseignants. L'approche est résolument pratique et illustrée de modèles et de formulaires indispensables. Ce guide accompagnera le professeur des écoles dans son quotidien, lui permettant de piocher dans les fiches thématiques, des réponses pragmatiques au gré de ses interrogations.



Format : 13,7 x 18,57 cm • 592 pages

**29 €\***  
FRAIS D'ENVOI OFFERTS

## BON DE COMMANDE ou sa copie

à renvoyer à : **LA CLASSE – CDE**  
10, avenue Victor-Hugo – 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN  
N° Indigo 0 825 82 63 63 – Fax : 03 29 70 56 74

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal [ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Ville .....

E-mail .....

**OUI**, je désire recevoir :

..... ex. de **La responsabilité de l'enseignant**  
au tarif unitaire de **29 €\* (Réf. GUIDEJU)**

**Mode de règlement**

Code promotion **ACLA0014**

Par chèque ci-joint, à l'ordre de **LA CLASSE**

Par carte bancaire

n° [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Date d'expiration [ ][ ] [ ][ ]

CVC [ ][ ][ ]

(trois derniers chiffres du numéro figurant au verso de votre carte)

Signature :  
(uniquement pour CB)

\* Tarif France métropolitaine. Autres destinations, consultez [laclasse.fr](http://laclasse.fr)

# Sur place



Pendant une classe de découvertes, les élèves acquièrent de nouvelles connaissances, exercent leurs compétences et développent leur esprit critique à travers un programme d'activités précis et pensé en fonction de leurs aptitudes... mais ils découvrent aussi les règles et les normes qui régissent la vie en collectivité. C'est une particularité de ce dispositif que beaucoup d'enfants risquent d'appréhender, car la plupart n'ont jamais été éloignés aussi longtemps de leur famille. Ainsi, il va falloir leur fixer des règles de vie propres au séjour, les accompagner et leur donner des repères quotidiens, de manière à les amener à trouver en douceur leur place au sein du groupe.

Cette gestion de la vie quotidienne n'est pas de tout repos. Parce que les individualités peuvent vite troubler l'ordonnance pédagogique de la classe de découvertes et empiéter sur les activités ; parce que des temps de vie comme le lever, le rangement d'une chambre ou encore la toilette avant d'aller se coucher... peuvent devenir un véritable parcours du combattant avec quelques mauvaises têtes.

Pourtant, c'est aussi ces moments qui donnent au séjour sa richesse et son originalité. Il faut donc être en mesure de gérer les tracas de la vie quotidienne et les risques liés aux déplacements, tout en veillant à être soutenu à chaque instant par les adultes accompagnateurs, pour se consacrer aux fondements du projet, à savoir l'acquisition et/ou le réinvestissement de connaissances. Et de cette façon, offrir aux enfants un temps d'apprentissages et de vie unique !



# 4. La vie en collectivité

*L'apprentissage du vivre ensemble et des règles de vie en collectivité reste l'une des principales caractéristiques d'une classe de découvertes, même si la thématique du projet s'en éloigne diamétralement. C'est pourquoi il est conseillé de structurer en amont cet aspect du séjour mais aussi, une fois sur place, de fixer des règles de vie pour que la bonne entente soit complète, du premier au dernier jour.*

« Les enfants découvrent les richesses et les contraintes du groupe auxquels ils sont intégrés. Ils éprouvent le plaisir d'être accueillis et reconnus, ils participent progressivement à l'accueil de leurs camarades. La dimension collective de l'école [...] est une situation favorable pour que les enfants apprennent à dialoguer entre eux et avec des adultes et à prendre leur place dans les échanges. » Ces lignes sont extraites du *Qu'apprend-on à l'école maternelle 2011-2012*, édité par le SCÉRÉN et XO éditions, et plus précisément du chapitre « Devenir élève ». Elles font écho aux différents témoignages que nous avons recueillis et appuient le fait qu'une classe de découvertes est un temps de vie collective à exploiter. Tout à la fois exceptionnel et singulier, car vous êtes projeté hors du cadre scolaire et, pourtant, cela n'en est resté pas moins un temps chargé d'apprentissages.

Si on réfléchit plus longuement à la dimension collective de ce dispositif, on prend vite la mesure de tout ce qu'il implique. Il faut s'occuper des enfants dès le lever, vérifier qu'ils effectuent leur toilette, qu'ils changent d'habits, qu'ils déjeunent... Puis rebelote, le soir, après les activités de la journée. Sans compter que l'éloignement engendre chez certains des chagrins, de la nervosité voire de l'apathie. À ces impondérables de la vie quotidienne, on ajoutera la gestion des biens personnels, les possibles chahuts (hors et dans les chambres) et le respect de la sécurité lors des déplacements. Il faudra aussi veiller sur les accompagnateurs et à ce que ces adultes respectent les consignes que vous leur avez fixées. Outch ! Tout de suite, votre projet apparaît sous un angle plus trivial. Qu'importe, ce n'est pas cela qui risque de vous freiner et de vous empêcher de le mener à son terme. Il faut simplement, pour parer toutes éventualités, établir des règles de

## SOYONS PRÉCIS

## GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS

« À l'école, le développement moral de l'enfant doit faire l'objet d'une attention aussi soutenue que son développement intellectuel ou physique. Il s'agit avant tout d'aider chaque élève à édifier et renforcer sa conscience morale dans des situations concrètes et en référence aux valeurs communes à tout "honnête homme". Ainsi se met en place un ensemble de principes, de maximes et de règles qui guident et doivent guider l'action de chacun. Dans un contexte d'évolution constante des comportements individuels et des usages sociaux, il appartient plus que jamais à l'École, par la voix et l'exemple de ses maîtres, d'asseoir les bases d'un exercice bien compris de la liberté individuelle au sein de la société. En effet, les principes mêmes de la morale veulent que le respect des valeurs et des règles communes s'accomplisse par l'exercice d'une volonté individuelle qui, tout en exerçant les droits qui lui appartiennent, accepte librement des devoirs reconnus par tous et par chacun. »

*Circulaire n° 2011-131, du 25 août 2011*

vie précises, fixer les rôles des accompagnateurs et (re)vérifier les consignes de sécurité dans les transports en commun et les déplacements à pied.

### • Vous n'êtes pas démuni !

Aucun de vous ne le contestera, cette dimension collective s'anticipe... Pour s'en convaincre, il suffit de vous observer pendant l'année scolaire, lorsque vous vous rendez à la piscine avec vos élèves ou lorsque vous organisez des sorties hors de l'établissement ; il n'y a aucune improvisation dans la mise en œuvre de ces activités, que vous soyez une jeune titulaire ou un professeur avec de la bouteille. En effet, les règles de déplacement en groupe sont calmement expliquées aux enfants lors de temps de classe spécifiques, comme les éventuels comportements à adopter si on se rend dans une maison de retraite ou dans une salle de spectacles. De même, le matériel pédagogique est toujours préparé avec soin, et les besoins vestimentaires des élèves précisés aux parents bien avant le jour J. En outre, tout est vérifié à plusieurs reprises. Un peu comme le comptage des enfants lors de leur montée dans un autocar, puis à leur descente : il vaut mieux plusieurs fois qu'une ! Cette expérience de la vie de groupe, acquise sur le terrain, ne demande qu'à être exploitée dès votre arrivée sur le lieu d'hébergement de la classe de découvertes. La logistique enfantine, cela vous connaît : vigilance et attention en sont les maîtres mots. Bien entendu, nous ne parlons même pas de vos ressources personnelles, issues de votre vie familiale et de vos activités associatives.

Pendant, malgré ces connaissances, rien ne vaut un rappel de ce qui vous attend sur place en ce qui concerne l'établissement des règles de vie, les consignes de sécurité en matière de déplacement et les champs d'intervention des accompagnateurs. Ainsi, vous serez prêt à canaliser toute l'énergie des enfants et à leur permettre de vivre pleinement leur séjour.

## 4.1 Les règles de vie

***Découvrir un nouvel environnement et un nouveau lieu de vie est toujours un facteur de stress et d'excitation pour de jeunes enfants. Il faut donc leur donner l'opportunité de se***

***familiariser avec les locaux et leur fixer des règles de vie précises, différentes de celles en vigueur habituellement dans la classe et l'école.***

Nous l'avons dit : une classe de découvertes, c'est avant tout un temps de vie collectif, idéal pour amener les enfants à appréhender concrètement les règles du savoir-être et du vivre ensemble. C'est une occasion presque unique dans leur scolarité ; il est donc impératif que ces quelques jours se déroulent sereinement, et donnent aux élèves un juste aperçu de ce qu'est la vie en collectivité et des repères identitaires pour intégrer un groupe.

Dans un premier temps, intéressons-nous à l'impact que peut avoir l'hébergement sur les enfants. Comme vous vous en doutez, une classe de découvertes brise les habitudes et les repères quotidiens que les élèves ont construits jusqu'alors, chez eux et en classe. Par exemple, le soir, ils ne dorment



« Il serait incohérent de simplement reporter les règles de vie adoptées dans les classes avant le séjour. À d'autres conditions de vie, autres règles, autres nécessités : si un minimum est permanent, de nouveaux codes sont à mettre en place à la demande de la vie elle-même. »

[www.icem-freinet.fr](http://www.icem-freinet.fr)

plus dans leur lit, au sein de leur rassurant foyer, mais dans une bâtisse et une chambre qu'ils ne connaissent pas et qu'ils partagent (sûrement) à plusieurs. De même, ils petit-déjeunent, déjeunent et dînent ensemble, loin de la cuisine familiale ou de la cantine scolaire. Ces deux cas de figure laissent deviner à eux seuls les chamboulements engendrés par l'appropriation d'un nouvel espace de vie. Cet impact ne doit pas être négligé, car tous les enfants y sont plus ou moins sensibles. Ainsi, si vous ne leur présentez pas en classe le lieu qui les accueillera durant le séjour, programmez peu après leur arrivée une visite de celui-ci ou une activité de découverte stimulante. Ils pourront de cette manière se familiariser avec l'architecture du lieu, les fonctions des différentes pièces et appréhender avec quiétude ce nouvel espace. C'est aussi simple qu'efficace. En outre, cette visite leur donnera l'opportunité de nouer un premier contact avec le personnel présent, des adultes qu'ils côtoieront pendant plusieurs jours.

Dans un second temps, il est nécessaire de fixer (de manière progressive) des règles de vie collective dès leur arrivée sur le lieu d'hébergement. Exploiter le règlement en vigueur dans la classe n'est pas une fin en soi, car il n'est pas adapté à ce nouvel environnement et aux nécessités du séjour. C'est pourquoi vous arrêterez très vite de nouvelles règles de vie quotidienne, en accord avec les adultes accompagnateurs : *l'heure du dîner est fixée à 19 h 30 ; il ne faut pas laisser traîner ses affaires ; il est interdit de chahuter dans les chambres ; il faut se laver les dents après chaque repas...* Bien entendu, un certain nombre de ces règles seront implicitement respectées par la majorité des enfants. Toutefois, il est concevable que certains d'entre eux cherchent à les outrepasser par esprit de défi ou parce qu'ils ne les respectent pas habituellement chez eux. Vous y penserez avant le séjour et préparerez à cette fin une ou plusieurs séances de travail spécifiques durant les habituels temps d'activités scolaires. Vous y travaillerez notamment des compé-

tences précises, comme acquérir un comportement responsable, devenir plus autonome, respecter les différences de l'autre...

De plus, pour que les élèves ne sentent pas perdus, il est impératif de leur proposer de nouveaux repères de vie, proches de ceux qu'ils connaissent habituellement en classe et chez eux. C'est un travail que vous effectuerez par exemple en leur détaillant le premier soir l'emploi du temps du séjour (conçu avec les mêmes codes couleur que celui de la classique semaine scolaire). Ce dernier peut ensuite être affiché de manière permanente sur le lieu de rassemblement. Ainsi, les enfants pourront s'y référer quand bon leur semble, à n'importe quel moment de la journée.

Bien entendu, il est envisageable d'effectuer un travail encore plus approfondi autour de ce nouveau lieu de vie, surtout si vos élèves sont jeunes (à l'école maternelle) ou si certains appréhendent particulièrement cette séparation du milieu familial. Par exemple, plusieurs séquences de découverte du monde autour du lieu du séjour et de ses principales caractéristiques (comparaison avec l'école ainsi que leur maison) peuvent être les bienvenues.

### • Une chambre, des camarades

La répartition des élèves au sein des chambres est un sujet essentiel et complexe. En effet, la composition peut être effectuée par les enfants (les groupes seront peu ou prou les mêmes qu'en classe) ou rester à l'appréciation du professeur des écoles (les possibilités de mixité sont plus grandes). Ce choix pédagogique est vôtre. Pensez néanmoins aux implications qui en découlent et posez-vous ces questions : la classe de découvertes doit-elle respecter la même ordonnance que les habituels temps de classe ? Ne serait-ce pas l'occasion d'amener les élèves à en fréquenter d'autres ? À découvrir l'autre dans son quotidien ? Serais-je capable de canaliser un groupe d'enfants trop bruyants ou chahuteurs, et de leur inculquer les règles de vie fixées ? Sans

pénaliser le reste de la classe ? Inversement, les séparer ne risque-t-il pas de briser leurs repères et de trop les déstabiliser au sein d'un environnement inconnu ? Etc. En répondant à ces interrogations, vous arrêterez sans mal ce choix et respecterez les différences de chacun. Rappelons qu'imposer sans raison valable est inutile, et que de cette répartition peut dépendre la réussite de votre séjour.

Le choix des chambres ainsi que la vie dans cet espace peuvent donner lieu à de multiples discussions et déclencher de nombreux problèmes. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que, pour la plupart des enfants, il s'agit là de leur première expérience hors de leur chambre. Si on prend le parti d'écouter les problèmes de chacun, puisqu'ils influent sur la bonne marche du séjour, on perd vite du temps et on risque de rater des problèmes majeurs. Pour éviter cela, organisez de courtes réunions sur place visant à régler les problèmes les plus simples, en compagnie des adultes accompagnateurs ou des enfants concernés. Souvent, ces réunions (durant un temps calme ou libre) permettent de régler les problèmes, c'est-à-dire de dédramatiser les inévitables sous-vêtements qui traînent, les objets volés (plutôt perdus, non ?), les éventuelles incontinences nocturnes, les élèves qui ne parviennent pas à dormir à cause des discussions incessantes de leurs camarades de chambre... De la même façon, n'oubliez jamais qu'une armoire peut devenir une séparation et qu'un lit laissé volontairement vide permet d'inviter quelqu'un pour les moments de calme ou la nuit.

### • Le quotidien à la loupe

Il est intéressant de passer au crible, avant le séjour, les différents moments de la journée (les levers, les repas, les soirées...), de lister les tâches afférentes et de pointer les difficultés que vous serez amené à rencontrer. Car, lors d'une classe de découvertes, vous jouez sur place un rôle tout à la fois technique et pédagogique durant les temps de vie quotidienne. Par exemple, pendant les repas, vous accompagnez les enfants dans la salle à manger et veillez à ce qu'ils mangent de tout (technique), sans omettre pour autant de leur apprendre à maîtriser les quantités et à ce que leur alimentation soit équilibrée (pédagogique). De même, vous maintenez le calme (technique) et faites en sorte que les élèves prennent conscience de l'importance des repas (pédagogique). Cette ambivalence propre aux sorties scolaires de longue durée se prépare, surtout si



vous n'êtes jamais parti en classe de découvertes. Vous lancer dans l'aventure sans y avoir préalablement réfléchi serait une erreur, car n'oubliez pas que ces champs d'intervention sont aussi ceux des adultes accompagnateurs ; définir votre position ainsi que des choix de vie en accord avec le lieu permettra de leur expliquer clairement leurs fonctions et leurs prérogatives. De même, bien préparer la vie quotidienne du séjour, c'est pouvoir une fois sur place se concentrer sur la mise en œuvre et la réussite des différentes activités pédagogiques.

Cette préparation peut se faire de différentes manières. En effet, il est possible de demander conseil auprès de vos collègues ou du directeur de votre établissement, voire auprès de votre inspecteur de circonscription ou encore d'un conseiller pédagogique. Par extension, vous pouvez solliciter l'aide de professionnels de l'animation et du personnel de la structure d'accueil : ils vous présenteront sans nul doute leur manière de concevoir les différents moments de la vie quotidienne et les procédures qu'ils pensent mettre en œuvre. Grâce à ces informations, vous serez à même de préparer votre approche pédagogique et technique, de fixer

des plages horaires précises à chaque temps de vie et d'arrêter les fonctions des accompagnateurs (ATSEM, auxiliaires de vie, parents d'élèves...). Nous détaillons plus amplement les champs d'intervention des adultes accompagnateurs durant ce type de séjour à la page 54.

Pour faciliter cette préparation de la vie quotidienne, nous vous invitons à vous référer au tableau ci-dessous qui présente succinctement les rôles techniques et pédagogiques des accompagnateurs (et par extension, une partie des vôtres !). C'est un élément de travail précieux et concret.

	Rôles pédagogiques	Rôles techniques
<b>Le lever</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider l'enfant en favorisant l'éveil et le développement de l'autonomie dans les temps de vie quotidienne.</li> <li>• Faire découvrir toutes les facettes de la vie en collectivité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des levers échelonnés.</li> <li>• Prise en charge des incontinences (changer les draps et le pyjama et faire laver le linge sale).</li> <li>• Rangement du linge propre et du linge sale.</li> <li>• Veiller à ce que les enfants fassent leur lit et rangent leur chambre avant le petit-déjeuner, et aider les plus jeunes.</li> <li>• Veiller au bon déroulement de la toilette des enfants.</li> </ul>
<b>Les repas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire prendre conscience aux enfants de l'importance des repas.</li> <li>• Apprendre à l'enfant à maîtriser les quantités afin d'éviter le gaspillage.</li> <li>• Apprendre à l'enfant les bases d'une bonne alimentation.</li> <li>• Respecter l'environnement dans le cas d'un repas en extérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les enfants à la salle à manger.</li> <li>• Veiller au respect des régimes alimentaires.</li> <li>• Les aider à se servir, vérifier qu'ils mangent de tout.</li> <li>• Se mettre à une table et maintenir le calme.</li> <li>• Participer au débarrassage des tables et au ramassage des déchets lors d'un repas en extérieur.</li> </ul>
<b>Le coucher</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre l'hygiène.</li> <li>• Favoriser la complicité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au bon déroulement de la toilette et de la douche des enfants.</li> <li>• Gérer les soucis et chagrins individuellement.</li> </ul>
<b>La surveillance de nuit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la sécurité des enfants et à leur bonne santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montrer aux enfants les chambres des adultes pour qu'ils puissent faire appel à eux sans difficulté durant la nuit.</li> <li>• Assurer le coucher des enfants.</li> <li>• Faire une ronde pour vérifier que les enfants dorment et sont bien couverts.</li> <li>• Assurer une garde de nuit.</li> </ul>
<b>Le dernier jour</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les enfants à préparer leur valise.</li> <li>• Défaire les lits et rassembler les draps à l'endroit indiqué.</li> <li>• Veiller à laisser les chambres dans l'état d'origine.</li> </ul>

## SOYONS PRÉCIS

## GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS

« À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être. Elle est aussi le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages. Cette éducation ne constitue pas un nouveau domaine d'enseignement mais se compose d'un ensemble d'actions cohérentes, inscrites dans les programmes de l'école. [...] C'est par une attention permanente à ces questions et par des actions pédagogiques adaptées à l'âge des enfants que les enseignants, en partenariat avec les différents acteurs et services de santé et la participation active des familles, permettront à l'école de jouer pleinement son rôle de prévention. »

*L'hygiène à l'école, [www.eduscol.education.fr/Do256/hygiene.htm](http://www.eduscol.education.fr/Do256/hygiene.htm)*

### • Il n'y a pas de classes difficiles...

Dans toute classe, il y a des élèves plus enclins à chahuter ou à défier l'autorité. Et partir en classe de découvertes avec ces enfants relève parfois du défi, car ils ne manqueront pas de profiter de cette occasion pour essayer encore et encore de briser la belle ordonnance prévue... Hors de l'école, c'est connu, tout est permis ! De même, il existe des élèves singuliers : ayant peur de l'eau, ne mangeant que des aliments spécifiques (issus de l'agriculture biologique, par exemple), n'appréciant pas être en tenue de bain, etc. Pourtant, cela ne doit pas vous décourager d'organiser une classe de découvertes. Nombre d'enseignants et de psychologues l'affirment : cette expérience unique se partage avec l'intégralité de la classe, il en va des savoirs et apprentissages collectifs. Il vous faudra simplement faire plus attention à ces derniers, et sûrement mener un travail en profondeur avant le séjour, c'est-à-dire comprendre les raisons qui les poussent à agir ou à être ainsi, et y remédier si possible.

Généralement, ces enfants ne font qu'exprimer les peurs de leurs parents et reproduire des gestes et paroles qu'ils voient et entendent régulièrement à la maison. Prévoyez dans ce cas des réunions individuelles en compagnie des parents concernés, afin de les rassurer sur les conditions d'hébergement et de sécurité, aussi pour comprendre les craintes et le comportement de leur enfant. De surcroît, essayez de les convaincre de l'importance du séjour pour toute la classe, et n'hésitez pas à leur donner quelques conseils (encadré page 52) ainsi qu'à leur préciser les mesures prises pour faciliter la vie de leur enfant. Par exemple, mentionnez que tous auront la possibilité de choisir entre deux viandes lors de chaque repas, et ainsi la possibi-

lité de ne pas manger de porc. Ou encore que les enfants ne dorment jamais seuls dans une chambre et que vous ne serez jamais loin d'eux.

De même, si certains élèves craignent d'être dévêtus et que vous avez prévu une activité aquatique, expliquez aux parents les solutions que vous avez mises en place pour que ces enfants ne restent pas à l'écart et puissent participer à l'activité dans la mesure de leurs capacités, etc.

Ces attentions devraient rassurer les parents timorés, qui pourront en parler à la maison avec leur enfant (expliquer les raisons de ce voyage) et vous permettre ensuite d'organiser plus sereinement votre projet. Vous le verrez, ces rendez-vous aussi prenants soient-ils (ils s'ajoutent aux autres rencontres durant l'année scolaire) seront au final une véritable bouffée d'oxygène : des enfants plus calmes et plus rassurés sont aussi un gage de la réussite d'un séjour.

Si vos élèves sont particulièrement attachés à leur maison, il est préférable de ne pas organiser un séjour trop éloigné de l'école et du domicile familial. La distance peut en effet amener les parents à refuser que leur enfant participe au séjour, ou engendrer des difficultés de socialisation au sein du groupe une fois sur place. L'élève cherchera à joindre sa famille à différents moments de la journée ou perturbera le séjour en embêtant ses camarades, voire en refusant tout bonnement de participer aux activités.

Outre l'éloignement, prévoyez aussi une thématique de séjour fédératrice et quelques activités au cœur des centres d'intérêt de ces enfants. Ils se sentiront de cette manière investis dans la classe de découvertes, et seront plus enclins à obéir et à participer aux activités qui les rebutent.

# LA PRÉPARATION DES ENFANTS À UNE CLASSE DE DÉCOUVERTES

## REGARD SUR

**R. :** Quels conseils donneriez-vous aux parents pour préparer leur enfant ?

**S.C. :** En premier lieu, si un enfant n'a jamais été séparé de ses parents, il est important de l'y préparer en l'envoyant, par exemple, en week-end, seul, chez quelqu'un de la famille ou en lui permettant de dormir chez un copain. On peut aussi l'aider à devenir plus autonome en le laissant mettre le couvert, choisir ses vêtements ou s'habiller seul. Si l'enfant angoisse parce qu'il fait parfois pipi au lit, les parents peuvent lui proposer de prendre un traitement médicamenteux le temps du séjour (à voir avec le pédiatre et seulement à partir de 6 ans).

Enfin, il arrive qu'un enfant déjà bien autonome refuse tout net de partir. À ses parents de discuter avec lui, de mener leur enquête pour en découvrir les raisons ! Elles peuvent être variées et sont souvent liées à un problème relationnel avec un ou plusieurs camarades, à une menace d'un autre enfant ou à un problème de bouc émissaire. Une fois le problème décelé et résolu, l'enfant acceptera de partir sereinement.

*Interview de Stéphane Clerget, pédopsychiatre, [www.vosquestionsdeparents.fr](http://www.vosquestionsdeparents.fr)*

On ne vous cachera pas que partir avec une classe dite difficile ou comportant certaines spécificités exigera plus d'investissement et une préparation bien rodée. Toutefois, un tel séjour cimentera un groupe d'élèves au départ éclaté, et modifiera le comportement de certains. Votre réussite sera palpable au jour le jour, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Que demander de plus ?

## 4.2 La gestion des biens personnels

**Prévoir un trousseau, à savoir une liste d'affaires à emporter en vue du séjour et arrêter des règles strictes en ce qui concerne l'argent de poche sont deux actions simples à mettre en œuvre et qui vous éviteront de nombreuses surprises après le départ.**

Quiconque est déjà parti en colonie de vacances ou a envoyé un enfant en classes de découvertes le sait : il n'est pas rare de retrouver dans les bagages, une fois de retour à la maison, une paire de chaussettes, un sous-vêtement ou un pull-over qui appartient à l'un des autres participants.

Tout comme il n'est pas rare d'abîmer ou d'égarer certaines de ses affaires voire, plus dommageable, de l'argent ou des objets précieux ! Pourtant, tout avait été prévu avant le séjour pour éviter de tels désagréments : les affaires avaient été étiquetées, l'argent de poche avait été restreint à une somme précise et placée sous la surveillance des adultes,

on avait répété que les activités exigeaient des habits spécifiques, même les chambres avaient été inspectées par les accompagnateurs avant de quitter les lieux... Ce cas de figure a de quoi décourager, car quels que soient le nombre et la fréquence des conseils, avant et pendant la classe de découvertes, il n'y a quasiment aucune chance que l'un de ces exemples ne se réalise pas au moins une fois. Qu'à cela ne tienne ! Vous n'allez pas pour autant laisser cette gestion des biens personnels en friche.

Déjà, ne perdons pas de vue que la gestion de la vie matérielle est l'affaire de tous, c'est-à-dire, autant le fait de l'enseignant et des adultes accompagnateurs que celui des enfants eux-mêmes.

Une classe de découvertes est une occasion d'apprendre aux plus jeunes le respect des biens matériels. Que cela soit les leurs, ceux de leurs camarades ou ceux d'un organisme privé ou associatif. Pour que cette responsabilisation porte ses fruits, fixez des règles de vie quotidienne explicites : *chaque matin, on laisse sa chambre en ordre ; on n'exhibe pas à tort et à travers des biens précieux, on les conserve dans un placard fermé de sa chambre ; lorsqu'on pratique une activité, on prend soin du matériel et on le range lorsqu'on a fini...* Ces quelques consignes, même si on doit les répéter à plusieurs reprises, finiront par prendre peu à peu racine dans le quotidien des élèves. Et n'hésitez pas à faire appel à l'autorité des adultes accompagnateurs pour que ces règles soient respectées !

Dernier point et non des moindres : l'argent de poche, car les enfants en emporteront à coup sûr, et interdire à leurs parents ou à leurs poches de leur en donner serait une erreur. Faut-il fixer pour autant une somme limite avant le séjour ? Et comment la gérer sur place ? Cette gestion sera-t-elle du ressort des enfants ou sera-t-elle laissée aux adultes ? Etc.

Quelles que soient vos décisions, sachez que du trousseau au matériel à emporter pour le séjour en passant par l'argent de poche, l'équipement des élèves relève à la fois des préparations matérielle et pédagogique de la classe de découvertes. Ici, une seule règle prévaut : la simplicité, de manière à éviter l'étalage inopportun des richesses de certaines familles.

### • Le trousseau

Pour éviter toute déconvenue après le départ, il est essentiel de donner aux familles, avant le séjour, une liste des affaires à emporter. Ce trousseau peut être succinct (on y réprecise simplement les besoins matériels inhérents à la classe de découvertes), voire très complet (nombre de pulls à emporter, de pantalons, etc.). Dans ce domaine, il n'y a pas de règles spécifiques ; c'est à vous de

vous adapter aux parents d'élèves et à leurs conditions. Néanmoins, n'oubliez pas que chaque famille ne possède pas le même pouvoir d'achat et qu'il ne serait pas opportun que ce trousseau en pousse certaines à se priver ou à faire des sacrifices pour que leur enfant parte en séjour.

De même, il faut parfois beaucoup de persuasion pour convaincre des familles de ne pas acheter les vêtements et le matériel les plus chers. C'est pourquoi on proposera généralement aux parents d'élèves non pas un trousseau type, mais un trousseau qui sera pensé en fonction des ressources, des activités et bien entendu du climat de la région visitée. Par exemple, pour une classe de neige, on mentionnera sur la liste un pantalon et un anorak au lieu de la traditionnelle combinaison de ski. Ainsi, cela n'occasionnera pas de nouvelles dépenses pour les familles en difficulté financière, leurs enfants ayant généralement au minimum deux pantalons épais et un anorak en hiver. Inversement, cela ne limitera pas pour autant les familles aisées qui seront libres d'effectuer toutes les dépenses qu'elles souhaitent en vue du séjour.

À titre indicatif, lors d'une classe de découvertes ordinaire, la liste peut se résumer à des habits de

## REGARD SUR

## UN TROSSEAU POUR LA CAMPAGNE

**Tout le linge doit être marqué (y compris celui qui sera porté lors du voyage) ainsi que les chaussures. Attention, pensez à prendre des vêtements qui ne craignent rien !**

**Pour le voyage, prévoyez un petit sac à dos avec une étiquette au nom de l'enfant qui contiendra : un vêtement imperméable, une bouteille d'eau voire une gourde, une paire de lunettes de soleil, une casquette, un paquet de mouchoirs en papier, un carnet de voyage et des crayons.**

**Pour la tenue de voyage, il est conseillé de prévoir : un pantalon de sport, un tee-shirt et un maillot à manches longues ou un pull-veste ainsi qu'une paire de chaussettes et des chaussures de marche ou des baskets.**

**Pour le séjour, prévoyez un sac personnel ou une valise avec une étiquette au nom de l'enfant qui contiendra les effets suivants : des pantalons souples de type jogging (3), des tee-shirts (5), des pulls (2), un pyjama, des slips (5), des paires de chaussettes (6), une paire de pantoufles, un sac à linge sale, une lampe de poche, un livre jeunesse, une enveloppe timbrée, un jeu de cartes, des bottes en caoutchouc.**

**La trousse de toilette de votre enfant contiendra : un tube de dentifrice, une brosse à dents, du savon et du shampoing, une serviette de bain, un gant de toilette et une brosse à cheveux ou un peigne.**

**Chaque enfant prendra aussi son cartable. Il sera préparé la semaine précédente en classe.**

**En ce qui concerne l'argent de poche : il a été fixé que 15 € sera la somme maximum que chaque enfant emportera. L'argent sera placé dans une enveloppe, une bourse ou une boîte au nom de l'enfant, et sera remis à l'enseignant.**

**Les objets interdits : les consoles et les jeux encombrants ne sont pas utiles au bon déroulement du séjour.**

saison (vêtements de tous les jours), auxquels on ajoutera une paire de bottes et un imperméable léger en cas d'intempéries. Rappelons, à toutes fins utiles, que les consoles de jeu, les téléphones portables, les objets encombrants et dangereux (canifs, opinels ou autres) sont bien entendu à proscrire pendant toute classe de découvertes.

### • L'argent de poche

Dans ce domaine, le professeur des écoles aidera les parents prodiges à garder la mesure. Si aucune précaution n'est prise avant le départ, les différences risquent d'être considérables d'un enfant à l'autre. Certains emporteraient des sommes importantes résultant de cadeaux de proches, tandis que d'autres conserveraient précieusement de leurs bagages des pièces remises à la hâte au moment du départ. La solution la plus démocratique consiste à décider collectivement, lors d'une réunion d'informations par exemple, le montant qui sera emporté par chaque enfant : la même somme pour tous. C'est là l'occasion d'un échange à la portée éducative certaine. « Chaque fois que nous sommes partis en classe de découvertes, nous avons discuté en réunion de l'argent de poche et nous avons fixé un quota maximum. Cette discussion rebondit souvent sur le problème de l'argent de poche à la maison. »

Cette solution ne vous met pas pour autant à l'abri des surprises. Par exemple, les élèves peuvent être tentés de contourner la règle en emportant notamment des boissons, des friandises ou des paquets de gâteaux. Là encore, pour éviter des différences trop marquées, on établira des règles avant le départ. Il peut être décidé en compagnie des parents mais aussi des élèves que, dans ce domaine, tout sera mis en commun. Il devient alors plus difficile pour un enfant de grignoter en catimini des denrées alimentaires cachées dans ses bagages. Inversement, il est agréable, juste avant le séjour, de recevoir des sablés confectionnés par une maman à l'intention de toute la classe. Ces gâteaux seront mangés collectivement pendant le trajet. Une classe de découvertes est souvent une opportunité de briser les mauvaises habitudes alimentaires des élèves, comme grignoter entre les repas.

De même, n'oubliez pas de prévoir la gestion de l'argent de poche sur le lieu du séjour (qui en sera

le responsable : l'enseignant ou les enfants ?), mais aussi de trouver une parade à certaines situations de la vie courante, comme :

- des enfants sont en possession de sommes importantes, et cela malgré les décisions prises avant le départ ;
- certains élèves ont pour mission d'acheter un souvenir à leurs proches, alors que d'autres sont totalement libres de leurs achats (faites comprendre aux familles qu'une classe de découvertes n'est pas un voyage touristique et qu'il n'y aura pas de temps spécifique alloué à l'achat de souvenirs) ;
- des enfants se retrouvent le dernier jour sans un sou pendant que les autres achètent des bibelots ;
- un élève a oublié son argent de poche dans le bus, ou l'a perdu pendant la visite d'un monument.

---

## 4.3 Le rôle des parents accompagnateurs

---

***Les parents d'élèves qui vous accompagnent en classe de découvertes vous secondent dans tous les actes de la vie quotidienne et lors de la mise en œuvre des activités pédagogiques. Ils ont un rôle majeur à jouer, c'est pourquoi il est préférable de prévenir au maximum les éventuels conflits.***

De nouveau, évoquons le rôle des parents d'élèves au sein de ce dispositif, et plus spécifiquement pendant le séjour lorsqu'ils vous accompagnent. À l'instar du professeur, l'adulte accompagnateur a un rôle tout à la fois technique et pédagogique au sein d'une classe de découvertes. Ainsi, il vous aide à accomplir les tâches de la vie quotidienne (du lever au coucher des enfants) et vous seconde durant la mise en œuvre des activités sportives et intellectuelles. Attention : ces parents accompagnateurs vous assistent, mais ils ne doivent en aucun cas empiéter sur votre autorité. Ils n'ont aucun pouvoir décisionnaire.

Néanmoins, il paraît évident, pour qu'ils puissent asseoir leur autorité sur les enfants (ils doivent être en mesure de se faire écouter en toutes circonstances), que vous ayez au préalable discuté avec eux des règles de vie à mettre en place durant

le séjour. Ce dialogue implique que vous organisiez au minimum une réunion avant le début de la classe de découvertes, de manière à leur présenter vos choix, tout en écoutant et en respectant leurs avis. Un parent accompagnateur qui n'adhère pas au préalable à vos règles risque de ne pas respecter vos directives pédagogiques et humaines pendant le séjour ; ce qui peut s'avérer fâcheux, voire très dangereux dans certaines circonstances. Par ailleurs, de l'échange avec les accompagnateurs naîtront des idées intéressantes et pratiques.

### • De saines relations

Cette mise au point d'avant séjour n'est qu'un préambule, car les véritables problèmes et surprises apparaîtront durant la classe de découvertes. Les bonnes résolutions s'estompent parfois face à l'inconnu...

C'est pourquoi nous listons ci-après les différends et incompréhensions les plus courants et quelques conseils pour les résoudre rapidement. Gageons cependant que votre bon sens et votre objectivité auront raison de la plupart des situations conflictuelles avec les accompagnateurs, et potentiellement avec les animateurs ou le personnel de la structure d'accueil.

### Un parent, malgré la réunion de mise au point avant le séjour, intervient de façon trop autoritaire

Rappelez-lui à la fin de l'activité ou de la journée, de préférence en tête à tête, que s'il ne parvient pas à se faire obéir des enfants, il est inutile de perdre son calme et/ou de sanctionner sévèrement les perturbateurs. Il y a des règles de vie, vous les avez fixées ensemble ; donc, à chacun de les respecter à la lettre.

### Certains accompagnateurs envisagent plus le séjour comme des vacances que comme une classe de découvertes

Une classe de découvertes est un temps scolaire, qui obéit à un projet pédagogique précis et à un planning fixé de longue date. N'hésitez pas à le rappeler, le cas échéant, aux parents qui profitent de certains temps libres, et pire de temps d'activités, pour satisfaire des envies personnelles et hors de propos. Ils ont des devoirs et ne peuvent vous délaissier comme bon leur semble.

### Des enfants face à certains accompagnateurs ont de trop grandes exigences : ils attendent d'eux le même comportement que celui de leur enseignant et la même personnalité

Rappelez aux élèves que chacun est différent et que les parents ne sont pas présents durant le séjour pour jouer au maître ou à la maîtresse ; ils sont là pour seconder le professeur des écoles dans les tâches de la vie quotidienne (on leur doit le respect, même si leurs décisions ne sont pas les mêmes que celles du maître) et pour veiller à ce que le séjour se passe bien (on leur obéit chaque fois qu'ils donnent des consignes).

De même, essayez de planifier, chaque soir, un temps de discussion informelle en compagnie des parents accompagnateurs (si celui-ci ne se déroule pas spontanément), durant lequel seront évoqués les problèmes survenus pendant la journée puis le programme du lendemain (activités, tâches et rôle des accompagnateurs...). Ce travail quotidien, tant de régulation que de concertation, devrait mettre les parents accompagnateurs en confiance et créer une véritable dynamique de groupe.



Taux minimum d'encadrement au cours de la vie collective selon les types de sorties scolaires

	Effectif	
	École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
<b>Sortie régulière</b>	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
<b>Sortie occasionnelle sans nuitée</b>	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 30 élèves, un adulte supplémentaire pour 15.
<b>Sortie avec nuitée(s)</b>	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.	2 adultes* au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire pour 10.

(\*) : En ce qui concerne les personnes chargées de la vie collective, en dehors des activités d'enseignement et de l'animation des activités physiques et sportives, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est conseillé.

Toutes les activités physiques et sportives, excepté celles qui nécessitent un encadrement renforcé, peuvent être enseignées par le maître de la classe ou un autre enseignant seul lorsqu'il s'agit d'une sortie régulière. Dans le cas d'une sortie occasionnelle, un taux d'encadrement spécifique s'impose selon le tableau suivant :

**Taux minimum d'encadrement spécifique aux activités d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties scolaires occasionnelles avec ou sans nuitée**

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 16 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

(\*) : L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

Certaines activités physiques et sportives, quel que soit le type de sortie, nécessitent un encadrement renforcé. C'est le cas des activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (Classe I et II). Ce taux est précisé dans le tableau ci-après. Ces activités doivent faire l'objet d'une attention particulière, tenant compte de l'âge des enfants et de la nature des activités, tout particulièrement pour les élèves des écoles et classes maternelles ainsi que des sections enfantines.

.../...

.../... **Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée**

<b>École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine</b>	<b>École élémentaire</b>
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

(\*) : L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

*Bulletin officiel, hors-série n° 7 du 23 septembre 1999*

## SOYONS PRÉCIS

## LES RÉPONSES DU MINISTÈRE

**L'escalade : l'encadrement renforcé est-il nécessaire pour des structures artificielles de moins de 2,50 m de hauteur ?**

Il est clairement mentionné dans la circulaire que certaines activités nécessitent un encadrement renforcé. C'est le cas, notamment de l'escalade. Aucune précision n'étant apportée sur le type de structure ou sur la hauteur du mur, il convient de respecter le taux d'encadrement renforcé, tel qu'il est donné.

**L'activité avec armes à air comprimé est-elle autorisée ?**

Il est précisé dans la circulaire que certaines activités physiques et sportives, telles que le tir avec armes à feu, ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire. Le tir avec armes à feu concerne la pratique du tir avec tout type d'armes à feu et à air comprimé. L'activité avec armes à air comprimé est donc interdite.

**Peut-on étudier la possibilité de ne pas interdire la pratique de la nage en eau vive et du rafting dans des sites aménagés (type stade d'eau vive), répondant à des normes de sécurité ?**

Il est précisé que certaines activités physiques et sportives telles que le rafting et la nage en eau vive ne doivent pas être pratiquées à l'école primaire. En conséquence, le rafting et la nage en eau vive, même dans des sites aménagés, ne peuvent pas être autorisés.

**Le taux d'encadrement applicable au VTT, est-il applicable au VTC (vélo tout chemin) ?**

Réponse positive.

**Le taux d'encadrement spécifique aux activités physiques et sportives s'applique-t-il lors d'une rencontre pour disputer un match de basket, par exemple ?**

Lors d'une rencontre sportive pour disputer un match, dans le cadre des activités collectives avec balle ou ballon comme le basket, le football, le handball, le tennis, le tennis de table..., en dehors de toute initiation, apprentissage ou enseignement des pratiques du sport lui-même, le taux d'encadrement spécifique aux activités physiques et sportives (2<sup>e</sup> tableau, page 56) ne s'applique pas. Les élèves sont encadrés par leurs enseignants. Toutefois, si cette rencontre impose un déplacement en transports publics ou un déplacement d'une durée globale qui dépasse la demi-journée de classe, il convient de respecter le taux minimum d'encadrement au cours de la vie collective (1<sup>er</sup> tableau, page 56). Cette possibilité ne concerne pas les activités qui nécessitent un encadrement renforcé.

*Vos sorties scolaires : vos questions, nos réponses, <http://eduscol.education.fr>*

# 5. On se déplace !

*Les déplacements constituent souvent un élément majeur des classes de découvertes : la logistique sollicitée est contraignante et votre pire crainte n'est-elle pas de perdre un enfant ? Des rappels sur la réglementation en vigueur et quelques conseils pratiques ne seront pas superflus pour envisager plus concrètement cet aspect du séjour.*

« **U**n kilomètre à pied, ça use... ça use... un kilomètre à pied, ça use les souliers ! Deux kilomètres à pied... » Cette ritournelle est si connue et si intemporelle, qu'on l'entend encore résonner sur le bord des routes et dans les transports scolaires. Elle reflète le caractère nomade des colonies de vacances et des classes de découvertes. Car, durant ces dernières, il est fréquent que les déplacements soient multiples, comme les moyens de locomotion empruntés (à pied, en bus, en train, à vélo...). Alors, soyons directs, il y a très peu de chances que vous échappiez à cette règle ! C'est pourquoi il faut dès que possible préparer les élèves à ces différents déplacements et leur transmettre les règles de sécurité élémentaire et les bases du Code de la route. Par exemple, leur apprendre à contrôler les situations complexes de la circulation piétonne et à exercer leur sens critique pour repérer les endroits et les comportements dangereux.

Dans ce domaine, vous n'êtes à nouveau pas dépourvus d'expériences, compte tenu des dif-

férents déplacements que vous effectuez lors du temps scolaire en compagnie de votre classe et l'obligation (assez récente et rappelée dernièrement) d'éduquer les élèves de primaire à la sécurité routière. On peut même citer à l'occasion un extrait du guide *La sécurité à l'école primaire* qui explicite les enjeux de cette éducation mais aussi qui propose une vingtaine d'activités pédagogiques à mener en classe (guide téléchargeable à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr>, taper dans la recherche le titre de l'ouvrage). « L'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire relève de plusieurs registres d'objectifs : des objectifs de l'ordre des savoirs (connaître des règles de circulation, de sécurité...), des objectifs de l'ordre des savoir-faire qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) et des objectifs de l'ordre des comportements (être respectueux des autres usagers...). Une progression, du Cycle 1 au

## SOYONS PRÉCIS

## GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS

« L'éducation à la responsabilité vise à faire acquérir aux enfants des comportements adaptés face aux risques de la vie courante, aux déplacements et à la sécurité routière et aux risques naturels, technologiques et humains. Ils apprennent aussi les gestes des premiers secours. Chaque élève doit être capable d'être attentif à sa propre sauvegarde et de contribuer à celle des autres. Deux attestations figurent maintenant dans le livret scolaire, l'attestation de première éducation à la route (APER) et apprendre à porter secours (APS). »

*Qu'apprend-on à l'école maternelle 2011-2012, SCÉRÉN et XO éditions*

Cycle 3, inscrit ces objectifs dans des situations de plus en plus complexes, organisées en six rubriques :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers ;
- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres ;
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du Code de la route ;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du Code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'utilisateur, dans le respect des règles du Code de la route. »

## 5.1 Les moyens de locomotion

### • Les déplacements à pied

Si on se réfère aux informations dispensées par la Sécurité routière ([www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)), voici les règles de sécurité élémentaires à appliquer lorsqu'on se déplace à pied, sur le bord d'une route et en groupe. Notons que sur le site Internet de l'institution, sont mis à la disposition du public différents dépliants thématiques, clairs et synthétiques, sur des sujets tels que « Enfants et piétons » ou encore « Les deux-roues ».

### Marcher le long de la route

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements praticables, réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements, vous êtes tenus de les emprunter (article R.412-34 du Code de la route). Si vous ne pouvez pas utiliser les trottoirs et les accotements,

vous pouvez marcher sur la chaussée en circulant près de ses bords (articles R.412-35 et R.412-36 du Code de la route).

Hors agglomération, vous devez vous tenir près du bord gauche de la chaussée, afin de faire face aux véhicules, sauf si cela peut compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières, par exemple une zone de travaux (article R.412-36 du Code de la route).

### Marcher en groupe organisé

En groupe, vous devez vous déplacer sur le bord droit de la chaussée en colonne par deux et veiller à laisser libre au moins toute la partie gauche de la chaussée, pour permettre le dépassement des véhicules (article R.412-42 du Code de la route).

Si toutefois, hors agglomération, vous avancez en colonne par un, vous devez vous déplacer sur le bord gauche de la chaussée, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou sauf circonstances particulières.

Si votre groupe est plus important (plus de 20 personnes), il vous est recommandé de le scinder en plusieurs groupes. À l'intérieur de chaque groupe, déplacez-vous également en colonne par deux, sur le bord droit de la chaussée. Chaque groupe ne doit pas occuper plus de 20 mètres de longueur. Conservez enfin un intervalle de 50 mètres entre chaque groupe, pour faciliter là aussi le dépassement par les véhicules.

**À noter :** si vous organisez une randonnée, il est préférable pour votre groupe d'utiliser en priorité l'accotement, dès que celui-ci est praticable. Il vous est également recommandé d'encadrer le groupe en plaçant un responsable à l'avant et à l'arrière, et de désigner un éclaireur pour les virages.

### Conseils d'usage

Bien entendu, le respect de ces règles de sécurité ne réduit pas le risque d'accident à zéro.

Ainsi, il ne faut jamais oublier qu'en tant que piétons, nous ne sommes pas nécessairement visibles par les conducteurs de véhicule. De même, lors des déplacements à pied, il est conseillé de porter des vêtements de couleurs claires pendant la journée, des vêtements clairs ou munis de bandes fluorescentes en journée en cas d'intempéries et munis de bandes réfléchissantes la nuit. Au minimum,

comme il est spécifié sur le site de la Sécurité routière, équipez-vous de brassards et de baudriers réfléchissants. De plus, « dès que vous circulez en groupe organisé la nuit, vous devez faire porter un feu blanc ou jaune par une personne située en tête de chaque colonne et un feu rouge par une personne qui ferme la marche. Il est aussi recommandé de faire porter un brassard réfléchissant au bras gauche de chaque piéton de la colonne de gauche. »

Pensez aussi à porter des vêtements adaptés à la marche et aux conditions météorologiques : des chaussures confortables et des vêtements protégeant le piéton de la pluie et du vent sont essentiels. En outre, si les routes sont verglacées, redoublez de vigilance et marchez lentement pour éviter les chutes.

**Rappel :** les véhicules motorisés et les vélos sont tenus de s'arrêter lorsqu'un piéton s'engage sur un passage clouté. Nombre d'usagers ne respectent pas cette règle. Pensez à le rappeler aux enfants et à leur spécifier que, pour assurer leur sécurité, ils doivent toujours regarder dans les deux sens avant de traverser une route. De surcroît, à l'approche d'un véhicule, dites aux élèves qu'avant de s'engager, ils doivent s'assurer d'être vus. Comment ? En cherchant le regard du conducteur et en attendant qu'il vous indique avoir compris que vous allez traverser la route.

### • Les déplacements en autocar

La préparation et le suivi d'un voyage en autocar requièrent la plus grande attention. C'est pourquoi, si vous avez prévu de rejoindre votre lieu

d'hébergement à l'aide de ce moyen de transport, vous avez rempli (ou fait remplir par la collectivité territoriale ou le centre d'accueil en charge du transport) la fiche d'information sur le transport, lors de la préparation de la demande d'autorisation de départ (cf. annexe 3 de la circulaire de 1999, p. 63). Les démarches administratives ne s'arrêtent cependant pas ici car, le jour du départ, il vous faudra faire remplir par le transporteur un nouveau document, où seront notamment spécifiés la marque du véhicule emprunté, son numéro de carte violette et le numéro de permis de conduire du chauffeur (cf. annexe 3 de la circulaire de 1999, p. 64). Outre les démarches administratives propres à l'Éducation nationale, voici les conseils que donne l'ANATEEP sur son site Internet (<http://www.anateep.fr>) à tous les enseignants. Notons que vous trouverez sur celui-ci, en libre téléchargement, plusieurs fiches d'informations pratiques sur la sécurité et la discipline dans les transports scolaires ou sur les responsabilités générales lors des déplacements.

### La question de l'encadrement

« Tout d'abord, rappelons que deux cas précis d'encadrement sont prévus par l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié, relatif au transport en commun de personnes. En effet, l'article 51 de cet arrêté précise que les deux seules obligations d'accompagnement en transport en commun d'enfants concernent les véhicules non équipés d'un système de verrouillage de la porte arrière depuis le poste de conduite ou en cas de transport en commun de personnes handicapées en fauteuil roulant dont le nombre est supérieur à huit. Cet arrêté doit naturel-

## LE RÔLE DES ACCOMPAGNATEURS LORS DE DÉPLACEMENTS

### REGARD SUR

« Les accompagnateurs ont un triple rôle simultané : contrôler et régler le comportement du groupe, être attentif au trafic environnant, donner et faire respecter des consignes claires adaptées aux circonstances. C'est précisément dans la cohérence et la constance des consignes du maître ainsi que de l'équipe d'accompagnement que se trouve la garantie d'une sécurité maximale assise sur un socle de qualité : vitesse de marche régulière adaptée au plus grand nombre, arrêts fréquents de régulation, attention permanente apportée par chacun des adultes aux autres parties du groupe, etc. Les adultes se répartissent harmonieusement tout au long du groupe de manière concertée et claire, coordonnée par l'enseignant organisateur. Les accompagnateurs se placent toujours du côté du plus grand danger potentiel, décalés du rang des enfants pour obliger les véhicules à s'écarter d'eux. »

*La responsabilité de l'enseignant : Le conseiller juridique pour tous, Éditions du Puits Fleuri & La Classe*

lement être appliqué si nécessaire. Il s'agit d'une réglementation générale, relative au transport en commun de personnes. »

« [...] L'Éducation nationale, quant à elle, laisse souvent aux chefs d'établissement la possibilité de les définir en fonction de la situation. Une remarque néanmoins : les établissements scolaires du premier degré n'ayant pas la personnalité juridique, l'Éducation nationale fixe des taux minimum d'encadrement en fonction du niveau d'enseignement (maternelle et/ou primaire) et du nombre d'élèves (page 56). Outre ces vérifications, un certain nombre de consignes doivent être respectées afin d'assurer une plus grande sécurité pour les enfants. »

### Une préparation méticuleuse

« Il est d'abord nécessaire que le responsable du voyage signe un bon contrat avec le transporteur. Ce dernier doit avant tout définir précisément ce qu'il juge essentiel, c'est-à-dire le niveau minimum de qualité demandé. Ensuite seulement, la négociation sur le prix de la prestation pourra s'engager, et le choix du transporteur pourra être entériné. Trop souvent, on choisit son transporteur parce qu'il est le moins cher. Choix qui peut se révéler dramatique (vieux véhicule, prestation médiocre). Il ne faut pas toujours se reposer sur la bonne mine du transporteur, surtout si l'entreprise n'a jamais travaillé pour l'établissement scolaire... Il faut donc signer un contrat de transport dans lequel on fait figurer le prix et d'autres données essentielles comme l'engagement du transporteur sur les points suivants :

- Mettre un conducteur et un véhicule en règle avec les textes, à savoir l'arrêté du 2 juillet 1982 relatif au transport en commun de personnes et le règlement CEE n° 85/3820 sur les temps de conduite et de repos des conducteurs.
- Prévoir le remplacement rapide du véhicule par un substitut de gamme équivalente, notamment en cas de panne.
- Respecter toute mesure que vous estimez nécessaire pour le bon accomplissement du voyage : présentation des équipements de sécurité par le conducteur aux voyageurs (notamment le maniement des issues de secours, qui sont différentes dans chaque véhicule ! car il n'est pas si facile de sortir d'un autocar dès lors que le conducteur est victime

d'un malaise ; l'enseignant ou l'accompagnateur doit pouvoir ouvrir le plus rapidement possible les issues de secours)... »

« La préparation du voyage ne s'arrête pas là. Le problème d'assurance réglé, il vous reste à étudier l'itinéraire, les pauses détente... Pensez aussi aux petits creux des plus petits, aux badges (ou tout autre signe distinctif) pour reconnaître les élèves, sans oublier l'inévitable "sac en plastique" pour les estomacs sensibles. »



© Sonya Etchison - Fotolia

### Immédiatement avant le départ

« La liste des enfants à la main (vous les comptez un à un à la montée du véhicule), le pense-bête avec les numéros de téléphone indispensables en poche, vous contrôlez discrètement les éléments qui suivent. Le conducteur ne doit pas prendre ces vérifications comme une tournée d'inspection ou comme une inquisition.

- L'extincteur doit être disposé à portée du conducteur et accessible à tous.
- Tous les marteaux brise-vitres sont bien en place ; une lampe autonome doit être à bord.
- La boîte de premier secours est bien présente. À toutes fins utiles, munissez-vous de votre propre boîte.
- Les pictogrammes *transport d'enfants* sont parfaitement disposés et visibles de l'extérieur (à l'avant et à l'arrière du véhicule).

- Les pneumatiques de l'autocar ne doivent pas être lisses. Vérifiez-le.
- Assurez-vous, si vous avez des doutes, que le conducteur détient les documents obligatoires à bord : carte violette du véhicule, permis D *transport en commun* du conducteur, ordre de mission (avec les caractéristiques du voyage mentionnées : itinéraire, kilométrage...). Soyez également vigilants sur la tenue et l'état du conducteur (alcool notamment). »

## SOYONS PRÉCIS

## LES RÉPONSES DU MINISTÈRE

« L'arrêté du 2 juillet 1982 permet aux organisateurs de transport collectif d'enfants de placer, sous certaines conditions, trois enfants sur une banquette prévue pour deux adultes. »

**Pourquoi une réglementation différente dans le cadre des sorties scolaires ? Ne serait-il pas envisageable qu'un texte unique régleme le transport des enfants ? La suppression de la règle de l'équivalence des sièges 3 enfants de moins de 12 ans pour 2 sièges s'applique-t-elle pour tous les types de sorties ?**

**La suppression de la règle de l'équivalence des sièges « 3 enfants de moins de 12 ans pour 2 sièges » s'applique-t-elle également aux collectivités territoriales qui ont leurs propres véhicules et leurs chauffeurs ?**

**La carte violette des autocars communaux comporte une mention autorisant le transport d'enfants selon la règle 3 pour 2, d'une part, le transport d'adultes, d'autre part. Sur la base de ces éléments, pouvez-vous me confirmer la suppression de la règle du 3 pour 2, dans le cadre de transports d'enfants ?**

« Quel que soit le type de sortie, lorsque le transport est effectué par une collectivité territoriale ou un centre d'accueil ou par une société de transport, afin de garantir au mieux la sécurité des élèves et des accompagnateurs, le nombre de personnes participant à la sortie ne doit pas dépasser le nombre de places assises adultes, hors strapontins (signalées sur la carte violette, configuration transports d'adultes lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants).

L'arrêté du ministre des Transports du 2 juillet 1982, relatif au transport en commun de personnes, avait ouvert la possibilité, sous certaines conditions, aux organisateurs de transports collectifs d'enfants en autocar, d'utiliser les strapontins. Cependant, cet arrêté a été modifié par celui du 26 février 1996, qui dispose qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997, l'usage des strapontins est interdit dans le cadre des services occasionnels de transport public.

Les transports effectués dans le cadre des sorties scolaires entrent dans cette catégorie, la circulaire précitée n'a donc fait que reprendre ces dispositions en prescrivant aux agents de l'Éducation nationale de ne pas utiliser les strapontins lors de ces transports.

En revanche, l'arrêté du 2 juillet 1982 permet pour l'instant aux organisateurs de transport collectif d'enfants de placer, sous certaines conditions, trois enfants sur une banquette prévue pour deux adultes. Le ministère de l'Éducation nationale a cependant choisi de ne pas user de cette possibilité, pour des raisons de sécurité liées notamment aux situations d'évacuation d'urgence des véhicules.

Il convient toutefois de préciser que, en application des dispositions du décret n° 2003-637 du 9 juillet 2003, le port de la ceinture est obligatoire pour les conducteurs et les passagers des véhicules de transport en commun de personnes lorsque les sièges sont équipés d'une ceinture de sécurité. Tous les autocars mis en circulation depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1999 sont obligatoirement équipés d'une ceinture de sécurité, ce qui rend impossible l'équivalence de sièges "trois pour deux". »

*Vos sorties scolaires : vos questions, nos réponses, <http://eduscol.education.fr>*

# Fiche d'information sur le transport

À remplir par l'organisateur de la sortie ou la collectivité territoriale ou le centre d'accueil en charge du transport

## Transport :

- Régulier  
 Occasionnel

Trajet aller	Trajet retour	Date de départ	Date de retour	Effectif total (élèves + accompagnateurs)**
De .....	De .....	.....	.....	.....
À .....	À .....	<b>Heure de départ</b> .....	<b>Heure de départ</b> .....	
<b>Km</b> .....	<b>Km</b> .....	<b>Heure d'arrivée*</b> .....	<b>Heure d'arrivée*</b> .....	

\* Après avoir pris connaissance du schéma de conduite fourni par le transporteur.

\*\* L'ensemble des élèves, qu'ils soient d'une ou de plusieurs classes, est considéré comme constituant une seule classe.

Descriptif de l'itinéraire (pour une sortie de plusieurs jours, indiquez tous les trajets prévus) : .....

.....

Nom/raison sociale du transporteur : .....

.....

Pour les entreprises de transport public routier de personnes, numéro d'inscription au registre préfectoral autorisant à exécuter des services de transports occasionnels.

Téléphone : .....

## Pièce à joindre fournie par le transporteur

*Copie du schéma de conduite*

### Attention

Le nombre de personnes participant à la sortie ne doit pas dépasser le nombre de places assises adultes, hors strapontins (signalées sur la carte violette, configuration « transports d'adultes » lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants).

# Fiche à remplir au moment du départ

**Par le transporteur ou la collectivité territoriale  
ou le centre d'accueil assurant le transport**  
(à remettre à l'organisateur de la sortie)

## Véhicule :

Marque / Modèle	N° d'immatriculation	N° carte violette
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## Conducteur(s) :

Nom(s) – Prénom(s)	N° permis de conduire
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

## Attention

Le nombre de personnes participant à la sortie ne doit pas dépasser le nombre de places assises adultes, hors strapontins (signalées sur la carte violette, configuration « transports d'adultes » lorsque le véhicule n'a pas été conçu uniquement pour le transport en commun d'enfants).

## Pendant le transport lui-même

« Disposez les adultes à proximité des issues de secours ainsi qu'aux places exposées de l'autocar (places à l'avant, et la place centrale arrière). S'il s'agit d'un voyage de nuit, une veille permanente doit être assurée par au moins un des accompagnateurs. Il est indispensable que, la nuit, on s'assure aussi souvent que possible que le conducteur ne sommeille pas. Interpellez-le éventuellement à intervalles réguliers. Trop d'accidents graves sont liés à ce type de problème !

Veillez à ce qu'aucun enfant ne soit debout ou ne chahute avec ses camarades. Pour cela, les adultes se répartiront dans tout le véhicule. Tous les élèves doivent être dans le champ visuel d'au moins un accompagnateur. Naturellement, ces conseils simples ne constituent pas une liste exhaustive mais témoignent du soin que vous devez apporter dans la préparation de vos voyages. »

### • Les déplacements en train

Voyager en train avec ses élèves est bien entendu possible, à condition que vous ayez effectué les démarches nécessaires et que vous respectiez la réglementation de la SNCF en matière de groupe ([www.sncf.fr](http://www.sncf.fr)). La SNCF a notamment publié une fiche pédagogique ayant pour thème la citoyenneté et la sécurité dans les transports, il peut être intéressant de s'y référer (taper *ressources citoyenneté* dans le moteur de recherche du site).

Voici quelques conseils pour que le voyage se déroule dans de bonnes conditions :

- en arrivant à la gare, prenez contact avec le service d'accueil de la SNCF qui vous donnera toutes les informations et les consignes nécessaires ;
- pensez à étiqueter les bagages des enfants, en mentionnant leur nom et prénom, leur adresse et la gare d'arrivée ;
- emmenez la classe jusqu'à la voiture réservée et vérifiez que tous les élèves sont présents ;
- n'oubliez pas de composer les billets de train après les avoir vérifiés et de les conserver sur vous ;
- accompagnez les enfants lors de chacun de leurs déplacements à bord du train ;
- faites attention aux objets de valeur, leurs propriétaires ne les quitteront pas des yeux ;

- en cas de nécessité, faites appel au contrôleur ;
- avant de sortir du train, vérifiez que chacun des enfants est en possession de ses bagages ;
- à l'arrivée, dégagez les portes d'accès pour faciliter la descente du groupe et descendez dans le calme.

### • Les déplacements maritimes ou en barque

Il n'existe pas à notre connaissance de réglementation spécifique pour le transport des élèves sur un bateau. Le professeur des écoles prendra simplement connaissance du règlement intérieur de la société de transport maritime empruntée, et appliquera les consignes de sécurité habituelles.

Si l'une des activités de la classe de découvertes amène les enfants à se promener en barque, sachez que le port du gilet de sauvetage est conseillé tout comme la présence d'adultes à bord (chargés de la sécurité).

## 5.2 Accidents : les gestes de premiers secours

***Apprendre aux élèves de primaire les gestes pour porter secours, c'est les responsabiliser un peu plus et leur donner les clés d'un savoir citoyen. Lors d'une classe de découvertes, savoir que les enfants sont capables d'effectuer les gestes appropriés en cas de blessure et d'accident est rassurant. Voici quelques rappels didactiques à l'usage de tous.***

Cette analyse de savoir-faire (pages 66-67) est destinée à faciliter l'appropriation et la mémorisation des gestes de premiers secours par les élèves. Extraite de la brochure *Apprendre à porter secours* éditée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé, elle s'articule autour des gestes à acquérir aux Cycles 2 et 3. Si vous désirez de plus amples informations sur les gestes des premiers secours, nous vous renvoyons à la 2<sup>e</sup> édition du référentiel national *Prévention et secours civiques de niveau 1* (PSC1) ou aux modules de formation proposés aux professeurs des écoles par chaque académie. Ce référentiel est téléchargeable sur différents sites Internet, à l'instar de [www.secourisme.net/](http://www.secourisme.net/)

### • Conduite à tenir face à une brûlure

« Les brûlures peuvent être causées par : des liquides, des vapeurs, des objets chauds (ou très froids...), des frottements, des courants électriques, des produits chimiques.

Une recherche sur les moyens de faire descendre la température d'un ou plusieurs objets met en évidence divers modes d'action pour y réussir : l'éloigner d'une source de chaleur, le mettre dans un lieu froid ou frais, le mettre en contact avec un objet froid...

En maintenant, un temps assez long, sous l'eau courante froide, un objet qui a emmagasiné de la chaleur, on constate qu'on réussit facilement à faire baisser sa température. »

### Que faire ?

« En cas de brûlure, la peau et les organes qu'elle protège (muscles, nerfs...) peuvent être endommagés et on souffre beaucoup. C'est pourquoi, il faut mettre sous l'eau courante froide la zone brûlée, pour arrêter la progression de la brûlure et diminuer la douleur. N'effectuer aucune autre intervention, par exemple ne pas retirer un vêtement en contact avec la peau. »

### • Conduite à tenir face à un traumatisme

« Les différents types de blessure ou de traumatisme se caractérisent par : des bosses, des bleus, des plaies, l'étirement ou le déchirement d'un muscle ou d'un ligament, la lésion d'une articulation, la fracture d'un os.

Les différents types de blessure ou de traumatisme peuvent avoir pour origine : des coups, des chutes, des chocs, des compressions violentes.

Un traumatisme peut concerner toutes les parties du corps, en particulier : un traumatisme du membre inférieur (cuisse, jambe), un traumatisme du membre supérieur (bras, avant-bras), un traumatisme articulaire (épaule, coude, cheville...), un traumatisme de la colonne vertébrale (cou, dos), un traumatisme crânien (tête, face).

Des situations diverses peuvent être à l'origine d'un traumatisme, comme : des jeux, des activités physiques et sportives, des activités dans la maison ou le jardin, des déplacements à pied, à vélo ou en voiture... »

### Que faire ?

« En cas de traumatisme, une ou plusieurs parties du corps peuvent être endolories ou porteuses d'une lésion et rendre des mouvements douloureux, difficiles ou même impossibles. C'est pourquoi, il faut éviter de bouger une personne qui a subi un traumatisme et tout particulièrement la partie du corps où siège le traumatisme, pour ne pas aggraver une lésion et diminuer la douleur. »

### • Conduite à tenir face à une plaie qui saigne

« Chez une personne en bonne santé, le sang ne circule qu'à l'intérieur des vaisseaux, à l'exception des pertes mensuelles normales chez les femmes réglées. Sa quantité doit demeurer constante car c'est un liquide qui transporte, dans tout le corps, nourriture et oxygène. »

### Les gestes à faire

« En cas de blessure, lorsque le sang coule à l'extérieur du corps, on dit que la personne fait une hémorragie, cela présente deux dangers :

- la personne blessée peut perdre beaucoup de sang, voire mourir si rien n'est fait. C'est pourquoi il faut appuyer sur une plaie qui saigne pour empêcher le sang de s'écouler ;
- très rarement, le sang peut transmettre des maladies d'une personne à l'autre (si la personne qui porte secours a aussi une plaie à la main). C'est pourquoi, une personne qui porte secours doit se protéger la main (tissu, matière plastique...).

### • Conduite à tenir face à une personne inconsciente qui respire

### Décrire l'état de conscience d'une personne

« La conscience ou la perte de conscience peuvent être établies à partir de l'existence de perceptions sensorielles d'une personne (toucher, ouïe...) et de sa capacité à communiquer avec un interlocuteur (réponse verbale ou motrice). L'état de conscience d'une personne peut être identifié, en fonction des sens qui restent mobilisables, en lui demandant : de répondre à des questions simples qu'on lui pose, de serrer la main d'une personne qui tient la sienne, d'effectuer un mouvement de faible amplitude en réponse à une demande. »

## Décrire l'état de ventilation d'une personne inconsciente

« Parmi les organes participant à la respiration, on peut citer : les voies aériennes supérieures (nez, bouche, gorge...), la trachée ; dans la cage thoracique, les bronches et les poumons.

On peut faire percevoir comment se fait le passage de l'air pour respirer en expérimentant ce qui se passe si l'on empêche ou rend difficile ce passage aux différentes étapes : le nez, la gorge, la poitrine.

On peut vérifier qu'il est nécessaire que certaines parties du corps – tête, gorge, haut de la poitrine – soient alignées pour respirer sans difficulté.

On peut connaître l'état de la ventilation d'une personne en cherchant son souffle et pour ce faire : regarder si le thorax et/ou le ventre se soulèvent, écouter près de son visage si l'on entend le souffle, sentir, en approchant sa joue. »

## Basculer prudemment la tête en arrière

« Les deux conduits qui passent dans la gorge permettent l'un de respirer (trachée) et l'autre de se nourrir (œsophage). Lorsqu'on "avale de travers", ça signifie qu'un aliment s'engage dans la trachée au lieu de descendre dans l'œsophage et entraîne l'asphyxie. Lorsqu'une personne est inconsciente, les muscles sont relâchés. Ainsi, la langue "chute" vers l'arrière-gorge et peut faire obstacle à l'inspiration.

C'est pourquoi, il faut basculer prudemment la tête de la personne en arrière, en mettant deux doigts sous le menton et l'autre main sur le front pour faire remonter la langue qui est solidaire du maxillaire inférieur. »

## • Mettre une personne sur le côté

« Lorsqu'une personne est inconsciente, les réflexes de toux et de déglutition peuvent disparaître. Elle n'est donc plus capable "d'avaler sa salive, ni de tousser" si un corps étranger passe dans la trachée. Sur le dos, le contenu de l'estomac peut donc passer de l'œsophage dans la trachée et entraîner une asphyxie.

C'est pourquoi, il faut mettre une personne inconsciente sur le côté, dans une position stabilisée qui permette le passage régulier de l'air vers les poumons et ouvrir la bouche pour faciliter l'écoulement de la salive et des vomissements. »

## Cas particulier

« Dans le cas d'une chute de hauteur ou de choc violent, la "mise sur le côté" risque d'aggraver l'état de la victime (suspicion de fracture de la colonne vertébrale ou de traumatisme crânien). C'est pourquoi, il faut éviter de bouger la victime et appeler le SAMU pour connaître la conduite à tenir. »

# LE COMPORTEMENT À ADOPTER FACE À UN ACCIDENT

## REGARD SUR

Lorsqu'on est face à un accident, il est nécessaire de sécuriser la zone pour éviter un sur-accident, d'alerter si nécessaire les secours et d'intervenir auprès de la ou des victimes.

### **Sécuriser**

Observer la situation pour effectuer, si nécessaire, une protection : de soi-même, du blessé ou du malade et des autres.

### **Alerter**

Effectuer une alerte pertinente auprès du médecin du SAMU en téléphonant au 15 : en donnant la localisation précise (ville, rue, nom de l'école...), en décrivant ce que l'on a observé, en expliquant ce que l'on fait et en appliquant les conseils donnés.

### **Intervenir auprès de la victime**

N'oublions jamais que les gestes de premiers secours varient en fonction de l'état de la victime :

- elle est consciente avec un traumatisme, un saignement important ou une brûlure ;
- elle est inconsciente et respire ;
- elle est consciente et s'étouffe avec un corps étranger ;
- elle est en état de malaise et de mal-être.

## • Piqûre de rappel

Comme nous le savons, une surveillance assidue des élèves n'empêche pas les chutes, les chocs, les bagarres, les plaies ou les bosses... Quand un enfant se blesse légèrement et sans gravité, c'est à l'enseignant responsable du séjour de le soigner ou aux adultes accompagnateurs titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du certificat de sauvetage secourisme du travail (SST). Les qualifications en secourisme des professeurs des écoles et des adultes bénévoles doivent être renseignées sur la demande d'autorisation de départ (dans la rubrique relative à l'encadrement). Avant de partir, vous êtes donc en mesure de savoir sur qui il est possible de vous appuyer en cas d'accident. Toutefois, il convient de souligner qu'il appartient à chacun de porter secours à toute personne en danger.

Rappelons aussi que « toute plaie est désinfectée et éventuellement protégée avec un pansement. Les solutions colorées, comme le mercurochrome ou l'éosine, ne sont pas autorisées car elles cachent la plaie et ne permettent pas de déceler une éventuelle infection. Les désinfectants incolores sont donc privilégiés. » Si l'enfant se blesse gravement, vous préviendrez le directeur de l'école qui se chargera ensuite d'appeler les parents de l'élève concerné. Bien entendu, si une prise en charge rapide est nécessaire, vous appellerez en premier lieu le SAMU (15), en respectant les consignes édictées sur les pages précédentes.

### **Un protocole national, une fiche d'urgence**

L'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics d'enseignement est régie par un protocole national, publié dans le *Bulletin officiel* du 6 janvier 2000. Il y est spécifié, entre autres, qu'en cas d'absence d'infirmier, des consignes précises sur la conduite à tenir en cas d'urgence doivent être affichées dans l'établissement et qu'une ligne téléphonique permettant de contacter les services d'urgence doit être accessible en permanence. De même, « toutes les écoles et établissements doivent avoir constitué une trousse de premiers secours qu'il convient d'emporter en cas de déplacements à l'extérieur. Elle doit comporter au minimum : les consignes sur la conduite à tenir en cas d'urgence, un antiseptique, des compresses, des pansements, bandes, écharpe, ciseaux et les médicaments concernant les enfants ayant un projet d'accueil individualisé (PAI). »



L'organisation des premiers secours dans le primaire revient au directeur de l'établissement. Définie au début de l'année scolaire et inscrite au règlement intérieur, elle est portée à la connaissance des élèves et des familles. Elle prévoit notamment : les modalités d'accueil des élèves malades ou accidentés (par qui ? où ?) ; les conditions d'administration des soins (ne pas oublier d'informer la famille) ; une fiche d'urgence à l'intention des parents, non confidentielle, renseignée chaque année (modèle page 69). Nous vous invitons fortement à emporter en classe de découvertes une photocopie de la fiche d'urgence des élèves partants. En effet, on y trouve tous les renseignements utiles en matière de soins : autorisation d'intervention chirurgicale, allergies, traitements en cours, précautions à prendre, etc.

Bien entendu, si un enfant nécessite une prise en charge particulière liée à son état de santé (médicaments d'urgence, régime alimentaire, etc.), vous devez avoir au préalable établi un projet d'accueil individualisé (PAI), rédigé en concertation entre le médecin de l'Éducation nationale, le directeur d'école, les parents et vous-même.

# Fiche d'urgence à l'intention des parents\*

**Nom de l'établissement :** ..... **Année scolaire :** .....

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Classe :** ..... **Date de naissance :** .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

.....

N° et adresse du centre de Sécurité sociale : .....

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant les :

1. N° de téléphone du domicile : .....

2. N° du travail du père : ..... (poste : .....) )

3. N° du travail de la mère : ..... (poste : .....) )

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : .....

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

## Autorisation d'intervention chirurgicale

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame ..... autorisons l'anesthésie de notre fils/fille ..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Signature des parents : ..... Le : .....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans.)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

.....

.....

**Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :** .....

.....

\* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmier de l'établissement.

# 6. Des programmes aux animations pédagogiques

*Soigner l'équilibre des rythmes de vie, veiller à ce que les enfants réinvestissent les savoirs acquis pendant le séjour et puissent se reposer, s'amuser... tout en respectant le programme pédagogique établi est en quelque sorte un leitmotiv que vous ne devez jamais oublier en organisant une classe de découvertes.*

La vie collective, surtout lorsqu'elle comprend des nuitées, est l'un des temps forts d'une classe de découvertes. Les enfants y apprennent concrètement les règles du savoir-être et du vivre ensemble ; c'est un pas de plus vers l'autonomie et l'acquisition de savoirs citoyens. De même que bien répartir les rôles entre professeurs des écoles, parents accompagnateurs, animateurs de la structure d'accueil... est un gage du bon déroulement du séjour et des activités pédagogiques prévues.

Malgré tout, cela ne suffit pas à porter ce dispositif à son acmé. Encore faut-il pendant ces quelques jours respecter le programme pédagogique que vous avez planifié et qui a été validé par l'inspecteur de circonscription, soigner l'équilibre des rythmes de vie (activité, repos, animation, temps libre, etc.) et faire en sorte que chaque moment soit un temps d'acquisition et/ou de réinvestissement.

Comme nous l'avons expliqué dans les premières pages de cet ouvrage : « Une classe de découvertes, c'est [aussi] parfaire des compétences méthodologiques, réinvestir des connaissances, s'approprier des nouvelles techniques et maîtriser de nouveaux outils... » Pour cela, il faut laisser aux élèves des moments pour souffler et réfléchir à tout ce qu'ils ont vu et fait durant la journée.

C'est d'une telle évidence que, lorsqu'on vous interroge sur la classe de découvertes que vous avez par exemple organisée en automne, vous nous détaillez volontiers les activités pédagogiques mises en place avant, pendant et après le séjour ou le plaisir qu'ont eu les enfants à participer à ce temps de vie

exceptionnel. Mais, très rarement, les temps libres, les repos, les temps de voyage ou la manière dont vous avez articulé l'emploi du temps du séjour. Si on creuse, vous finissez toujours par nous les présenter... Mais presque à contrecœur, tellement ces instants vous paraissent anodins ou peu dignes d'intérêt. Pourtant, une classe de découvertes, c'est un tout et chaque moment, aussi trivial soit-il, tient une place à part entière dans la réussite globale du dispositif, le respect du programme pédagogique tout autant que les temps libres et calmes, en passant par les animations de vie.

## 6.1 Un programme pédagogique à respecter

***La bonne marche de ce dispositif dépend du respect du programme d'activités et de l'emploi du temps du séjour. Toutefois, en les élaborant, prévoyez pour chaque temps de vie une marge de manœuvre, pour éviter qu'une éventuelle surprise ou un retard casse le rythme des journées.***

« Dépêchez-vous ! Nous n'avons pas la matinée devant nous ! » Cette injonction, vous l'avez lancée des dizaines de fois, autant à l'école que durant les sorties scolaires. Il faut dire que votre cahier-journal en est le témoin : lors d'une journée de classe ordinaire, il est préférable de ne pas lambiner pour mener à son terme toutes les activités et séances inscrites au programme.

## REGARD SUR

## UN PROJET NAUTIQUE : LE VENT DES GLOBES

« Le matin, en arrivant à proximité du plan d'eau de Montagny-lès-Beaune, les élèves devaient dans un premier temps sortir et vérifier le matériel mis à disposition par le club nautique qui nous accueillait. Ils faisaient la même chose le soir avant de partir. Ils ont ainsi découvert le plaisir de naviguer mais aussi les contraintes engendrées par les activités nautiques. » Bien entendu, l'encadrement était assuré par l'un des moniteurs agréés du club. « Lorsque les élèves étaient sur l'eau, deux bateaux à moteur veillaient à ce que tout se passe bien. Nous étions donc plusieurs encadrants, et chacun avait reçu au préalable une formation relative aux règles de sécurité nautique et à l'utilisation d'un bateau à moteur. Quant aux enfants, ils ont passé au cours de l'année un test de natation obligatoire, afin de vérifier qu'ils savaient se déplacer sur l'eau avec un gilet de sauvetage », explique Olivier Clerget, enseignant à l'école élémentaire publique de Beaune (Côtes-d'Or).



« Ce qui est intéressant avec un tel projet, c'est qu'il est possible de constater sur le terrain les connaissances des élèves. Ils ne comprenaient pas toujours pourquoi on évoquait telle ou telle question en classe, comme savoir d'où vient le vent ou dans quel sens se dirigent les nuages... Mais là, une fois sur l'eau, les apprentissages ressortaient au moment opportun. Les enfants ont été ravis de découvrir les bases du nautisme et de la voile (apprendre à remonter face au vent, savoir s'arrêter...) et ont eu l'opportunité de réinvestir leurs savoirs. » Car il va de soi que, derrière un tel projet, il y a toute une préparation en classe. « Les enfants ne sont pas arrivés sans connaissances devant leur optimist. Il a fallu au préalable aborder en classe les consignes de sécurité, les mots du vocabulaire propres à la voile, des notions de navigation, etc. » Ce travail de préparation s'est effectué tout au long de l'année et a touché à des domaines différents. « En classe, j'ai abordé dans un premier temps le vocabulaire propre aux bateaux. Qu'est-ce qu'une quille, un grément ou un gouvernail ? À quoi servent-ils ? Etc. En parallèle, les élèves consultaient chaque matin, durant une dizaine de minutes, le site Internet du Vendée Globe, et ce dès le début de la course, c'est-à-dire au mois de novembre. Ainsi, ils notaient la position au jour le jour des différents concurrents sur un planisphère, et observaient leur vitesse de déplacement. »

« Ce travail régulier nous a ensuite permis de travailler des notions mathématiques, comme l'échelle, ou des notions astronomiques. Comment se repère-t-on sur la mer ? Comment peut-on connaître sa position en regardant les étoiles ? En outre, j'en ai aussi profité pour aborder sur plusieurs séances tout un panel de connaissances géographiques : les cartes, les planisphères, les continents... Les enfants ont pu comprendre pourquoi un skipper se déplace plus vite au pôle Sud, alors qu'il se déplace moins vite au niveau de l'équateur. Il est très difficile d'estimer le nombre de séances que ces leçons ont représenté. Cependant, je dirais qu'elles se sont aisément échelonnées sur un trimestre. » Le domaine des sciences n'a pas non plus été en reste. « En effet, nous avons aussi étudié le cadran solaire, la boussole, la latitude... C'est vrai que nous avons un peu débordé des principaux sujets, mais il est si facile d'exploiter les multiples questions des élèves et de rebondir. La voile est une source transversale d'apprentissages véritablement stimulante ! L'expression écrite n'a pas non plus été oubliée, car j'ai demandé aux enfants de répondre à des questions précises, parfois via des QCM, de manière à vérifier leurs connaissances. »

Il a fallu aussi découvrir le matériel qui serait utilisé sur le plan d'eau. « Le club nautique a mis à notre disposition un optimist pendant une petite semaine de classe. Nous l'avons installé dans la salle de sports sur un tapis de sol, et les élèves ont pu le manipuler au sein d'un milieu qu'ils connaissent. Cela s'est fait sur deux ou trois séances et cela m'a permis de dédramatiser ce moyen de transport peu connu voire jamais utilisé par les enfants. De plus, ils ont appris les consignes de sécurité minimum (présentation du gilet de sauvetage) et à ne pas paniquer. Si le bateau prend l'eau, que dois-je faire ? Etc. On était ici dans le domaine de la manipulation et de l'expérience, car nous avons même réalisé des simulations. Si le vent est fort, le bateau peut pencher, et cela se traduit ainsi... »

Au terme de ce projet sportif, les élèves de CE2 et CM1 de l'école élémentaire publique de Beaune ont pendant une semaine navigué sur un plan d'eau et travaillé des compétences du socle commun et des connaissances plus générales, tout en conservant une part de découverte et de ludisme. C'en est presque à se demander pourquoi il n'est pas reproduit dans d'autres écoles élémentaires...



Bon, soyons francs, il est possible (exceptionnellement) de rattraper la semaine suivante le retard qu'on peut prendre lors de la résolution d'un problème de mathématiques ou durant un exercice d'expression libre (une rédaction, par exemple). Pendant une classe de découvertes, ce cas de figure n'existe pas. Vous ne pouvez pas rattraper un retard pris sur le programme de la journée ou décaler d'une heure une activité pédagogique... Vous en êtes parfaitement conscient, car l'emploi du temps, que vous avez préparé avec soin il y a maintenant quelques semaines, ne souffre d'aucun contretemps. Tout est calé à la seconde près, afin de vivre le maximum d'activités en un minimum de temps ! Nous espérons toutefois que, durant l'élaboration de cet emploi du temps, vous avez prévu des pauses, des temps libres ou calmes... Que vous avez laissé entre chaque activité, animation et temps de vie quotidienne quelques minutes de répit aux enfants. Non pas pour qu'ils regardent les anges passer, mais pour qu'ils puissent souffler, réfléchir à ce qu'ils ont réalisé, s'amuser collectivement ou seuls... Oui, les apprentissages sont au cœur de ce dispositif, encore faut-il que les élèves puissent les assimiler. Une classe de découvertes est un temps scolaire exceptionnel, il faut donc l'aménager comme tel !

L'emploi du temps du séjour doit être préparé en tenant compte de ces intermèdes et de ces pauses. Par exemple, regardez ci-contre l'organisation de la

journée type d'une classe de découvertes. On y voit bien que la durée allouée à chaque temps de vie est envisagée de telle manière que les imprévus et les éventuels retards ne perturbent pas le rythme global de la journée. De même, on note aussi qu'il a été prévu des temps libres, une veillée et un temps calme. Tout est fait pour que les enfants puissent vivre pleinement leur journée et se divertir, travailler et assimiler. On imagine aisément que les temps libres seront une occasion pour réinvestir les savoirs (on interroge les élèves sur ce qu'ils ont déjà fait et ce qu'ils feront prochainement). Par extension, la veillée, comme il est mentionné, peut être exploitée pour proposer une animation collective autour du thème du séjour ou être laissée libre aux enfants (après une journée où les activités physiques se sont succédé, proposez-leur de se reposer en feuilletant un livre jeunesse ou en jouant à un jeu de société calme).

L'organisation de cette journée type est une invitation à vérifier que vous n'avez pas oublié durant la préparation du séjour de prévoir des intermèdes et de donner une certaine souplesse aux temps de vie quotidienne. Il y a bien un programme pédagogique à respecter pour toute classe de découvertes mais n'oubliez pas que c'est vous qui le construisez et qui pouvez en pâtir !

### Une journée type en classe de découvertes

Horaires	Séances
07 h 15 – 08 h 15	Lever échelonné
07 h 30 – 08 h 30	Petit-déjeuner
08 h 00 – 09 h 00	Temps libre et toilette
09 h 00 – 09 h 30	Forum (réunion d'enfants)
09 h 30 – 12 h 00	Activité
12 h 00 – 12 h 30	Temps libre
12 h 30 – 13 h 15	Repas de midi
13 h 15 – 14 h 00	Temps calme et toilette
14 h 00 – 16 h 30	Activité
16 h 30 – 17 h 00	Pause goûter
17 h 00 – 19 h 00	Activité
19 h 00 – 19 h 45	Repas du soir
19 h 45 – 20 h 15	Temps libre et toilette
20 h 15 – 21 h 00	Veillée (libre ou animée)
21 h 00 – 21 h 30	Toilette et coucher
21 h 30 pour les plus jeunes	Extinction des feux

## Exemple d'emploi du temps sur 5 jours

	Séance du matin	1 <sup>re</sup> séance de l'après-midi	2 <sup>e</sup> séance de l'après-midi	Veillée
<b>Lundi</b>	Départ de l'école	Voyage vers le lieu d'hébergement	Arrivée sur le lieu d'hébergement	
<b>Mardi</b>	Activité de contact	Activité de découverte	Tir à l'arc	
<b>Mercredi</b>	Activité d'approfondissement	Sortie VTT dans les bois	Début du projet de recherche	Veillée astronomie
<b>Jeudi</b>	Suite du projet de recherche	Fin de la recherche	Tir à l'arc	Spectacle
<b>Vendredi</b>	Bilan de la recherche et retransmission par les enfants	Voyage de retour	Retour à la maison	

## Exemple d'emploi du temps sur 7 jours

	Séance du matin	1 <sup>re</sup> séance de l'après-midi	2 <sup>e</sup> séance de l'après-midi	Veillée
<b>Samedi</b>	Départ de l'école	Voyage vers le lieu d'hébergement	Arrivée sur le lieu d'hébergement	Petite veillée
<b>Dimanche</b>	Activité de contact	Activité de découverte	Tir à l'arc	Veillée
<b>Lundi</b>	Activité d'approfondissement	Sortie VTT dans les bois	Début du projet de recherche	Veillée astronomie
<b>Mardi</b>	Suite du projet de recherche	Projet de recherche	Visite d'un site artisanal	Veillée culturelle
<b>Mercredi</b>	Suite du projet de recherche	Projet de recherche	Tir à l'arc	Veillée astronomie
<b>Jeudi</b>	Conclusions des expériences	Sortie VTT	Bilan du projet de recherche	Spectacle
<b>Vendredi</b>	Retransmission par les enfants	Voyage de retour	Retour à la maison	

## Exemple d'emploi du temps sur 10 jours

	Séance du matin	1 <sup>re</sup> séance de l'après-midi	2 <sup>e</sup> séance de l'après-midi	Veillée
<b>1<sup>er</sup> jour</b>	Départ de l'école	Voyage vers le lieu d'hébergement	Arrivée sur le lieu d'hébergement	Petite veillée
<b>2<sup>e</sup> jour</b>	Activité de contact	Activité de découverte	Tir à l'arc	Veillée
<b>3<sup>e</sup> jour</b>	Activité d'approfondissement	Sortie VTT dans les bois	Activité d'approfondissement	Veillée astronomie
<b>4<sup>e</sup> – 8<sup>e</sup> jour</b>	Projet de recherche	Projet de recherche	Sorties, visites, tir à l'arc...	Veillée culturelle
<b>9<sup>e</sup> jour</b>	Conclusions des expériences	Bilan du projet de recherche	Balades en montagne	Spectacle
<b>10<sup>e</sup> jour</b>	Retransmission par les enfants	Voyage de retour	Retour à la maison	

# Emploi du temps

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
6 h 30					
7 h 00					
7 h 30					
8 h 00					
8 h 30					
9 h 00					
9 h 30					
10 h 00					
10 h 30					
11 h 00					
11 h 30					
12 h 00					
<b>Pause déjeuner</b>					
14 h 00					
14 h 30					
15 h 00					
15 h 30					
16 h 00					
16 h 30					
17 h 00					
17 h 30					
18 h 00					
18 h 30					
19 h 00					
19 h 30					
20 h 00					
20 h 30					
21 h 00					
21 h 30					
22 h 00					

## 6.2 On est tous à l'école en classe de découvertes !

***Une classe de découvertes brisera sûrement vos habitudes pédagogiques et l'image que les enfants ont des apprentissages et de l'école. C'est une opportunité à saisir : exploitez chaque temps de vie, stimulez la curiosité des élèves et amenez-les à porter un regard neuf sur les adultes et le monde qui les entourent.***

Une classe de découvertes est un temps d'apprentissage exceptionnel et le programme pédagogique fixé lors de l'élaboration du projet est à respecter. C'est un fait ! Toutefois, insistons une nouvelle fois sur l'importance de faire de chaque instant de ce dispositif une occasion de transmettre un savoir ou une connaissance. Au risque de paraître redondant, il est nécessaire de profiter de la totalité du séjour pour (re)donner aux élèves goût aux apprentissages et stimuler leur curiosité intellectuelle. Ce dispositif vous sort de la classe, du cadre habituel des apprentissages, et permet aux enfants de vivre différents moments d'enseignement, de briser la routine scolaire. De l'activité « Découverte du monde » préparée avec soin à l'explication d'un phénomène naturel qu'on dispense à sa classe sur le bord d'une route ; de la présentation didactique des gestes à accomplir lorsqu'une personne est victime d'un accident à l'exercice en situation réelle sur le lieu d'hébergement ; de l'explication d'une règle mathématique à son application pratique sur le terrain, lors d'une activité nautique par exemple... Tous les temps de vie sont une opportunité pour apprendre et vivre des expériences nouvelles, et cela doit motiver vos actions et choix pédagogiques avant, pendant et après la classe de découvertes. Ce dispositif est une occasion unique de créer une dynamique pérenne autour des apprentissages et de proposer aux élèves des situations d'enseignement rares. La plupart des professeurs des écoles partant en classe de découvertes le répètent : « Au retour, les enfants ont grandi, les relations au sein du groupe se sont enrichies, et développer en leur compagnie de nouveaux projets semble plus aisé qu'auparavant. »

Pour parvenir à exploiter chaque temps du séjour, n'hésitez pas à mutualiser les expériences de vos collègues (et à faire appel à l'équipe de circonscription) ainsi qu'à échanger les outils. S'ouvrir à

d'autres pratiques permet d'élargir sa propre vision des apprentissages et d'envisager de nouvelles approches de certains domaines du socle commun (mathématiques, découverte du monde...). De plus, laissez aux parents accompagnateurs la possibilité de s'exprimer lorsqu'une activité ou une interrogation touche à un domaine où ils excellent, ils montreront ainsi aux enfants qu'eux aussi sont des vecteurs de connaissances.

Au final, il est difficile de ne pas affirmer qu'une classe de découvertes est un temps d'apprentissages tant pour les enfants que pour les enseignants et les parents qui les encadrent. Elle donne l'opportunité de briser les idées et habitudes établies, de changer l'image de l'école et de porter un regard nouveau sur l'environnement qui est le nôtre. C'est une véritable bouffée d'oxygène, à vous de l'exploiter !

## 6.3 Un projet, une évaluation

***Une classe de découvertes, par son ampleur et sa portée, mérite d'être évaluée pédagogiquement et humainement. Laisser la possibilité aux participants d'exprimer leur ressenti est une solution idéale pour compléter l'évaluation des acquis que vous ne manquerez pas d'effectuer.***

Les règles de vie et les situations d'apprentissage sont pensées et préparées par l'équipe éducative, durant les semaines qui précèdent une classe de découvertes, et sont présentées à tous les élèves dès leur arrivée sur le lieu d'hébergement. Mais comment juger la portée du séjour autrement qu'avec les classiques critères d'évaluation propres à l'Éducation nationale (relater par écrit un événement en respectant les règles orthographiques : l'enfant a réussi, presque réussi, pas réussi, etc.) ? Tout simplement, en proposant aux participants de remplir à la fin du séjour une fiche d'appréciation, semblable à ces formulaires qu'on reçoit après une opération publicitaire de grande ampleur. Cela paraîtra réducteur à certains, mais cette « enquête de satisfaction » s'avère être une solution modulable et peu contraignante à mettre en place.

D'une part, il est possible d'y glisser des questions (mais ce n'est pas une obligation) relatives à la vie quotidienne (Avez-vous apprécié le lieu d'hébergement ? le service de restauration ? le fait de dormir à

quatre dans une même chambre ? Etc.) et sur la mise en œuvre du programme pédagogique (Avez-vous aimé les activités que vous avez vécues pendant la classe de découvertes ? l'équipe d'animateurs qui s'est chargée de nous encadrer ? les promenades ? les veillées ? Quels sont les moments que vous avez préférés ? Pourquoi ? Etc.). En rédigeant les questions, pensez à toucher tous les aspects du séjour (nourriture, déplacement, activité, vie de classe...). Notons que répondre à cette fiche d'appréciation est un excellent exercice d'expression écrite, qui demandera aux élèves de réfléchir à leur expérience. Si les enfants ne savent pas encore écrire, recueillez leur sentiment lors d'une séance collective d'expression orale et, individuellement, en leur proposant de dessiner certaines réponses (l'activité qu'ils ont préférée, par exemple).

D'autre part, cette fiche d'appréciation n'exige pas un travail de préparation important (une phase de réflexion, un document réalisé sur un tableur et une photocopieuse). En outre, elle peut être remise aux participants à la fin du séjour, sur le chemin du retour par exemple, ou quelques jours après le retour en classe. Grosso modo, au moment que vous jugez opportun et quand les élèves seront prêts à y répondre. Cette souplesse de mise en œuvre n'est pas à négliger. N'y consacrez pas non plus trop de temps, sous peine de rendre cet exercice ennuyeux.

Dernier point : ce document de travail vous sera utile pour connaître le sentiment des élèves et des adultes sur la classe de découvertes, mais il s'avérera aussi précieux si vous organisez de nouveaux séjours. En effet, il risque de soulever des difficultés logistiques et humaines que vous n'aviez pas notées, et auxquelles vous remédieriez lors de vos prochaines classes de découvertes.

---

## 6.4 Un projet d'échanges avec des écoles étrangères

---

Partir à l'étranger avec sa classe... L'idée paraît aussi séduisante qu'irréalisable. Improbable plutôt, parce qu'on imagine aisément les contraintes qui découlent d'un tel projet : le coût du voyage, les autorisations administratives et la lourdeur du dossier d'autorisation de départ, les responsabilités, la prise de risques, la connaissance de la langue, le peu de soutien institutionnel... Malgré

tout, certaines équipes enseignantes font le pas et gommement toutes ces difficultés, une à une, avec conviction et esprit d'initiative. C'est le cas des professeurs de l'école élémentaire Jean-Rostand (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, 44) qui partent chaque année, depuis maintenant plus de vingt ans, avec leurs deux classes de CM2 au pays de Galles et en Allemagne. « C'est un projet d'une richesse énorme, passionnant, qui apporte beaucoup aux gamins. C'est le souvenir qu'ils ont de leur primaire et une expérience initiatique forte », comme le remarque le directeur de l'établissement, Bernard Lebée.

Cette assertion pourrait à elle seule nous faire oublier les exigences logistiques et les spécificités des séjours à l'étranger, mais ce professeur des écoles ne manque pas de les pointer, lorsqu'on évoque ces séjours : « Les deux classes de découvertes se déroulent en avril (Radyr, pays de Galles) et en juin (Meerbusch, Allemagne). Pendant cinq jours, les enfants sont hébergés par des familles volontaires et participent aux journées de classe de leurs camarades gallois ou allemands. Bien entendu, d'autres activités extrascolaires sont prévues en fonction des rythmes en vigueur dans les deux pays. Par exemple, au pays de Galles, les journées de classe se terminent à 15 h 30, donc nous dégageons un week-end complet pour les temps d'activités culturelles et ludiques. En Allemagne, les élèves n'ont pas cours l'après-midi, donc les temps d'activités sont moins complexes à mettre en œuvre. »

« Cet investissement volontaire des familles a toujours été une constante dans l'organisation de ces projets d'échanges, et ce depuis leur création. Il implique une remise en question des séjours chaque année, car s'il n'y a pas assez de familles intéressées, les classes de découvertes n'ont pas lieu. Il est arrivé par exemple que nous ne partions pas en Angleterre, car les familles galloises n'étaient pas motivées cette année-là. C'est un impondérable que nous ne contrôlons pas. C'est pourquoi nous effectuons un sondage auprès des parents. Nous prenons soin d'être à leur écoute, en espérant chaque fois que ces voyages prennent forme. Il faut que le contrat soit total, entre les parents et l'équipe pédagogique, et validé par tous pour que ces séjours voient le jour. Cet investissement est une contrainte mais aussi une richesse, car il fédère les familles, permet aux parents de

## Fiche d'appréciation

	Ce que j'ai aimé	Ce que je n'ai pas aimé
<b>Déplacement</b>		
<b>Hébergement</b>		
<b>Nourriture</b>		
<b>Activités</b>		
<b>Visites</b>		
<b>Veillées</b>		
<b>Nommez le moment du séjour que vous avez préféré et dites pourquoi.</b>		



© Cathus - Fotolia

s'investir dans l'école, de partager et d'échanger ; mais, sans l'implication des familles, pas de séjour », ajoute Bernard Lebé.

Et si les parents refusent que leur enfant parte à l'étranger ? « Nous allons bien entendu essayer de les convaincre... Mais cela reste un choix qui leur est propre. Sur 25 années d'échanges, je dirais qu'on a laissé une petite dizaine de gamins. Et c'était dû à des problématiques spécifiques : des enfants malades, des enfants du voyage... Il nous est même arrivé d'intégrer au séjour une élève en situation de handicap suivie par une AVS-i. »

Mais quelles sont véritablement les difficultés que l'on peut rencontrer en organisant des classes de découvertes à l'étranger ? « Je dirais que la principale contrainte logistique reste aujourd'hui le dossier d'autorisation de départ qui s'est considérablement alourdi durant ces dernières années. Les pièces administratives sont plus nombreuses, et les autorisations plus longues à obtenir. On sent une pression sur la sécurité plus prégnante... Il est vrai que la prise de risques est énorme, au même titre que le bénéfice pour les enfants est énorme ! Ce type de projet figure l'ouverture même

de l'école : les enfants découvrent la communauté européenne, s'approprient l'autre et une nouvelle culture... De plus, il fédère les familles et développe l'esprit d'école. Il est vrai que les premières années sont difficiles : il faut tout créer au niveau de l'inspection académique (il est rare de partir à l'étranger en primaire), élaborer le programme pédagogique, découvrir l'appariement et le formulaire relatifs à l'hébergement dans des familles à l'étranger, vérifier que les équipes pédagogiques qui nous accueillent ont les mêmes aspirations et accointances que nous, choisir une société de transport un peu à l'aveugle... Je me rappelle qu'à l'époque, notre chauffeur du bus anglais ne savait pas où se situait la ville de Radyr et que nous l'avons appris de l'autre côté de la Manche », remarque en souriant le directeur de l'école élémentaire Jean-Rostand. « Aujourd'hui, nous sommes rodés d'un point de vue logistique et pédagogique. Par exemple, les familles françaises, anglaises et allemandes qui hébergent les enfants se mettent en quatre lors de ces quelques jours. Ils leur proposent hors des temps scolaires des activités culturelles et ludiques, individuellement et en groupe. De même, les parents placent maintenant sur chaque objet du quotidien une étiquette sur laquelle il est inscrit son nom dans la langue du pays d'accueil... » Tout un ensemble d'actions qui s'ajoutent à celles déjà prévues par les enseignants.

« La connaissance de la langue du pays d'accueil peut aussi être un frein. Partir en Allemagne ou en Angleterre implique que les professeurs des écoles connaissent des rudiments d'anglais (surtout) et d'allemand. Je me suis une fois retrouvé obligé d'amener un enfant à l'hôpital au pays de Galles, car il s'était fait une entorse à la cheville durant le séjour. Et là, sans connaître un minimum d'anglais, il est difficile de ne pas être perdu ! » D'un autre côté, il semble acquis que cette connaissance de la langue est une base pour partir à l'étranger, pour les enseignants comme pour les enfants. « Ces derniers étudient l'anglais avant le séjour et réinvestissent leurs connaissances après le séjour. Il n'y a plus de cours d'allemand à l'école, car trop peu d'enfants sont intéressés par cette langue. Ce qui n'est pas grave en soi, car les correspondances avec les élèves allemands sont toujours rédigées en anglais. Je ne l'avais pas encore mentionné, mais nous avons créé un site Internet spécialement dédié à ces projets. Grâce à son intermédiaire, les enfants se découvrent tout au long de l'année sco-

laire mais communiquent aussi avec leurs familles durant le séjour. C'est un élément des apprentissages. »

Bernard Lebée est intarissable sur le sujet. Dès qu'il pointe une difficulté, il la lisse immédiatement. C'est une vérité à ses yeux : ces séjours, malgré tout l'investissement qu'ils représentent, sont un élément à part entière de la scolarité des enfants qui passent à l'école Jean-Rostand. « Le temps d'organisation est considérable, je dirais une trentaine d'heures pour chaque séjour, mais les acquis et le plaisir des élèves sont tels que nous n'en changerions pour rien au monde. Partir de manière plus conventionnelle manquerait sincèrement de sel... C'est un temps de vie exceptionnel, un vrai projet citoyen qui ouvre les élèves à la communauté européenne. Sans compter que le coût par enfant n'est pas excessif, car il ne comprend quasiment que le transport, le reste étant pris en charge par les familles volontaires et l'école d'accueil. C'est-à-dire, de 100 à 150 €, une fois les subventions de l'association de parents d'élèves (60 €) et de la municipalité (40 €) ôtées. »

### • Les objectifs pédagogiques du séjour à Radyr

- Un tel voyage est, pour des enfants vivant dans un milieu rural, une expérience de vie très importante. Ils peuvent confronter leurs habitudes, leurs connaissances et leurs jeux avec ceux d'autres enfants et ainsi respecter les différences tout en étant plus tolérants.
- Depuis le début de l'année, les élèves étudient l'anglais avec l'aide d'un professeur. En fin de CM2, les élèves doivent avoir acquis les compétences nécessaires à la communication élémentaire définie par le niveau A1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* qui constitue par ailleurs la référence fondamentale pour l'enseignement, les apprentissages et l'évaluation des acquis en langues vivantes. Les activités orales de compréhension et d'expression sont une priorité. Les connaissances sur les modes de vie du pays viennent favoriser la compréhension d'autres façons d'être et d'agir. Ce voyage constitue un outil concret de réussite des élèves.
- Ce voyage comprend aussi des aspects qui sont investis dans la vie de la classe et le contenu de l'enseignement.

### • Extrait du dossier d'autorisation : les actions ultérieures au séjour

#### *En français*

Ce voyage constitue en lui-même un grand projet d'écriture :

- lettres que les enfants écriront à leur famille, à leurs camarades restés en France ;
- livre de bord que chaque enfant emportera pour noter ce qu'il vit, et qui sera utilisé ultérieurement pour des écrits ayant trait au vécu ;
- articles qui seront destinés au site Internet ;
- lettres de demandes : subventions, renseignements...

#### *En mathématiques*

Les situations vécues tendront à démontrer la finalité de cet enseignement avec :

- un travail sur les problèmes que poseront le calcul du coût de ce voyage ou encore l'argent de poche qu'il faudra gérer en étant attentif au change (proportionnalité)...
- la comparaison des systèmes de mesures, le calcul du temps passé et du décalage horaire.

#### *En éveil*

Ce projet est bâti en partenariat avec l'autre classe de fin de Cycle 3, l'objectif étant de construire chez l'enfant le sentiment d'appartenir à une communauté européenne. Il s'agira de :

- communiquer avec les correspondants par l'intermédiaire de courriels et du site Internet de l'école (source d'apprentissage aux nouvelles technologies) ;
- étudier le voyage, les régions que nous allons traverser, les paysages que nous pourrions observer en France et au Royaume-Uni ;
- comparer l'habitat ;
- étudier l'histoire des relations entre nos deux pays ;
- comparer deux systèmes politiques à la fois proches et lointains ;
- visiter un ferry, son architecture, ses machines et sa propulsion ;
- expérimenter des objets techniques à travers la visite d'un musée scientifique comparable à la cité des sciences.

#### *En éducation physique et sportive*

- jouer à des jeux issus de la tradition galloise : rugby, cricket et netball.

### Séjour à Radyr, emploi du temps sur 5 jours

	Matinée	Après-midi	Soirée
<b>Jour 1 Jeudi</b>	Arrivée en Angleterre. Visite de Londres.	Pique-nique dans Hyde Park. 17 h 00 : accueil à Bryn Deri Primary school.	Accueil et soirée en famille.
<b>Jour 2 Vendredi</b>	9 h 00 : accueil à l'école. Assemblée traditionnelle avec le discours de bienvenue et l'échange de présents. Activités dans l'école avec le club de français.	Retour à l'école jusqu'à 15 h 00 : les enfants se répartissent en ateliers.	Rencontre sur le thème des jeux collectifs.
<b>Jour 3 Samedi</b>	10 h 00 : rendez-vous pour une rencontre sportive à la piscine de Cardiff. Retour en famille.	15 h 00 : rendez-vous dans un <i>leisure center</i> pour un après-midi ludique.	18 h 00 : rendez-vous dans un bowling de Cardiff.
<b>Jour 4 Dimanche</b>	Matinée : visite du musée des sciences.	Repas et animations avec toutes les familles d'accueil, le comité de jumelage et les enseignants gallois.	Soirée en famille.
<b>Jour 5 Lundi</b>	9 h 00 : accueil à l'école. Visite du musée folklorique de St-Fagans.	Départ de Radyr vers 15 h 00 pour retour en ferry.	



# Du souvenir aux apprentissages



Une classe de découvertes reste un moment privilégié dans la scolarité des élèves, car elle leur permet de s'ouvrir au monde, de découvrir un nouvel environnement et d'acquérir une somme de nouveaux savoirs. C'est pourquoi il nous semble essentiel que les enfants gardent en mémoire tous les instants de leur séjour et qu'ils conservent de ce temps de vie un souvenir impérissable.

De même, une classe de découvertes exige de nombreuses ressources financières et matérielles, et le soutien d'un grand nombre de partenaires éducatifs. Eux aussi apprécieront de connaître comment ces journées hors de l'école se sont déroulées et si le séjour a bien été conforme au projet initial. C'est une sorte de retour sur investissements, somme toute logique, surtout en cette période où chaque subvention ou partenariat valent leur pesant d'or.

Mais comment permettre à vos élèves de conserver une trace matérielle de la classe de découvertes tout en satisfaisant les attentes de l'ensemble de vos partenaires ? Rien de plus simple, il suffit durant ces quelques jours de leur laisser prendre des photographies, filmer les moments forts du séjour, de les amener à rédiger quotidiennement leur ressenti et à exprimer leurs impressions à travers des croquis... c'est-à-dire d'entremêler une nouvelle fois des activités pédagogiques (élaboration d'un blog ou d'un carnet de voyage) à une nécessité (concevoir un compte rendu de la classe de découvertes à destination des partenaires institutionnels et privés). C'est ce que nous vous proposons de découvrir dès à présent.



# 7. Valoriser son séjour

*Permettre aux élèves d'utiliser de manière réfléchie un appareil photo ou une caméra, voire de publier sur Internet, chaque jour, un compte rendu de leur quotidien... sont des situations d'apprentissages uniques qu'il faut exploiter. Sans compter que c'est aussi une façon de rassurer les parents d'élèves et de prouver à tous les partenaires éducatifs le bien-fondé du séjour.*

**L**e titre de ce chapitre surprend de prime abord, car le terme *valoriser* implique souvent une notion de mérite. Pourtant, comme nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, une classe de découvertes est un dispositif fort et chargé d'enseignements. Il n'y a donc aucunement besoin de le valoriser pour lui donner une valeur pédagogique à part entière au sein de l'école. Toutefois, cela serait mettre de côté les attentes des parents d'élèves et de certains partenaires éducatifs, privés et institutionnels. Communiquer avec ces acteurs avant, pendant et après le séjour est ainsi un impératif.

Cela s'effectuera durant la classe de découvertes de plusieurs manières (travail collaboratif ou indi-

viduel, quotidien ou lors d'un temps donné) et en exploitant différents supports (un carnet de voyage, un blog, etc.). Cependant, les enfants seront toujours mis à contribution ; ce sont eux qui réaliseront cette trace matérielle du séjour.

Quelle que soit votre décision, ces actions seront étroitement liées aux apprentissages : il faut saisir l'occasion pour amener les élèves à acquérir de nouvelles compétences que vous intégrerez dans votre pratique. Chaque moment de la vie d'une classe est bien un temps d'apprentissage !

C'est ce que nous souhaitons évoquer au fil de ces quelques pages, sans pour autant vous pro-

## SOYONS PRÉCIS

## GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS

« L'école maternelle a déjà offert de nombreuses occasions de sortir de l'école et de s'ouvrir au monde. À l'école élémentaire, la multiplicité des domaines de connaissances abordés, de la première éducation littéraire ou artistique à la découverte du monde, permet d'amplifier cette ouverture et de la structurer.

La rue, le quartier, la commune sont des transitions normales avec des espaces plus lointains. L'élève y découvre d'autres acteurs de la société qui jouent un rôle important dans sa vie quotidienne : agents de circulation, chauffeurs de bus, bibliothécaires, éducateurs sportifs, médiateurs culturels... Hommes et femmes occupent aujourd'hui également ces fonctions, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé. Ils méritent respect et obéissance. Partout, des règles sont nécessaires. L'élève ne doit pas y voir des contraintes mais, au contraire, un moyen d'assurer la liberté, le bien-être et la sauvegarde de tous. [...]

Le programme du domaine "Découvrir le monde" comme l'apprentissage de langues étrangères ou régionales et l'éducation littéraire et artistique offrent les bases d'un élargissement des repères culturels, d'abord dans l'espace et, dans une moindre mesure, dans le temps. La lecture de textes, l'observation d'images, le recours à la Toile et à la correspondance électronique permettent aux maîtres de montrer à la fois la richesse et la diversité des cultures du monde et l'unité de l'humanité, conduisant à de premières formes de solidarités qui dépassent l'horizon étroit du groupe. »

*Bulletin officiel, hors-série n° 1 du 14 février 2002*

poser des pistes pédagogiques toutes faites. Nous préférons en effet évoquer en toute liberté les intérêts pédagogiques des TICE, les règles régissant le droit à l'image à l'école ou encore la pérennisation d'un site Internet de classe... Tout un ensemble d'informations qui feront partie intégrante de votre réflexion et de vos futures actions de communication.

Rappelons que chaque classe de découvertes est unique et que c'est à vous de le démontrer en réfléchissant dès maintenant à votre propre communication et au temps que vous allez y consacrer durant le séjour !

## 7.1 Communiquer encore et toujours

***Relater aux parents d'élèves les moments exceptionnels de la vie d'une classe, tout comme son quotidien, c'est les inviter à reconnaître la portée des actions pédagogiques que vous menez et la structuration identitaire de leur(s) enfant(s) au sein de l'école. Quelles que soient les techniques utilisées, cette histoire de la classe doit refléter vos intentions pédagogiques et le plaisir des élèves.***

Partir en classe de découvertes est un projet pédagogique majeur, tant pour les élèves que pour les professeurs des écoles impliqués. À ce titre, il semble logique qu'il tienne une place à part entière dans la scolarité des enfants et que chaque participant, même adulte, puisse en conserver une trace matérielle et pérenne. Un album de photographies prises par les élèves ou un court film retraçant les moments forts du séjour, voire un carnet de voyage mêlant textes et illustrations réalisés sur place par les enfants... Les supports pour fixer ce temps scolaire dans les mémoires, à la fois collective et individuelle, ne manquent pas. Toutefois, comme vous vous en doutez, il est nécessaire de structurer la conception de ces supports bien avant le séjour et de sélectionner très tôt les outils et les techniques qui seront employés.

Cette histoire de la classe de découvertes peut par exemple être intégrée aux apprentissages fondamentaux, à travers l'acquisition de compétences propres au domaine des techniques usuelles de l'information et de la communication : créer, produire, exploiter des données, communiquer, échan-

ger... C'est pourquoi la plupart des enseignants profitent généralement de ces séjours longs pour mener des activités en rapport direct avec l'éducation aux médias. Bien entendu, elles occupent rarement le devant de la scène durant le séjour, les professeurs des écoles préférant donner la priorité aux activités en lien direct avec le thème du projet.

Néanmoins, nombre d'enfants relatent leur séjour à travers l'écriture de courts textes, l'élaboration d'une grille de mots fléchés peu après la découverte d'un monument, la prise de photographies à la manière des reporters en visitant l'exploitation d'un artisan local ou l'enregistrement de courtes séquences vidéo durant les moments forts du séjour... Ces différents écrits et/ou reportages peuvent être ensuite publiés sur un site Internet ou un blog, voire rassemblés et triés en vue de la réalisation, une fois en classe, d'un carnet de voyage ou d'un court film.

Maintenant, réfléchissez posément à cette possibilité puis sélectionnez le support et les techniques qui vous paraissent les plus appropriées et



les plus stimulantes aux yeux des élèves. Gardez toutefois à l'esprit que cette activité secondaire ne doit pas engendrer de surcoût et qu'une classe de découvertes... est un temps de découvertes. Ainsi, essayez de proposer au minimum un support et/ou un outil que les enfants n'ont pas l'habitude d'employer au quotidien, et de les amener chaque jour à le manipuler un peu plus. Cadrez-les au début puis laissez-les, petit à petit, voler de leurs propres ailes lors de ces quelques minutes de « création libre ».

**Conseils pratiques :** Si vous optez pour un outil ou un support exigeant des compétences particulières (par exemple, l'utilisation d'un appareil photo ou d'une caméra numérique, la mise en ligne de textes et d'images sur un site web...), pensez à préparer les enfants à travers des situations d'enseignement spécifiques et à leur donner, avant l'entame du séjour, toutes les connaissances pour exploiter efficacement l'outil ou le support sélectionné. En effet, vous n'aurez aucunement le temps de le faire durant la classe de découvertes. Pis encore, cela pourrait briser le rythme que vous essayez d'insuffler à l'ensemble du séjour !

### • Un miroir des apprentissages

Éduquer les élèves aux médias et à leurs possibles utilisations lors d'une classe de découvertes n'est rien de plus que les amener à porter un regard cri-

tique sur leur environnement et à prendre du recul face à des situations nouvelles, tout à la fois éducatives et humaines. Nous sommes ici au cœur de la structuration identitaire des enfants et des savoirs fondamentaux, comme la découverte des contraintes et des règles de vie en collectivité, le respect d'autrui et la découverte de l'autre, la prise d'initiatives et le développement de l'autonomie, la connaissance des règles liées à l'image et à l'utilisation d'Internet, etc. Cet élément pédagogique ne doit aucunement être négligé : toutes les personnes extérieures au séjour doivent être en mesure de le percevoir en consultant la production des enfants.

Cette histoire de la classe de découvertes sera présentée aux parents, aux proches, aux partenaires... C'est donc autant une trace matérielle de ce dispositif qu'un outil de communication à destination des différentes personnes gravitant autour de la classe et de l'établissement. Un film brouillon et mal conçu ne donnera pas aux parents d'élèves ou aux partenaires financiers l'envie de s'investir une prochaine fois. De plus, il y a fort à parier que cette trace soit un critère d'évaluation de la qualité pédagogique de la classe de découvertes. Si vous choisissez de mettre en œuvre une telle action, prenez le temps de la concevoir avec soin et de mener toutes les séquences nécessaires à sa réussite. En outre, au retour, dégagez-vous du temps afin de la peaufiner dans ses moindres détails. Pensez

## SOYONS PRÉCIS

## GROS PLAN SUR LES TEXTES OFFICIELS

« L'exploitation des médias à l'école implique naturellement les différentes disciplines fondamentales, à travers leurs programmes officiels :

- analyse et compréhension des contenus (lecture de l'information, compréhension des messages, étude et appréciation des points de vue, mise en relation avec le contexte, ouverture sur l'actualité et le monde environnant...);
- maîtrise des langages (analyse et prise en compte des formes, des conditions de production et de réception des messages, rhétorique et langage des images...);
- connaissance des médias (environnement économique et social qui détermine leur fonctionnement, circuits d'information, métiers du journalisme, de la presse écrite et audiovisuelle...);
- apprentissage et pratique des médias (initiation à l'écriture médiatique et à ses codes, création et réalisation de journaux scolaires, revues et dossiers de presse, émissions radios, vidéos, reportages, blogs, sites Internet..., maîtrise de savoir-faire liés à l'usage des médias).

Les activités organisées dans le cadre de l'éducation aux médias enrichissent donc les apprentissages fondamentaux. Toutefois, une grande variété d'initiatives, souvent événementielles, mobilisent de nombreux acteurs mais ne touchent pas l'ensemble des établissements et des élèves. »

« L'éducation aux médias, enjeux, état des lieux, perspectives »,  
*Rapport IGEN et IGAENR, août 2007*

aussi à vous faire seconder si vous avez besoin de conseils techniques (conseiller pédagogique, parents d'élèves...).

## 7.2 Internet : du blog au site de classe

***Publier sur Internet chaque jour des informations autour de sa classe de découvertes peut être une invitation à intégrer les TICE dans sa pratique pédagogique sur la durée. De plus, ces nouvelles, consultables par les parents d'élèves et le personnel de l'établissement, rassureront quant au bon déroulement du séjour.***

Quand on surfe sur le Net à la recherche de sites de classe ou d'école, les pages de liens se succèdent presque à l'infini... En effet, rares sont les établissements, aujourd'hui, à ne pas avoir au minimum une page sur le web qui leur est consacrée, qu'elle soit réalisée par un enseignant, un parent d'élève ou les enfants eux-mêmes. Toutefois, notre joie disparaît aussi vite, car la plupart des sites ne sont plus actualisés depuis... parfois plusieurs années. Cette situation n'a rien d'extraordinaire et s'explique facilement. En effet, l'émergence ou la vie d'un site Internet sont souvent dues à l'implication d'une seule et unique personne (un enseignant ou un parent d'élève), passionnée et possédant les compétences informatiques nécessaires. Logiquement, lorsque ce tiers cesse de graviter autour de l'établissement concerné, le site Internet s'endort et périclite. Dommage, car construire un site de classe ou d'école s'effectue sur la durée. Une classe de découvertes peut par exemple en être l'élément déclencheur : « Notre premier site était une simple page, un peu à la manière d'un blog, que nous alimentions chaque soir du séjour. On y publiait des photographies prises pendant la journée et légendées par les élèves. Ainsi, les parents pouvaient immédiatement découvrir ce qu'avait fait leur enfant mais aussi comment la classe de découvertes et les activités se déroulaient. Ensuite, j'ai continué à l'alimenter pendant les derniers mois de l'année scolaire avec la présentation de travaux de classe et le récit de sorties. Le blog d'origine est peu à peu devenu un site de classe qui perdure depuis maintenant plusieurs années. On a même

profité de l'occasion pour former les autres enseignants à la création de sites Internet et cet outil est aujourd'hui exploité par plusieurs classes de l'établissement. » De plus, comme le remarque cet enseignant du Centre de la France : « Un site de classe permet d'impliquer beaucoup plus chacun des enfants, il permet une réactivité et une appropriation beaucoup plus grande. » Si vous décidez de relater votre séjour sur Internet, pensez alors dès maintenant à l'avenir de votre site. Il ne doit pas être une fenêtre sur un temps donné mais s'ouvrir sur la vie d'une classe, et par là même de l'établissement. Intégrez-le de manière concrète aux apprentissages et, pourquoi pas, inscrivez-le au projet de l'école. Pensez sur la durée et n'hésitez pas à faire appel aux conseils et aux compétences des chargés de mission TICE de votre académie.

### • Lisibilité des informations

De même, si vous envisagez d'exploiter ce support lors d'une classe de découvertes, préférez un site clair et simple d'utilisation (par exemple, une colonne centrale accueillant les photographies et les textes, encadrée par deux petites colonnes permettant la publication d'informations secondaires) et dotée d'un graphisme plaisant. Ce choix vous permettra de valoriser le contenu publié : les productions des enfants seront immédiatement visibles et disponibles. En outre, cette option facilitera le travail de mise à jour, surtout si ce dernier est effectué quotidiennement par les élèves.



Nous vous invitons à consulter l'adresse suivante, <http://stepfan.free.fr/dos/tice.htm>, qui recense clairement une multitude de liens ressources, à destination des enseignants qui désirent intégrer les TICE à leur pratique. Ce site est riche et présente autant les publications et ressources officielles que les pages d'enseignants passionnés.

### 7.3 Le droit à l'image : photographies et vidéos

***L'exploitation d'un appareil photo ou encore d'une caméra lors d'une classe de découvertes est une situation d'apprentissage stimulante. Cependant, ces outils ne peuvent être utilisés comme bon nous semble puisqu'un certain nombre de règles régissent le droit à l'image.***

La photographie et les vidéos ont un intérêt pédagogique évident à l'école primaire. Il est en effet possible de les exploiter comme des outils mis au service des apprentissages (de nombreuses exploitations sont imaginables au sein des différentes disciplines du socle commun), comme une activité artistique à part entière ou comme les témoignages et les traces d'un projet mené avec ses élèves. La grande majorité des professeurs partant en séjour scolaire court ou long exploite ces supports vivants qui franchissent toutes les barrières culturelles et transmettent un vécu autant collectif qu'individuel. De cette manière, les enfants acquièrent des connaissances spécifiques dans le domaine du multimédia et de l'informatique, tout en relatant leurs travaux et leur vie en collectivité.

Donc, si vous n'aviez pas envisagé d'apporter un appareil photo ou une caméra numérique durant votre classe de découvertes, ouvrez immédiatement vos bagages et calez-les entre vos préparations et vos habits de saison ! Si l'établissement ne dispose pas du matériel adéquat, proposez au directeur de l'acquérir (il est envisageable de l'intégrer au budget prévisionnel) ou encore achetez-le à titre privé (pensez cependant à souscrire une assurance spécifique pour l'occasion, afin de couvrir d'éventuels dégâts matériels). Les prix des appareils photo numériques et des caméras numériques ont considérablement baissé durant cette dernière décennie : il est aujourd'hui possible de dénicher des appareils de qualité pour une somme des plus respectables.

Cependant, on ne peut photographier ou filmer des élèves dans le cadre scolaire sans prendre un minimum de précautions « qui relèvent à la fois de l'éthique éducative et de la loi liée à la protection de la vie privée (article 9 du Code civil) et des mineurs ». Rappelons en premier lieu que la photographie et les vidéos répondent aux mêmes règles concernant le droit à l'image. Néanmoins, d'un point de vue pratique, les conséquences d'un refus d'autorisation d'une famille ne sont pas identiques en fonction du support. En effet, il est nettement plus facile de modifier ou de retoucher une photographie qu'un film : « Il est par exemple très simple de retirer d'une exposition ou d'un montage les photos incriminées ou de sélectionner les photographies qui ne permettent pas d'identifier l'enfant concerné. » Dans le cas d'un film, flouter un visage sur différentes séquences ou couper des séquences précises demandent un savoir-faire plus pointu... ainsi qu'un temps certain. Alors, pensez à remettre aux familles, avant le début de la classe de découvertes, la demande d'autorisation parentale de prise de vues, dans un cadre scolaire et, si nécessaire, l'autorisation de captation et la diffu-



© Pavel Losovsky - Fotolia

sion (pages 88-89). Certains parents d'élèves refuseront peut-être... C'est leur droit. Essayez toutefois de les convaincre de l'utilité pédagogique de ces supports et rassurez-les en leur présentant précisément et clairement le cadre de diffusion que vous envisagez. Ces autorisations doivent être conservées bien au-delà du séjour, et archivées. Si les parents changent d'avis quelques mois après le séjour, les documents juridiques prouveront de votre bonne foi, surtout lorsque le conflit ne peut se résoudre à l'amiable.

### • De la prise de vues à la projection

De même, envisagez dès l'élaboration du projet les modes de projection ou de transmission que vous utiliserez. Par exemple, si vous pensez que la projection d'un film vidéo ou d'un diaporama, réalisé pendant le séjour par les enfants, se révèle intéressante, prévoyez d'effectuer deux projections distinctes. La première sera privée : à destination exclusive des parents et des élèves ; la seconde sera publique : à destination des parents, des enfants mais aussi de tous les partenaires du projet, voire d'un public encore plus large. Ainsi, vous éviterez aux parents de découvrir des plans de leur enfant qui pourraient éventuellement les blesser voire les choquer (vous aurez de cette manière l'opportunité de modifier les séquences concernées du film avant la seconde projection). De plus, cette première projection sera l'occasion de recueillir les réactions des élèves et leurs sentiments sur le séjour et les activités auxquelles ils ont participé. Au final, ils pourront eux-mêmes présenter le film

ou commenter certaines photographies lors de la projection publique, après un travail d'expression orale effectué en classe.

Précisons qu'il est impératif d'éviter de prendre en photo un seul élève ou de faire un long plan fixe sur un visage ou les prouesses d'un enfant aussi spectaculaires ou drôles soient-elles. Une classe de découvertes est un temps de vie collective et il n'est pas opportun de mettre en avant un ou plusieurs enfants en particulier. Veillez donc à ce que tous les élèves apparaissent à peu près le même nombre de fois.

### Biffer toute donnée personnelle

Il est interdit de diffuser sur Internet des photographies ou des vidéos qui permettraient à des inconnus d'associer des données personnelles (nom de famille, localisation...) à un enfant. La circulaire n° 2003-091 du 5 juin 2003, parue au *Bulletin officiel*, est très claire sur ce point : « La diffusion de listes nominatives d'élèves accompagnées de leurs photographies est interdite. Ce sont des données personnelles qui doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Leur diffusion doit être limitée à l'intranet de l'établissement. » Il est néanmoins possible de diffuser sur un site Internet des photos d'élèves à des fins d'illustration d'une activité pédagogique, d'une activité périscolaire, d'une sortie... Cependant, il faut, comme nous l'avons souligné auparavant, recueillir l'accord écrit du responsable légal de l'élève mineur et, bien entendu, ne divulguer aucune donnée personnelle.

## REGARD SUR DEUX RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DU DROIT À L'IMAGE

**1. Le simple consentement donné à la prise de vues [...] n'implique pas de plein droit l'autorisation de reproduire et de diffuser l'image ainsi obtenue : une chose est d'être pris en photo ou filmé, une autre de voir son image reproduite, publiée ou diffusée. C'est pourquoi le photographe ou le cinéaste qui voudra porter à la connaissance du public ou d'un tiers l'image réalisée, soit en la faisant publier, soit simplement en la montrant ou en la projetant à diverses personnes, devra obtenir, de façon expresse, l'accord de l'intéressé. C'est ainsi que toute utilisation par l'administration des images des personnels et des usagers du service public de l'éducation est subordonnée à leur consentement express.**

**2. Le consentement donné par la personne à la reproduction, la publication ou la diffusion de son image ne peut être que spécial : il doit porter sur une image ou une série d'images précisément définie. Une autorisation générale, c'est-à-dire un accord donné à toute publication ou diffusion, présente et future, de son image serait dépourvue de valeur juridique. L'autorisation doit donc mentionner clairement l'objet et le contexte de la prise de vues.**

*Cellule juridique, Inspection académique du Nord*

# Autorisation parentale de prise de vues dans le cadre scolaire

École de .....

.....

.....

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des programmes d'enseignement, la classe de votre enfant prévoit de mener un projet pédagogique qui fera appel à l'utilisation de la photographie. En référence à la loi protégeant la vie privée et en tant que représentants légaux de votre enfant mineur, l'école doit vous demander une autorisation préalable à la prise de vues.

L'école s'engage :

- à n'utiliser les images réalisées que dans le cadre strict du projet scolaire dont vous trouverez le détail ci-dessous ;
- à ce que les images ne fassent l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément à la loi, vous pourrez avoir accès à l'ensemble des images sur lesquelles figure votre enfant et juger de l'usage qui en est fait. Vous disposerez d'un droit de retrait de certaines images si vous le jugez nécessaire (demande à formuler par écrit auprès du responsable du projet).

## Descriptif du projet

**Projet pédagogique prévu :** .....

.....

.....

**Enseignant responsable du projet :** .....

**Nature des prises de vues :**  Photo numérique  Photo argentique

**Support des images :**  Négatifs  Tirages papier  Fichiers numériques

**Diffusion des images :** Les images seront utilisées sous le contrôle et la responsabilité de l'école :

- Au près des élèves uniquement, dans le cadre de l'école.
- Au près des élèves et parents d'élèves, dans le cadre de l'école.
- Au près du public dans le cadre d'une exposition/projection à l'école.
- Au près du public dans le cadre d'une exposition/projection extérieure à l'école.
- Au près du public dans le cadre du site Internet de l'école (l'école veillera dans ce cas à ce qu'aucune identité d'élève ne puisse être rapprochée des photographies mises en ligne).

**Conservation des images :** Les images seront conservées jusqu'au .....

Je soussigné, ....., agissant en tant que responsable légal, autorise mon enfant ..... à apparaître sur les photographies prises dans le cadre du projet scolaire décrit ci-dessus dont j'accepte les modalités présentées. Je reconnais donner cette autorisation en contrepartie de l'intérêt pédagogique et éducatif que mon enfant pourra trouver dans cette activité et de mon intérêt à en voir la trace.

Fait à ..... le .....

Signature des parents :

# Autorisation de captation et de diffusion

**Représentant légal** (NOM Prénom) : .....

**De l'enfant** (NOM Prénom) : .....

Établissement : .....

Dans un but strictement pédagogique ou éducatif à des fins non commerciales, et sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée de l'élève, les enseignants de l'école vont être amenés à utiliser, à reproduire et à diffuser des photographies, des enregistrements sonores et vidéo, des créations (dessins, écrits, photographies et toutes sortes de réalisations intellectuelles) de votre enfant pour une durée indéterminée à dater de la présente.

## Représentations photographiques et/ou vidéo de l'enfant et enregistrements sonores de sa voix

En application de l'article 9 du Code civil (« Chacun a droit au respect de sa vie privée... », « ... Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits... », « ... C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »), j'autorise l'enseignant responsable du projet, sans contrepartie financière, à effectuer des représentations photographiques et/ou vidéo de mon enfant, des enregistrements sonores de sa voix et à les diffuser :

- Sur Internet.
- Sur tous supports numériques (cédérom, dévédérom...) à destination des familles des élèves, des personnels de l'Éducation nationale.
- Sur tout support papier.
- Sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle (kermesse, salon du livre...).

Il ne sera pas utilisé de photographie et/ou vidéo individuelle de l'élève et celui-ci apparaîtra uniquement sur des photos et/ou vidéos collectives. Cette photographie et/ou vidéo sera accompagnée d'une légende ne communiquant aucune information susceptible de rendre identifiables l'enfant et sa famille (nom, adresse...). En cas de refus de votre part, la photo et/ou vidéo ne figurerait dans la page en question qu'en rendant votre enfant impossible à identifier (gommage des traits du visage par un logiciel de retouche d'images).

## Créations de formes originales (dessins, écrits, photographies et toutes sortes de réalisations)

En application de l'article 121-2 du Code de la propriété intellectuelle (« L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Ce droit est attaché à sa personne. Il est perpétuel, inaliénable et imprescriptible... »), j'autorise l'enseignant responsable du projet à utiliser les créations de mon enfant sans contrepartie financière et pour la durée des droits d'auteur :

- Sur Internet.
- Sur tous supports numériques (cédérom, dévédérom...) à destination des familles des élèves, des personnels de l'Éducation nationale.
- Sur tout support papier.
- Sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle (kermesse, salon du livre...).

Ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour accord ».

Fait à ..... le .....

Signature des parents :

# 8. Des pistes pédagogiques

*Le journal de bord et le carnet de voyage sont deux supports d'apprentissages pluridisciplinaires. Ils mêlent tout à la fois le réinvestissement de savoirs relatifs à la maîtrise de la langue française et à l'acquisition de compétences propres aux domaines des pratiques artistiques, de la culture humaniste et de la découverte du monde.*

« Bonjour, je suis en classe unique et nous partons en classe de mer juste avant novembre et j'aurais aimé travailler avant sur un réseau de carnets de bord et de carnets de voyage. Le problème, c'est que je n'ai pas d'idées ! Quelqu'un pourrait-il m'aider ? Merci d'avance et bonne fin de vacances ! »

Cette question, nous l'avons relevée à plusieurs reprises sur des forums propres aux professeurs des écoles. Et les réponses se faisaient rares. Tout au plus la réaction d'une auteure spécialisée dans la création de carnets de voyages, Antonia Neyrins, ou encore quelques mots rédigés en hâte par une collègue : « Je pars en classe de mer. Chaque jour, les élèves ont une feuille à remplir pour faire le compte rendu, le tout est mis dans un classeur avec les autres docs. » Évoquons plus en détails ces deux supports parfaitement modulables en fonction du niveau des élèves et qui leur donnent la possibilité de travailler des compétences pluridisciplinaires.

En effet, le journal de bord et le carnet de voyage ne sont pas de simples exercices d'expression écrite qui n'auraient leur place que dans le cadre du français. Leur élaboration permet aussi aux enfants d'exercer leur esprit critique, leur sens de l'observation, leur imagination, de s'interroger sur leurs réussites et les expériences qu'ils ont vécues... C'est pourquoi ces outils personnalisables et modulables à l'envi tiennent une place privilégiée au sein des apprentissages. D'ailleurs de nombreux collègues les exploitent lorsqu'ils effectuent un séjour long hors de leur établissement.

## 8.1 Le journal de bord

***Relater au jour le jour et par écrit les événements qu'ils vivent, c'est inviter les enfants de sa classe à observer avec attention leur nouvel environnement et à analyser les situations d'apprentissage qui ponctuent ce temps scolaire.***

Amener ses élèves à rédiger un journal de bord durant la classe de découvertes, c'est avant tout les pousser à travailler chaque jour « leur expression, leur compréhension et leur correction rédactionnelle », c'est-à-dire à peaufiner leur maîtrise de la langue française. Mais plus encore, c'est une occasion d'affiner le regard que les enfants portent sur leur environnement et d'exercer leur capacité à suivre des consignes spécifiques.

En effet, rappelons qu'à l'origine, un journal de bord est « un ensemble de registres dans lesquels un capitaine ou les officiers d'un navire, consignent chronologiquement les différents événements, manœuvres, caps, observations et paramètres concernant la navigation, la conduite des machines, la réception et l'émission de messages radios. » C'est un document synthétique, rédigé dans un langage clair et précis, qui relate tous les événements d'un voyage de manière chronologique et objective. Ce compte rendu n'est pas soumis à un nombre de signes fixes : cela peut constituer une dizaine de lignes lors d'une journée calme, comme plusieurs pages lorsque de nombreux événements animent une journée.

Cette définition permet d'emblée de fixer les objectifs pédagogiques de cette activité ainsi que les compétences qui seront travaillées (rédiger un court texte narratif en respectant des contraintes syntaxiques spécifiques, respecter les règles orthographiques et la ponctuation, écrire quelques phrases simples durant un temps imparti, veiller à la cohérence temporelle du texte, etc.). C'est un exercice stimulant pour des élèves de primaire, surtout si vous avez étudié ce genre littéraire en classe (les spécificités du genre, l'intérêt de ces écrits, plusieurs exemples de journaux de bord et une présentation de grands explorateurs, comme Christophe Colomb, Jean-Marc de Léry, Marco Polo, James Cook...).

### • Les points à savoir

Le journal de bord est un outil où l'on note, lors d'un voyage, ses réflexions, que cela soit des questions, des commentaires ou le résumé d'événements singuliers. Après chaque journée de séjour, les élèves noteront de cette façon ce qu'ils ont appris, les problèmes et/ou les réussites qu'ils ont rencontrés et les sentiments qui les ont animés durant ces quelques heures. Il est possible de l'utiliser de manière autonome (chaque enfant rédige son propre journal) ou de manière collective (les enfants réfléchissent ensemble ou par groupes à ce qu'ils peuvent relater chaque jour dans le journal).

Notons que la rédaction d'un journal de bord implique nécessairement de formuler clairement et avec ses propres termes les événements majeurs, de résumer les points positifs et négatifs de chaque activité et de préciser les savoirs acquis pendant la journée. Comme vous l'avez compris, le journal de bord peut aussi devenir un outil de réflexion, collaboratif voire autonome, car on y relatara tout ce qu'on a appris durant un séjour et les points à remédier. C'est ce qui en fait toute sa richesse et tout son intérêt pédagogique !

## 8.2 Le carnet de voyage

***Raconter un séjour en mêlant écrits et croquis, c'est donner à chaque enfant la possibilité d'exprimer son ressenti face à la découverte d'un nouvel environnement et***

***de ces quelques jours de vie en collectivité. Ce travail individuel peut trouver une juste conclusion après le séjour, lors de la conception d'un carnet de voyage de classe.***

Un carnet de voyage incite à une lecture éclatée, car on y retrouve souvent sur une même page des croquis, des dessins ou des photos accompagnés de textes dispersés (annotations, commentaires, poèmes, citations...). « Ce genre littéraire se distingue clairement du récit de voyage qui propose une lecture linéaire, comme dans un roman illustré ou une bande dessinée, mais aussi du roman d'aventures qui est, lui, entièrement fictionnel. » Notons qu'il s'est considérablement démocratisé au fil de ces dernières décennies (développement du tourisme et besoin de relater de manière personnelle un séjour qui nous marque) et que les ouvrages didactiques sur le sujet ne manquent plus aujourd'hui.

Le carnet de voyage est un support, une nouvelle fois, modulable en fonction de l'âge et des



compétences de vos élèves. Il est en effet possible de concevoir ce dernier en autonomie ou collectivement, et de travailler son architecture de manière plus ou moins approfondie (une page à la journée, une double page pour les événements les plus significatifs, choix de sortir du cadre de la page ou de coller sur le carnet des éléments extérieurs...). De plus, il permet de débrider la créativité et l'imagination des enfants (les contraintes liés à l'écrit s'atténuent et les modes d'expression se diversifient) et d'exploiter de multiples techniques artistiques (gouache, aquarelle, collage, craie grasse...). Point à souligner : il n'est pas nécessaire d'effectuer un long travail en amont, une séance peut suffire (présentation de ce genre de support et de quelques exemples afin de stimuler l'imagination des enfants).

### • La création d'un carnet

La conception d'un carnet de voyage exige une certaine rigueur, car il est impensable de le réaliser, à froid, après le retour en classe. Il est donc essentiel de collecter un maximum d'informations, chaque jour, durant la classe transplantée, de noter ses ressentis face à la découverte de ce nouvel environnement ou encore de dessiner tous ces petits riens qui nous interpellent... Un carnet de voyage, c'est un peu la somme de nos

expériences durant un séjour, l'expression de nos sentiments face à une culture et un territoire nouveau.

### Pendant le séjour

Il faut :

- Tenir quotidiennement un carnet de voyage individuel (commentaires personnels, croquis, collectes diverses...). Ces éléments peuvent alimenter un carnet de voyage collectif qui sera réalisé après le séjour.
- Produire des comptes rendus des activités que l'on vit (visuels et/ou rédactionnels).
- Enquêter sur les découvertes observées et interviewer les professionnels rencontrés.
- Observer et croquer les lieux, objets ou personnes qui nous interpellent.

### Après le séjour (deux ou trois séances)

Il faut :

- Que les élèves finalisent dans un premier temps leur carnet de voyage : ajouts de commentaires avec du recul, corrections orthographiques, etc.
- Avant de concevoir collectivement le carnet de voyage de la classe : choix des illustrations et des commentaires, choix de la mise en page des documents sélectionnés, etc.



# Index

## A

**Accompagnateur** : 24, 28, 29, 38, 48, 49, 50, 52, 54, 55, 60, 61, 65, 68.

**Alimentation** : 25, 49, 50.

**Animateur** : 55, 70, 75.

**Argent de poche** : 52, 53, 54, 79.

**Assurances** : 29, 42, 61, 69, 86.

**Autonomie** : 11, 13, 50, 70, 84.

**Autorisation de captation et de diffusion** : 86, 89.

**Autorisation de départ** : 9, 29, 33, 35, 60, 68, 78.

**Autorisation de prise de vues** : 86, 87, 88.

**Autorisation de soins** : 35, 68, 69.

**Auxiliaire de vie** : 25, 36, 50, 78.

## B

**Bénévole** : 16, 17, 24, 26, 56.

**Blog** : 36, 83, 84, 85.

**Budget prévisionnel** : 23, 24, 25, 29, 34, 35.

## C

**Caméra** : 21, 84, 86.

**Carnet de voyage** : 53, 82, 83, 90, 91, 92.

**Carte violette** : 60, 62, 63, 64.

**Classe de mer** : 38.

**Classe de neige** : 23, 37, 53.

**Classe verte** : 37.

**Conseiller pédagogique** : 16, 17, 49, 85.

**Coopérative** : 22, 23, 24, 25, 54.

## D

**Dépenses** : 21, 23, 25, 53.

**Déplacements à pied** : 47, 58, 59.

**Déplacements en autocar** : 47, 60, 61, 62, 65.

**Déplacements en barque** : 65.

**Déplacements en train** : 65.

**Droit à l'image** : 83, 86, 87, 88, 89.

## E

**Éducation aux médias** : 83, 84, 85.

**Emploi du temps** : 48, 70, 72, 73, 74, 80.

**Encadrement** : 18, 20, 26, 28, 37, 43, 56, 57, 60, 61, 68.

**Environnement** : 11, 15, 20, 50.

**Escalade** : 56, 57.

**Évaluation** : 75, 84.

## F

**Famille d'accueil** : 29, 34, 76, 80.

**Fiche d'appréciation** : 75, 76, 77.

**Fiche de renseignements** : 28, 35, 41.

**Fiche d'information sur le transport** : 29, 34, 60, 63.

**Fiche d'urgence** : 68, 69.

**Financement** : 9, 12, 21, 22, 23, 24, 25, 42.

**Formation** : 15, 19, 20, 26, 38, 65.

## H

**Handicap** : 26, 28, 36, 39, 60.

**Hébergement** : 12, 18, 25, 29, 32, 42, 48, 77, 78.

## I

**Inspecteur de circonscription** : 17, 23, 29, 33, 43, 49.

**Intervenant** : 18, 21, 25, 26, 28, 34, 43, 56.

## J

**Journal de bord** : 90, 91.

## L

**Langue(s) étrangère(s)** : 11, 38, 76, 78, 79.

## M

Mairie : 17.

## N

Nautisme : 71.

## O

Objectif pédagogique : 9, 11, 12, 13, 18, 35, 58, 79, 91.

## P

Parent d'élèves : 17, 21, 22, 23, 24, 29, 35, 51, 52, 53, 54, 55, 68, 69, 75, 77, 82, 84, 86, 87.

Partenaires : 16, 17, 18, 28, 35, 82, 84.

Planning : 33, 34.

Premiers secours : 58, 59, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69.

Prestataire : 17, 18, 37.

Prévention et secours civiques : 65.

Projet collaboratif : 12, 16, 17, 76, 78.

Projet d'école : 11, 13, 75, 83, 89.

## R

Randonnée : 37, 39, 40, 59.

Recettes : 21, 22, 23, 25.

Registre départemental : 34, 63.

Responsabilité : 17, 24, 28, 29, 34, 42, 58, 60, 76, 88.

Rythme : 12, 16, 70, 72, 76.

## S

Sécurité : 18, 20, 24, 29, 37, 46, 47, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65.

Sécurité routière : 58, 59.

Séjour à l'étranger : 33, 35, 39, 40, 76.

Site Internet : 36, 78, 79, 83, 85, 87.

Socialisation : 35, 39, 51.

Sortie avec nuitée(s) : 10, 27, 33, 35, 42, 43, 56.

Sortie occasionnelle sans nuitée : 56.

Sortie régulière : 56.

Spéléologie : 38, 40, 56.

Structure de loisirs : 18, 20, 30, 31, 36.

Subventions : 22, 25.

Surveillance : 24, 50, 52, 68.

## T

Taux d'encadrement : 26, 56, 57.

Temps calme : 12, 49, 72.

Temps de préparation : 28.

Thématique : 10, 11, 12, 18, 24, 37, 38, 39, 40, 51.

TICE : 83, 85.

Toilette : 46, 50, 72.

Transport : 9, 13, 18, 25, 29, 34, 36, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66.

Trousseau : 35, 52, 53.

## V

Vaccin : 69.

Veillée : 72, 73, 77.

Vidéo : 39, 83, 84, 86, 87, 88.

VTT : 18, 56, 57.

# Sites de référence

- <http://eduscol.education.fr>

Ce site, entièrement relooké à la rentrée 2011 (résultat de la fusion de *Éduscol* et *Éducnet*), reste une référence en matière de textes officiels et de ressources institutionnelles. On y trouve notamment dans leur intégralité, les circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999 et n° 2005-001 du 5 janvier 2005. Mais aussi, pêle-mêle, des réponses précises et officielles sur l'encadrement des activités sportives ou encore les déplacements en autocar, la brochure *Apprendre à porter secours*, les différentes annexes de la demande d'autorisation de départ... Pour ne rien gâter, le moteur de recherche de ce site, qui se veut maintenant dédié aux professionnels de l'éducation, est pertinent et rapide. En outre, il est possible de suivre plusieurs flux rss (actualités, ressources, etc.) et de s'inscrire à une lettre d'information mensuelle... Nous l'avons suggéré : incontournable !

- [www.jp.a.asso.fr](http://www.jp.a.asso.fr)

C'est peut être l'association qui vous parlera le moins dans cette page. La confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents (ou Jeunesse au plein air) œuvre pour que « les vacances et les loisirs éducatifs soient reconnus comme temps éducatifs complémentaires à celui de l'école et à celui de la famille ». Ces actions en direction de l'Éducation nationale sont pourtant multiples : formation continue des enseignants, dossiers pédagogiques sur des thèmes ciblés ou mise en place d'une aide aux départs des élèves des établissements du premier et du second degré (en partenariat avec l'ANCV). Il est donc intéressant de consulter ce site engagé qui commente régulièrement les dernières actualités en matière de loisirs éducatifs.

- [www.anateep.fr](http://www.anateep.fr)

Reconnue comme association complémentaire de l'enseignement public, l'ANATEEP développe et promeut depuis maintenant plus de 30 ans la sécurité, la qualité et la gratuité du transport scolaire. En outre, elle se charge d'informer les professionnels et le grand public sur toutes les questions touchant au transport éducatif. Ainsi, on dénicherait sur son site Internet une foule de conseils et de renseignements pratiques à consulter avant de partir en classes de découvertes, et ce même si l'association n'est pas un subsidiaire de l'Éducation nationale.

- [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

Le principal intérêt de ce site institutionnel réside, pour ce qui est des classes de découvertes, dans le libre téléchargement de brochures thématiques (format pdf) sur des sujets précis ou généralistes : *enfants et piétons, les deux-roues, statistiques des documents*... Nous vous invitons à y jeter un œil, car il demeure, à bien des égards, très instructif.

- [www.cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net)

Réunir et diffuser chaque jour toute l'actualité pédagogique... le pari tenait de la gageure. Pourtant, l'équipe du *Café Pédagogique*, composée en majeure partie d'enseignants, y est parvenue. À travers une lettre d'information, *L'Expresso*, qui mêle presque quotidiennement des brèves, des dossiers, des interviews... C'est plus que complet et engagé. On notera que, sur le site Internet, il est possible de retrouver les derniers dossiers spéciaux et les dossiers mensuels, mais aussi les réactions de professeurs des écoles. Un must à déguster chaque matin !

### Hors-série : Classes de découvertes

**Directeur de publication :** Jean-Luc Poncin • **Rédacteur en chef :** Ivan Collignon • **Directrice de collection :** Laurence Batlle  
**Secrétaire de rédaction :** Élodie Bosserelle • **Auteur :** Florent Contassot • **PAO :** Martin Média

**Photo de couverture :** © Image Source/Getty Images • **Diffusion :** MLP • **Vente au numéro et réassort :** Sylvie Poussy, tél. : 03 29 70 56 33  
**Directeur marketing – Partenariats :** Stéphane Sorin, marketing@martinmedia.fr • **Directrice de publicité :** Marie Ughetto, tél. : 01 43 12 38 15



• 10, avenue Victor-Hugo • 55800 Revigny-sur-Ornain • Tél. : 03 29 70 56 33 • Fax : 03 29 70 57 44  
Mél : contact@laclassedematernelle.fr • Sites : www.laclassedematernelle.fr, www.facebook.com/LaClasse

LA CLASSE MATERNELLE est éditée par Martin Média • SAS au capital de 150 000 € • 55800 Revigny-sur-Ornain  
Tous droits de reproduction (même partielle) et de traduction réservés • La Classe Maternelle © 2011 • N° CPPAP : 0911 T 87098  
N° ISSN : 1162-6976 • Dépôt légal : octobre 2011 • Imprimerie : Aubin Imprimeur, 86240 Ligugé • Imprimé en France